

**Faculté de droit et de criminologie
École de criminologie**

Les maisons d'accueil en tant qu'institutions d'assujettissement

Auteur : Adeline Derissen

Promoteur : Fabienne Brion

Année académique 2023-2024

Master en criminologie à finalité approfondie

Plagiat et erreur méthodologique grave

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaque personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire.

Je souhaite plus particulièrement remercier Madame Fabienne Brion qui m'a accompagnée dans l'élaboration et la rédaction de ce travail afin d'y donner sens et structure.

Mes remerciements s'adressent également aux travailleurs des différentes maisons d'accueil qui ont accepté de se confier sur leurs pratiques rendant possible ce travail de recherche.

Un grand merci aussi à mes parents et à ma sœur, Aurore, qui ont gentiment accepté d'effectuer plusieurs relectures avec une attention particulière.

Mes amis ont été également une grande source de motivation et de soutien. Merci à eux et particulièrement à mon amie, Marine.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PARTIE I. CADRAGES THÉORIQUES.....	4
CHAPITRE 1. LE SANS-ABRISME	4
1.1. La figure du sans-abrisme et sa prise en charge à travers le temps.....	4
1.1.1. Le Moyen-Âge	5
1.1.1.1. Le sans-abri au Moyen-Âge	5
1.1.1.2. La prise en charge du sans-abrisme au Moyen-Âge.....	6
1.1.2. Les Temps modernes	7
1.1.2.1. Le sans-abri des Temps modernes	7
1.1.2.2. La prise en charge du sans-abrisme aux Temps modernes	9
1.1.3. L'époque contemporaine	11
1.1.3.1. Le sans-abri à l'époque contemporaine	11
1.1.3.2. La prise en charge du sans-abrisme à l'époque contemporaine	
16	
1.2. En guise de conclusion.....	21
CHAPITRE 2. LA PRISE EN CHARGE PAR LES MAISONS D'ACCUEIL	22
2.1. Les missions des maisons d'accueil.....	22
2.2. Les causes du sans-abrisme comme points d'ancrage de l'accompagnement	24
2.3. En guise de conclusion.....	26
CHAPITRE 3. L'ASSUJETTISSEMENT.....	27
3.1. Les techniques d'assujettissement.....	27
3.1.1. La communication.....	27
3.1.2. L'aveu.....	29
3.1.3. Les institutions	30

3.2.	Les effets de l'assujettissement.....	31
3.2.1.	Moralisation et normalisation	31
3.2.2.	La gouvernementalité.....	31
3.3.	Définir l'assujettissement.....	32
PARTIE II.	ANALYSES DES PRATIQUES	33
CHAPITRE 4.	MÉTHODOLOGIE.....	33
4.1.	Émergence du questionnement	33
4.2.	Utiliser une méthodologie qualitative	33
4.3.	L'induction analytique	34
4.4.	Construction de l'échantillon	36
4.5.	Récolte de données.....	38
4.6.	Analyse thématique.....	40
CHAPITRE 5.	PENSER L'ACCOMPAGNEMENT	44
5.1.	L'inadéquation en tant que critère de sélection.....	45
5.2.	La réinsertion comme gage de la responsabilité de l'individu.....	48
5.3.	La dénomination problématique du contrôle	52
5.4.	L'avenir comme une impossibilité	55
5.5.	Accueillir avec patience	57
5.6.	Travailler avec l'échec	58
5.7.	Intervention préventive ou curative, quel positionnement ?.....	59
5.8.	En guise de conclusion.....	61
CHAPITRE 6.	ACCOMPAGNER POUR FAIRE EXISTER.....	62
6.1.	Se construire une identité	62
6.2.	L'existence	65
6.3.	Avouer son existence.....	67
6.4.	S'habituer à exister.....	71
6.5.	En guise de conclusion.....	74

CHAPITRE 7. EFFETS DE L'ACCOMPAGNEMENT	76
7.1. Transmettre des normes	76
7.2. Créer et maintenir le lien pour autonomiser.....	78
7.3. En guise de conclusion.....	81
PARTIE III. DISCUSSION	82
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	89
BIBLIOGRAPHIE	91
ANNEXES	100
1.1. Guide d'entretien.....	101
1.2. Transcriptions des entretiens	101
1.2.1. Entretien 1 – Valérie.....	101
1.2.2. Entretien 2 – Françoise.....	110
1.2.3. Entretien 3 – Hélène et Mireille.....	118
1.2.4. Entretien 4 – Bernard	131

INTRODUCTION

« Faut-il les sortir de la rue à tout prix ? Ou faut-il les aider dans leur quotidien, l'adoucir en offrant un lit, une tasse de café, un bol de soupe, un espace-lavoir ? Où situer la violence ? Qu'est-ce qui fait le plus violence ? L'intégration « forcée », inadaptée qui ressemble plus à un formatage, une mise à la norme ? Ou la rue avec tout ce qu'elle contient de destructeur, mais aussi d'illusion de liberté ? » (Leclercq, 2010, p. 74)

Ces propos sont un soutien à la réflexion. Ils font émerger plusieurs questions permettant l'élaboration d'une problématique aussi complexe que les réponses qui tendent à y répondre. L'objet de ce travail de recherche est d'interroger la problématique du sans-abrisme et, plus précisément, les moyens et les motivations de sa prise en charge. Les précédents propos mettent en exergue la visée de notre recherche. Celle-ci étant de questionner la finalité de la prise en charge du sans-abrisme et ses effets.

Premièrement, et selon les propos de Colette Leclercq (2010, p. 74), le sans-abrisme est décrit comme une problématique dont la société devrait se saisir et tenter de faire disparaître. Ce désir et les raisons de s'emparer d'une telle problématique oscillent à travers les époques selon les représentations qui s'y rapportent (Achard, 2016, p. 87). Le contrôle de certains individus, les sans-abri, pourrait être légitimé si ce dernier permet de préserver la vie sociale en endiguant tous les comportements problématiques qui émergeraient de leurs déviances (Achard, 2016, p. 87). Erner (cité dans Achard, 2016, p. 87) « [...] dénonce le glissement de la compassion au stigmatisme ; de l'apitoiement à la peur et à l'agressivité. Il explique que si « avant, il fallait protéger la victime contre la société, maintenant, il faut protéger la société de ses victimes » [...] » (Erner cité dans Achard, 2016, p. 87).

Concrètement, nous pourrions comprendre que c'est l'idéologie d'une société qui influence la prise en charge du sans-abrisme ainsi que la visée de cette dernière. Les propos de Colette Leclercq soutiendraient l'idée qu'aujourd'hui, il importe d'œuvrer à la normalisation des comportements des individus errants si ceux-ci espèrent être intégrés à l'organisation sociale. Dans d'autres cas, ils devraient se satisfaire d'une vie faite d'exclusion ponctuée d'aides visant leur survie dans la marginalité.

Deuxièmement, il faut évoquer les moyens saisis pour tenter de répondre au sans-abrisme. Quels sont-ils et ont-ils toujours été identiques à travers le temps ? De nos jours, il faut

évoquer les maisons d'accueil et leur accompagnement social. Certains décrivent ce type d'institution comme « [...] *une île dans l'océan où échouer après un naufrage ou des années de galère, elle n'est pas un lieu où habiter.* » (Leclercq, 2005, p. 40).

Saisissons-nous de ces autres propos de Colette Leclercq pour interroger le travail social des maisons d'accueil. Elle dit que la maison est une île où les individus sans-abri pourraient échouer, mais ils ne pourraient envisager de s'y installer. Faut-il comprendre que l'objectif des maisons d'accueil serait d'outiller et surtout de former les individus pour qu'ils puissent naviguer et ainsi rejoindre la société ? Cela suppose que la maison d'accueil œuvre à transformer les hébergés en individus sujets d'une société qu'ils pourraient légitimement intégrer après leurs « formatages ».

Troisièmement, nous souhaitons souligner le fondement de cette intervention. L'objectif des maisons d'accueil serait de promouvoir l'autonomie des personnes hébergées par l'institution, mais aussi de viser le bien-être global de la personne pour lui permettre de s'insérer socialement (Berny & Vanhessen, 2023, p. 17). Les premières lignes de ce travail énoncent un autre objectif qui serait plus insidieux. Celui-ci serait de formater des individus de sorte qu'ils adoptent des comportements répondant aux normes sociales.

« L'expérience de rue apparaît comme un problème social à éradiquer. Aussi, l'intervention sociale doit-elle viser à modifier la trajectoire [...] afin de leur permettre de retrouver le droit chemin « acceptable ». [...], il est indispensable de rompre, même brutalement, avec le « style de vie » de rue, à travers une « démarginalisation », c'est-à-dire, une « normalisation [des] conduites » (Greissler, 2008, p. 4)

Finalement, il s'agirait de mener la conduite d'individus hébergés de sorte qu'ils quittent une certaine marginalité qui leur ferait prendre des chemins de vie peu acceptables socialement. L'intervention sociale viserait la normalisation des conduites. Dès lors, quelle légitimité endosse cet accompagnement ? Si les maisons d'accueil entreprennent un travail de *démarginalisation*, dans quelle optique l'accomplissent-elles ? Cherchent-elles à prendre le pouvoir sur l'existence des individus ?

Notre recherche a donc pour objectif de parcourir ces questionnements susmentionnés de sorte à répondre à une question qui balise notre travail : *les maisons d'accueil sont-elles des institutions d'assujettissement ?*

Précisons que c'est un questionnement qui a émergé dans un des cours donnés au sein de ce master. C'est dans le cadre du cours de *perspectives foucaaldiennes en criminologie* que

nous avons questionné la visée de l'accompagnement social des maisons d'accueil. Notons que cette interrogation naît elle-même d'une expérience de stage inscrite dans le cadre d'un précédent bachelier. L'objectif de ce mémoire est de poursuivre un questionnement que nous jugions non-abouti. Il nous importait de prolonger cette recherche en utilisant une méthodologie qui tenterait de pallier certaines faiblesses de la précédente recherche.

De ce constat, nous avons décidé de placer la pratique des professionnels au cœur de notre recherche. Nous avons réalisé plusieurs entretiens que nous analyserons avec l'espoir qu'ils éclairent nos apports théoriques et ainsi discuter de leur possible corrélation pour répondre à notre question de départ.

Dès lors, afin de répondre à notre problématique, nous proposons de construire ce mémoire selon un plan que voici. Au préalable, nous souhaitons cadrer théoriquement notre recherche. Les premières pages retraceront les représentations sociales qui ont influencé l'image du sans-abri à travers le temps. À cela s'ajoute une recontextualisation historique de la prise en charge du sans-abrisme. L'objectif est de poser le contexte d'apparition des actuelles maisons d'accueil. Par ailleurs, nous estimons primordial de baliser le travail social des maisons d'accueil wallonnes. Pour ce faire, nous évoquerons les missions de celles-ci, mais aussi les causes du sans-abrisme en tant qu'elles seraient le point d'ancrage de l'accompagnement. En outre, nous clôturerons le cadrage théorique par une esquisse de définition de l'assujettissement et ce qu'il implique.

Après avoir posé le cadre théorique, nous analyserons nos entretiens en tant que données empiriques nous permettant d'utiliser une analyse thématique pour cerner les pratiques des travailleurs sociaux et le sens de celles-ci. Cette analyse sera précédée d'un chapitre méthodologique qui clarifiera notre démarche de compréhension du phénomène. Enfin, nous proposerons de discuter de la possible corrélation entre nos apports théoriques et les expériences de terrain ainsi que le sens qu'il leur est attribué. Cette discussion aura pour ambition de présenter les éléments clés de notre analyse pour mettre en lumière des pistes de compréhension du phénomène étudié dans le cadre de ce mémoire.

PARTIE I. CADRAGES THÉORIQUES

CHAPITRE 1. LE SANS-ABRISME

Plusieurs questions doivent être soulevées dans ces premières pages. Le public du sans-abrisme a-t-il toujours été considéré comme des individus dont la condition légitimait un accompagnement social ? Faut-il évoquer la construction d'une idéologie commune qui a pour but de légitimer une prise en charge ou l'absence de celle-ci ? Au fond, quelle est l'historicité du sans-abri ?

1.1. La figure du sans-abrisme et sa prise en charge à travers le temps

Christelle Achard (2016, p. 85) analyse la construction de préjugés qui impacteraient la prise en charge du sans-abrisme. Elle (Achard, 2016, p. 85) souligne l'idée que le sans-abri serait bien souvent associé à l'errance et à l'instabilité. L'errance peut alors se définir comme « *déplacement indéfini ou provisoire, dans un temps plus ou moins continu, sur un ou des territoires [avec] un rapport particulier à l'espace et au temps, les repères normés de la vie sociale étant délaissés.* » Il s'agit ici d'un *a priori* encourageant une certaine stigmatisation du public. L'enjeu est donc ici de comprendre l'appréhension du sans-abri à travers le temps au sein de la société. Au fond, ont-ils toujours été désignés de la même façon ?

Le monde de la rue entache la reconnaissance de l'individu dans son identité personnelle. Il est assimilé à une collectivité porteuse de certains stigmates, soit ceux de la population errante (Achard, 2016, p. 93). Il faudrait pouvoir questionner ceux-ci. Ces stigmates ont-ils été identiques à travers les époques ? Quelles spécificités sont à souligner dans la prise en charge de l'errance à travers les époques ?

Selon Jacques Rodriguez (1999, p. 1), la figure du sans-abri, associée à une représentation négative de l'errance, légitimerait le « contrôle social » de cette population. Une volonté de contrôle répondant à un objectif économique d'une part, avec l'image de l'« *oisiveté et [du] manque d'attaches sociales* », et la perte des codes sociaux de base ; objectif social, d'autre part, avec l'image de l'« *errance [comme] résistance à l'ordre établi* » (Achard, 2016, p. 92).

Mais concrètement, est-il possible de dire qu'une telle justification ait circulé à travers l'histoire ? Il importe, par ces quelques pages, de retracer la prise en charge de l'errance selon ses représentations.

1.1.1. Le Moyen-Âge

1.1.1.1. Le sans-abri au Moyen-Âge

C'est l'essor du commerce et des échanges entre villes et campagnes qui invite les populations fragilisées à migrer dans les villes pour fuir une condition dans laquelle il est difficile de survivre au sein des campagnes. Il convient également d'évoquer l'ensemble des calamités qui pouvaient toucher et impacter la vie : les épidémies, les guerres, les famines. Les individus, ne pouvant plus subvenir à leurs besoins au sein de la campagne, n'avaient d'autre choix que de demander la charité des populations vivant en ville. Ces populations fragilisées vivaient de la charité chrétienne de la ville qui les abritait ou optaient pour des allers-et-retours en tant que vagabonds dans les villes (Bihr, 2012, p. 1).

La fonction sociale du pauvre est de recevoir l'aumône. C'est ainsi qu'il acquiert un statut au sein de la société féodale (Lelubre, 2014, p. 80). D'une certaine façon, le pauvre était intégré pour répondre aux impératifs chrétiens. La pauvreté était une manière d'obtenir le salut de l'âme et celui-ci s'obtenait soit par une vie dans l'indigence soit par des actes de charité envers ces nécessiteux. De ce fait, au début du Moyen-Âge, le pauvre dispose d'un statut social ambigu. Il représente le Christ revenu parmi les vivants (Roinsard, 2013, p. 2). Le pauvre dispose d'un statut dans la société, car la pauvreté est alors glorifiée, car elle permet de poser des actes vertueux comme celui de la charité (Schnapper, 1985, p. 144). Néanmoins, celui qui choisit l'oisiveté n'est pas certain d'obtenir le salut de son âme (Schnapper, 1985, p. 145).

Dès le milieu du 14^{ème} siècle, les errants et vagabonds sont nommés les « sans aveu », ce qui signifie qu'ils ne sont pas voués et dévoués à un suzerain. D'une certaine manière, ils sont en marge d'une communauté (Damon, 2007, p. 3). Apparaît ici une première forme d'exclusion sociale spécifique aux vagabonds.

En ce qui concerne les « donateurs », ceux-ci renforcent leur statut social et la valeur de leurs âmes par ces actes de charité qui doivent pourtant être mesurés avec discernement, même s'ils restent encouragés. En effet, ils doivent, désormais, veiller à ne pas être dupés

en faisant acte de bienveillance envers ceux qui le méritent. Il faut évoquer ces premières transformations de l'assistance aux pauvres. Cette dernière ne doit être accordée qu'aux individus ne pouvant constituer une force productrice en société (Lelubre, 2014, p. 80).

L'enjeu politique est de distinguer « les bons pauvres » et les « mauvais pauvres ». Les premiers sont des miséreux invalides incapables de répondre à leurs besoins pour subsister et qui doivent être aidés par la collectivité. Les seconds sont ceux qui se contentent de vivre dans l'oisiveté et la fainéantise et doivent être éloignés des villes pour leurs tentatives de vols et d'escroqueries envers les âmes charitables (Bihr, 2012, p. 2).

C'est à travers cette quête de distinction que la répression des pauvres usurpateurs et profiteurs commence à être légitimée. Dès le 14^{ème} siècle, la mendicité est considérée avec méfiance. Le vagabond incarne le vice. Il erre dans une société qui valorise la territorialisation. Quand le pauvre méritant, bénéficiaire de la solidarité paroissiale, vit misérablement à la vue de tous, le vagabond se voit chassé parce qu'il incarne l'indiscipline (Renaut, 1998, p. 288).

« Face à la paupérisation croissante et aux grandes épidémies, la figure de l'errant fait l'objet d'un rejet de plus en plus marqué. Dès le milieu du 14e siècle, les autorités publiques à l'échelon des villes tentent de supprimer ou à tout le moins de contrôler la mendicité, les ordonnances se multiplient. »
(Lelubre, 2014, p. 80-81)

Une forme de quête d'utilité est à souligner. Assurément, lorsque la peste noire frappe les sociétés médiévales, une forme de main-d'œuvre vient à manquer. Il devient concevable d'obliger les pauvres valides, et sans aveu, à offrir leur force de travail afin de pouvoir rester au sein de la ville (Schnapper, 1985, p. 146).

1.1.1.2. La prise en charge du sans-abrisme au Moyen-Âge

Qu'en est-il de l'intervention sociale pensée pour les vagabonds et errants au Moyen-Âge ? Il s'avère que l'assistance des nécessiteux était envisagée et même encouragée lorsque ceux-ci se trouvaient dans l'incapacité de pouvoir travailler et ainsi répondre à leurs besoins. Il y avait une sorte de valorisation de l'acte de charité envers ceux qui ne mettaient pas en danger la collectivité. Les vagabonds étaient exclus de ce procédé « sanctifiant » qui offre une place privilégiée et spirituelle aux donateurs (Lelubre, 2014, p. 79). Cela encourageait l'accroissement des institutions caritatives qui répondaient, dès lors, aux impératifs moraux du christianisme (Bihr, 2012, p. 1).

Ces institutions caritatives ont pour ambition de proposer une aide aux plus démunis ; ceux qui étaient considérés comme les « bons pauvres ». Il s'agit de répondre à des besoins primaires en développant une logique d'urgence (Bihr, 2012, p. 1). Celles-ci sont semblables, dans leurs pratiques, aux actuels abris de nuit.

Plus tard, la confusion dont le pauvre est victime encourage une forme de répression à son égard. Sa proximité quotidienne avec les « fauteurs de trouble » fait de lui un être confondu aux criminels de l'époque inspirant, dorénavant, la crainte. D'autant que les crimes impunis semblent pouvoir être assumés par les vagabonds tant leur oisiveté et leur marginalité seraient le terreau des fléaux tels que la criminalité. C'est ce qui permet à l'État de prendre, légitimement, des mesures répressives pour endiguer le phénomène. Par sa quête d'ordre et de sécurité publics, « *l'État naissant veut exorciser le mal et « purifier » le royaume* » (Renaut, 1998, p. 289).

Il convient alors de moraliser ces individus pour les conscientiser de sorte qu'ils se transforment en individus pouvant légitimement être secourus ou en individus ne nécessitant plus la solidarité de la communauté, car, par le travail, il pourrait répondre à ses besoins (Renaut, 1998, p. 291).

1.1.2. Les Temps modernes

1.1.2.1. Le sans-abri des Temps modernes

Après avoir été considérée comme un moyen d'obtenir son salut et de se rapprocher de Dieu, la pauvreté est méprisée des plus nantis. Au 16^{ème} siècle, elle est considérée comme « *l'indice d'une punition divine* ». Il est judicieux d'encourager ces malheureux au travail. Il s'agit plutôt de forcer ces inutiles à présenter une certaine utilité pour le « bien public » (Bihr, 2012, p. 2).

C'est par cette logique que la charité, comme moyen d'assistance, tend à diminuer et à devenir de plus en plus conditionnée. En France, apparaissent des bureaux d'assistance qui offrent aux pauvres qui le méritent des moyens de subsistance. Bien que plusieurs conditions d'accès soient nécessaires, des formes d'abus sont dénoncées et endiguent la continuité de la charité privée (Schnapper, 1985, p. 149).

C'est alors que la répression de la pratique du vagabondage s'accroît et que naît une réflexion sur les moyens de mettre au travail ces individus aux mœurs jugées

problématiques (Bihr, 2012, p. 3). Assurément, si l'individu est pauvre et vit dans la misère, cela résulte d'un manque d'investissement personnel. Finalement, il ne tiendrait qu'à lui de se mettre à l'ouvrage pour échapper à une vie de misère (Renaut, 1998, p. 292).

Les Temps modernes esquissent une nouvelle figure du vagabond. Celui-ci, quand il est un « mauvais pauvre », indigne de l'assistance, doit retrouver une forme d'utilité qu'il n'a plus tant il baigne dans la fainéantise. Il faut évoquer les *workhouses*, en Angleterre, qui ont pour ambition de ne plus chasser ou exclure les vagabonds des villes, mais bien de viser « *leur réclusion et inclusion par le travail forcé.* » (Bihr, 2012, p. 4).

La société développe une nouvelle logique qui est celle de l'enfermement presque systématique des vagabonds considérés comme des individus nuisibles à la société et contrevenant aux normes sociétales édictées. Il s'agit de réprimer pour prévenir un potentiel désordre social causé par ces individus (Rodriguez, 1999, p. 2).

Plutôt que de les secourir d'une misère insoutenable (Schnapper, 1985, p. 152), il s'agit de faire en sorte que les vagabonds et les mendiants soient mis à la disposition de la société afin de contenir leur dangerosité et de faire quelque chose de ces inutiles.

En ce qui concerne la misère, celle-ci tend à se distancer de la pauvreté. Elle est pensée par plusieurs philosophes, notamment Diderot, comme permettant de cerner différemment le pauvre du miséreux. La pauvreté est une fatalité qui affecte l'ensemble de la classe populaire, mais qui peut se distancer de la misère par la mise au travail des valides. Dès lors, celui qui se retrouve dans la pauvreté parce qu'il s'est abstenu de travailler est un individu condamnable. Tandis que la misère est un fléau qui oblige l'individu à recourir à la charité et à l'assistance, car il n'a rien et cet état est produit par une défaillance étatique. De ce constat, si un Homme a recours à la mendicité ou au vagabondage en raison des effets de la pauvreté, celui-ci est punissable et peut être mis au travail. Mais si ces pratiques sont la conséquence d'une misère inévitable par l'individu, il convient à l'État de se saisir de cette problématique (Schnapper, 1985, p. 156).

Dès lors, quand l'individu se montrait coupable de sa situation, il était concevable, voire nécessaire, de saisir son immoralité pour la corriger. Les vagabonds et mendiants étaient des êtres rééducables qui pouvaient, par le travail, récupérer une forme d'utilité sociale pour augmenter la production (Schnapper, 1985, p. 157).

1.1.2.2. La prise en charge du sans-abrisme aux Temps modernes

C'est alors qu'il faut nommer une première prise en charge plus judiciarisée du sans-abrisme dans le courant du 16^{ème} siècle. C'est l'apparition de mouvements de masses qui tentent de survivre à diverses crises alimentaires. L'objet est d'appréhender l'errance de ces populations afin d'endiguer un certain mouvement de charité pourtant précédemment encouragé (Lelubre, 2014, p. 81). Ces institutions caritatives étaient critiquées, car elles étaient pensées contre-productives. Elles encourageraient la mendicité et rendraient les villes attrayantes pour ceux qui espéraient y trouver de l'aide (Schnapper, 1985, p. 149).

Nous pouvons évoquer à ce propos un document législatif du 16^{ème} siècle ; l'Edit de Charles Quint, qui légitime la mendicité pour les personnes malades et infirmes. Une nouvelle fois, l'objectif de la réglementation est de distinguer un public méritant l'assistance publique d'un groupe de population inspirant la méfiance et qu'il semble légitime de contrôler et de réprimer. Il importe de mentionner une nouvelle prise en charge publique du sans-abrisme. Ce sont les villes qui se saisissent de divers procédés pour accompagner ce public précarisé et leur assurer des moyens de subsistance (Lelubre, 2014, p. 81).

De ce fait, lorsque les « mauvais vagabonds » et errants sont identifiés, il en ressort que la prise en charge sociétale vise à l'infliction de châtements pour endiguer la propagation de ce « fléau » public (Lelubre, 2014, p. 81). L'objet des préoccupations étatiques est de maintenir un contrôle social de ces populations (Damon, 2007, p. 3).

C'est à cette même époque qu'un autre élément vient questionner une nouvelle fois le bien-fondé des interventions étatiques quant à ce public précarisé. Il s'agit désormais d'identifier les nécessiteux de la région pouvant bénéficier de l'assistance des villes et ceux qui en sont étrangers et qui doivent, dès lors, faire une requête auprès d'une autre ville. À la fin du 16^{ème} siècle, de grands principes de l'intervention sociale sont érigés : « *l'assistance institutionnalisée, le recensement des pauvres afin de faciliter le contrôle et l'expulsion des étrangers, la création d'emplois pour les mendiants valides et une répression féroce du vagabondage.* » (Lelubre, 2014, p. 82).

Mais au fond, quels moyens répressifs sont utilisés par l'État ? L'un d'entre eux est l'enfermement. Les vagabonds ont été assimilés à la population souffrant de troubles

mentaux. Il convenait de les enfermer à des fins de sécurité publique en les extirpant dès lors des centres-villes.

Un autre objectif de cet enfermement est de réadapter ces individus et de les rééduquer dans le but de les rendre productifs au sein de la société. Lelubre (2014, p. 83) évoque la mise au travail de ce public en tant que main-d'œuvre. Cela permettrait de sanctionner ceux qui se montreraient paresseux tout en les éduquant.

Les pauvres sont estimés en tant que force productrice devant servir à la société. Barthélemy de Laffemas (cité dans Schnapper, 1985, p. 153) dit qu'il est impensable qu'ils puissent priver leur pays de travail. C'est dans cette logique qu'apparaît l'idée de saisir cette population pour l'enfermer dans des centres de production, nommés *workhouses* en Angleterre. L'objet de ces établissements est de disposer d'une main-d'œuvre peu coûteuse qu'on tente de rendre docile pour le bien-être économique et social de la société. Il s'agit de répondre aux besoins primaires des vagabonds tout en les éduquant de sorte qu'ils puissent se mettre au travail et corriger leur immoralité (Schnapper, 1985, p. 153). Aussi, cette vision de l'enfermement se conjugue à un désir de coercition s'inscrivant tout de même dans une forme de charité. L'idée était d'enfermer les pauvres pour les prévenir du vagabondage et de la mendicité (Renaut, 1998, p. 291). D'une certaine façon, il y a un remaniement de la charité. Elle ne s'exerce plus comme l'offre de l'aumône aux pauvres, mais comme un désir de réhabiliter ces personnes.

Plus tard, il y a un changement de paradigme dans l'appréhension de la problématique. Il ne s'agit plus forcément de guérir ces individus déviants, mais plutôt de les punir de leurs dysfonctionnements sociétaux. Le but est de réprimer cette mendicité source de différents maux comme la génération de comportements criminels. Les vagabonds et mendiants sont réprimés avec l'idée que cela permettra « *la prévention du désordre social* » (Rodriguez, 1999, p. 3).

À la fin du 17^{ème} siècle, l'idée est de punir, mais adéquatement. L'idée est de mettre au travail l'individu qui perd de son utilité en usant de pratiques immorales comme la mendicité et le vagabondage. Certains estiment que le simple enfermement ne rendrait pas la paresse moins évidente. Il importe de les faire travailler pour rendre à ces immoraux une morale convenable et adéquate à la société de l'époque (Schnapper, 1985, p. 156).

Concrètement, c'est au cours du 16^{ème} siècle que nous voyons apparaître la répression du vagabondage endiguant la tolérance dont les pauvres bénéficiaient pourtant. Il était, au

16^{ème} siècle, perçu comme un oisif volontaire aussi responsable de sa situation. Il était légitimement condamnable. Plus tard, au 17^{ème} siècle, cet oisif méritait la correction par la mise au travail. Il pouvait quitter cette fainéantise accablante pour se rendre utile à la société. Au 18^{ème} siècle, il était inévitablement sanctionné pour ses fautes (Renaut, 1998, p. 293).

La maison de force de Gand, ouverte en 1775, est inévitablement à évoquer. Comme l'indique le nom du second mémoire du vicomte Villain XIV, auteur de l'initiative, elle correspondait à un moyen de corriger les malfaiteurs et les fainéants, à leur propre avantage, et de les rendre utiles à l'État. La visée de cette institution était donc de rendre les individus utiles avant qu'ils deviennent de potentiels criminels. Cette intervention était une forme de réponse à des mécanismes faisant faillite et encourageant auparavant l'oisiveté (Visschers, 1872, p. 15).

1.1.3. L'époque contemporaine

1.1.3.1. Le sans-abri à l'époque contemporaine

Lors de la crise industrielle du 19^{ème} siècle, l'image du vagabond semble quitter les campagnes pour d'autres horizons. Ce sont les classes nécessiteuses, voire miséreuses, qui s'installent en ville avec l'espoir de survivre. Ce nouvel environnement plus restreint encourage une nouvelle appropriation des lieux par les vagabonds qui deviendront, plus tard, les clochards des villes (Achard, 2016, p. 85).

Bien qu'une certaine empathie tende à modifier la représentation du vagabond, celui-ci devient bénéficiaire de la pitié privée des citoyens, mais il ne semble pas légitimer une profonde réflexion sociétale (Damon, 2007, p. 2). Il est perçu par bon nombre de membres de la collectivité comme un être asocial qui oscille entre criminel confirmé et potentiel délinquant. « *Le vagabond est l'homme sans toit et sans droit, « repoussé de partout parce qu'il n'entre dans aucun système, aucune idéologie, qu'il n'appartient à aucune organisation et n'a rien à perdre.* » » (Rodriguez, 1999, p. 1)

Mais quelle est l'image des personnes dans cette situation de précarité ? Ils endossent l'image d'handicapés sociaux qui sont des victimes de l'évolution sociétale. Bien qu'ils quittent leurs appareils d'asociaux et la culpabilité qu'ils portaient, ces derniers se doivent

de fournir un investissement certain pour tendre vers l'intégration (Autès cité dans Lelubre, 2014, p. 86). Le pauvre est responsable de sa situation (Damon, 2007, p. 5).

Afin d'élargir le champ de compréhension de la problématique. Il semble judicieux d'interroger d'autres appréhensions du sans-abrisme. Au Canada du 19^{ème} siècle, par exemple, le pauvre ou l'errant ne semble pas réduit à ce statut. Il s'agit plutôt d'une défaillance personnelle qui peut être palliée. Il s'agit d'une carence temporaire qui pourrait être régulée. Il importe de concevoir que celle-ci apparaît comme l'effet d'une « *socialisation défectueuse, voire une éthique déficiente du travail.* » L'errance et l'abstention de travailler sont conçues comme une potentialité d'utilité sociale plutôt qu'un crime (Aranguiz et Fecteau, 1998, p. 84). Ce bref détour par les apports canadiens permet de questionner l'impact des représentations sociales dans la saisie du sans-abrisme.

Au début du 20^{ème} siècle, avant 1914, certains affirmaient que le vagabond se dégage de l'image de l'individu déviant. Il endosse celle d'une victime de la structure sociale. Le vagabond devient un individu démuné de partenaires sociaux et d'insertion professionnelle. Autrement dit, pour un temps, l'approche du sans-abrisme se distance des facteurs individuels qui sont mis en avant pour expliquer le sans-abrisme (Rodriguez, 1999, p. 5). Wagniar (cité dans Rodriguez, 1999, p. 6) confie que « *le vagabondage n'est plus une plaie qu'il faut extirper, mais une douleur qu'il faut apprendre à guérir.* »

Pourtant, le début du 20^{ème} siècle voit aussi plusieurs psychiatres se saisir de la question du vagabondage pour l'éclairer par des savoirs médicaux. Ils cherchent à établir une corrélation entre la pratique du vagabondage et des pathologies mentales. Le vagabond incarne un être inadapté qui souffrirait d'une errance pathologique liée à une diminution mentale. Cette dernière est nommée « dromomanie des dégénérés ». L'errance des individus ne devrait pas s'expliquer par une précarité encourageant les vagabonds à user de telles pratiques, mais plutôt par une dégénérescence, un atavisme de l'individu (Damon, 2007, p. 4). Le vagabond qui erre est un dément atteint de « la folie des routes ». Certains comme Esquirol ou Charcot soulignent le vagabondage comme une maladie mentale qui confirme la présence de problèmes psychiques (Rodriguez, 1999, p. 3).

Une certaine relation entre la misère et le crime s'esquisse. Le vagabond s'inscrit dans une certaine instabilité comportementale qui le rend dangereux et qui justifie une intervention (Damon, 2007, p. 4). Il convient d'intervenir afin de punir cet être de paresse

qui ne consent pas à travailler. Le vagabond devient un parasite (Damon, 2007, p. 5). Pour certains, la population errante constituée des mendiants et vagabonds constitue un « *réservoir de la criminalité* ». Il s'agit d'un « *état préparatoire à la commission des délits*. » (Renaut, 1998, p. 294).

Damon (2007, p. 6) précise que la mendicité et le vagabondage sont les résultantes de comportements déviants de la part d'individus marginaux qui nécessitent une intervention. Robert Castel (cité dans Rodriguez, 1999, p. 1) précise que le vagabond est un individu « *dé-lié* » qui peine à être intégré par la société et ses différents mécanismes et institutions.

Là où nous parlions de pauvres valides ou invalides, il convient maintenant de les désigner comme des chômeurs volontaires ou involontaires qui, selon la légitimité de leur situation, justifient, ou non, une assistance (Damon, 2007, p. 6). Ici se pose la question de la nature de l'intervention qui varie selon les stéréotypes que véhicule l'individu. Quand celui-ci est nommé mendiant, il inspire soit la fainéantise qui nécessite d'être punie soit son indigence qui justifie un encadrement. Pourtant, quand l'individu est appelé vagabond, il justifiera un châtiment plus lourd ou une prise en charge médicale pour soigner cette oisiveté (Damon, 2007, p. 7).

Mais au fond, à la fin du 19^{ème} siècle, quel est l'objectif de ces prises en charge ? Une certaine recherche de légitimité est à évoquer avec l'élaboration de discours qui dénoncent le vagabond comme un être inacceptable au sein de la société (Rodriguez, 1999, p. 4).

Il importe aussi de rappeler qu'à un moment, au cours du 20^{ème} siècle, le mendiant et le vagabond ne sont punis pour leurs pratiques que si elles s'associent à la commission d'autres infractions (Damon, 2007, p. 11).

Dans le courant des années 1950, la problématique du sans-abrisme est incarnée par le « *clochard* ». Ce dernier répond à plusieurs caractéristiques bien que l'étymologie du mot soit discutée. Dès lors, le clochard correspond à un individu en difficulté qui est sans toit et qui a pour territoire celui des villes (Damon, 2007, p. 11). Autant le vagabond inspirait la crainte et représentait le danger, autant le clochard inspire, désormais, le dédain, l'étonnement et la compassion (Aranda, 2023, p. 15).

En ce qui concerne la considération et la reconnaissance sociale dont bénéficie ce public précarisé, il faut évoquer le phénomène de « clochardisation » qui rend invisible un public précarisé et stigmatisé dans l'espace social (de Backer, 2017, p. 44). D'autres évoquent une autre image du clochard. Celui-ci ne serait pas qu'un individu invisible au sein des représentations sociales.

« Le clochard s'oppose nettement, dans les représentations, au vagabond. À la différence du vagabond qui fait peur, le clochard est plutôt sympathique et bien perçu dans l'opinion publique. Les clochards ne seraient que des cas individualisés de marginalité dont la figure oscille entre le paresseux invétéré déchu par l'alcool et le doux poète libertaire. » (Damon, 2007, p. 12)

« Moins nombreux, les clochards sont aussi mieux acceptés, tantôt perçus comme une portion irréductible de pauvres inadaptés dans un pays riche, tantôt sublimés pour la liberté qu'ils incarnent en échappant aux contraintes de la société capitaliste et productivistes. » (Roinsard, 2013, p. 3)

Ce portrait du clochard, en tant que pauvre des villes, suppose une réflexion autre que celle que justifie le vagabond. Quand ce dernier est appelé à être réprimé, l'autre ne nécessite pas d'intervention, car sa présence semble peu dérangeante même si elle reste indésirable (Damon, 2007, p. 12).

C'est dans les années 80 que ce public est nommé « SDF » (Sans Domicile Fixe) en réponse à une dénomination qui jurait avec la problématique rencontrée. En effet, celui-ci se trouvait enlisé dans des situations de précarité « nouvelles » liées, notamment, au choc pétrolier de 1973 qui ne correspondait plus forcément à une inadaptation relevant de la responsabilité de l'individu (Lelubre, 2014, p. 87).

Le SDF est nommé et est « *d'avantage défini par l'absence de logement que par l'itinérance.* » (Roinsard cité Achard, 2016, p. 86).

« Ainsi, c'est la « perte conjugée du logement, des vêtements normés, et du travail » (Moreau de Bellaing et Guillou, 1995, p. 10) qui place le sujet en situation d'exclusion sociale, c'est-à-dire « de non-droit et de non-reconnaissance sociale, économique et politique » (Pichon, 2010, p. 16). » (Achard, 2016, p. 86)

C'est principalement dans les années 80 qu'une quête de l'accompagnement des SDF est proposée (Damon, 2007, p. 2). Celle-ci se fonde sur une forme d'indignation collective face à cette misère plutôt que sur un discours accablant envers cette population précarisée (Damon, 2007, p. 9).

Il faut revenir sur les effets d'une crise économique certaine. Celle de 1973 qui fait apparaître de nouvelles catégories de pauvres victimes de la montée du chômage et de

l'insécurité de l'emploi. Ces effets se combinent à une politique qualifiée de défailante, celle du logement. Il semble impossible pour ces nouvelles « catégories » de pauvres de répondre à un besoin jugé fondamental ; celui de se loger (Roinsard, 2013, p. 3).

Dès lors, il en ressort que la stigmatisation de cette population pourrait être la résultante d'une recherche de rationalisation de la situation de personne, puisque cette dernière encouragerait la classification qui tend à la catégorisation menant à la discrimination (Achard, 2016, p. 86). Il s'agit alors de veiller à un hygiénisme social en tentant de cacher ou chasser ces SDF des centres-villes (Roinsard, 2013, p. 3).

Vincent de Gaulejac et Isabel Taobada-Léonetti (cités dans Achard, 2016, p. 86) soutiennent l'idée qu'il s'agirait plutôt d'une désinsertion sociale. Ces derniers proposent qu'un tel constat s'explique par « *un processus psychosociologique et multidimensionnel* » qui mène l'individu à connaître une situation de vulnérabilité. Cela permet de remettre en question la responsabilité des individus dans la situation. Dans certains cas, la précarité est le résultat de défaillances personnelles qui rendraient la pauvreté méritée. Tandis que d'autres la qualifient de méritante, car elle est du ressort du système socio-économique alors défailant. Il y a donc une oscillation claire entre la figure du sans-abri coupable et celle de la victime qui devrait être aidée (Achard, 2016, p. 87).

Certains individus pensés aptes à la réinsertion, ou aussi nommée reclassement, sembleraient pouvoir aspirer à un accompagnement social par les, actuelles, maisons d'accueil (Aranda, 2023, p. 30). Le public se dégage d'une image du sans-abri devant être réprimé pour devenir celui qui doit être rééduqué voire éduqué (Damon, 2007, p. 2). Quand certains individus semblent ne pas répondre à cet impératif, ils s'inscrivent dans une forme d'itinérance qui serait un comportement assumant conjointement l'image d'un « *statut social et le signe extrême de dénuement.* » (Aranguiz et Fecteau, 1998, p. 97).

L'évolution de la société invite la population à considérer le « clochard » plutôt comme un être dérangeant qui opte soit pour un comportement qui conjugue l'itinérance et la pauvreté, soit développe une certaine asocialité en raison d'une souffrance qui émane de cette considération (Renaut, 1998, p. 303).

Ces dernières lignes soulèvent la question de la visée de l'accompagnement en maison d'accueil et nous encouragent à interroger le sens d'une telle pratique. Finalement, est-ce que l'objectif social est d'éduquer ces individus pour qu'ils deviennent des sujets adéquats au système social ? Les maisons d'accueil répondent-elles à une logique

souhaitant faire disparaître l'itinérance et les effets qu'elle suppose ? Au fond, aspirent-elles à répondre communément à ces objectifs ou faut-il en souligner d'autres ?

1.1.3.2. La prise en charge du sans-abrisme à l'époque contemporaine

Le 19^{ème} siècle et la prise en charge du sans-abrisme

C'est à la fin du 19^{ème} siècle que les mesures répressives ont gagné en légitimité (Schnapper, 1985, p. 157). D'autant que les errants étaient approchés par la psychiatrie pour comprendre le fondement de ces pratiques décriées. Les vagabonds et mendiants étaient pensés comme des malades mentaux qu'il fallait traiter. Il convenait d'enfermer ces « parasites » (Damon, 2007, p. 4). La finalité de cette intervention est d'éviter l'accroissement du fléau par une « *contagion morale ou infectieuse* » (Damon, 2007, p. 7).

Soulignons qu'à l'entrée du nouveau siècle, une multiplication de propositions législatives est à constater. Les élites politiques, économiques et sociales proposaient l'interdiction de faire l'aumône, mais aussi la mise en place d'institutions caritatives qui offraient la charité aux pauvres méritants. Certains ont alors soutenu l'instauration de colonies agricoles pour favoriser la productivité des oisifs (Damon, 2007, p. 7). L'objectif de celles-ci était de se distancer du rôle « *d'auberge à une espèce peu intéressante d'ouvrier* » (Drioux, 1894, p. 6). Des colonies agricoles se sont donc installées loin des villes avec l'ambition d'utiliser la force de travail des mendiants et vagabonds valides pour l'ouvrage agricole et leur donner le goût du travail. La colonie de Merkplas a été créée pour répondre à ces ambitions. Plus tard, Merkplas est désigné comme un dépôt de mendicité (Marée, 1966, p. 14).

Cette évolution trouve sa source dans le constat que la charité même légalisée produit des effets dommageables pour la société ; selon Tocqueville (cité dans Damon, 2007, p. 5). Il faut évoquer les premiers dépôts de mendicité pensés pour la prise en charge des pauvres pourtant aptes à offrir leur force de travail à la société. C'est en 1848 qu'une circulaire datant du 3 avril légifère ces institutions. Au sein de ces dépôts de mendicité, initialement, il était prévu que ceux-ci mettent à l'ouvrage lesdits « inutiles et profiteurs » pour corriger leurs immoralités. Comme les institutions de soins, ces dépôts avaient pour finalité de rééduquer par le travail (Roinsard, 2013, p. 2). Néanmoins, l'histoire souligne plutôt un

usage pénitentiaire. Ces dépôts étaient des prisons ou hospices pour vagabonds avec une assistance et un accompagnement qui semblent relatifs (Damon, 2007, p. 7).

D'autres interventions législatives ont mis en place des dispositifs de gestion du vagabondage de 1891 à 1993 en Belgique (Lelubre, 2014, p. 83). Il faut revenir sur la dynamique de la Loi du 27 novembre 1891 relative au vagabondage et à la mendicité qui prévoyait la mise à disposition du gouvernement, par le juge de paix, d'un individu en situation de vagabondage. Le législateur précise qu'il s'agit d'une mesure administrative, un enfermement administratif, et non d'une intervention pénale (Cornil, 1931, p. 2). C'est par le constat d'une forme de faillite du pénal qu'une approche « mi-humanitaire, mi-pénale » s'élabore dans la gestion de l'errance (Kellens cité dans Lahaye, 1970, p. 607).

Robert Castel (cité dans Rodriguez, 1999, p. 3) précise que la répression du vagabondage et de la mendicité aurait une visée économique. Il s'agirait de disposer aisément d'une main-d'œuvre qui resterait contrôlable et saisissable par la société qui la jugeait bien trop turbulente et problématique.

Le 20^{ème} siècle et la prise en charge du sans-abrisme

C'est au cours des années vingt que des structures semblables aux maisons d'accueil font leur apparition. Auparavant, il s'agissait plutôt d'accompagner des personnes en demande d'emploi. Les facteurs personnels étaient alors mis à l'écart ou, en tout cas, moins mis au travail lors de l'accompagnement. Les personnes accompagnées étaient majoritairement des hommes avec une composition familiale plutôt isolée qui aspiraient à offrir leur force de travail. L'accroissement de cette main-d'œuvre sujette à une précarité de plus en plus marquée et encouragée par l'industrialisation devient le premier public des Commissions d'Assistance Publique en 1925 (Lelubre, 2014, p. 84). Punir un individu démunis de toutes ressources et de sécurité par un domicile qui lui est manquant signifie impacter la misère qui l'étouffe alors qu'il n'en serait, finalement, pas responsable (Renaut, 1998, p. 299-300).

Concrètement, nous assistons dans ce nouveau siècle à une nouvelle tendance dans l'appréhension de la pratique du vagabondage et du sans-abrisme. Bien qu'ils revêtissent légalement un aspect délictuel, les interventions aspiraient à aider et reclasser ces individus, de plus en plus, considérés comme démunis (Damon, 2007, p. 9). Les sanctions pénales qui sont relatives au vagabondage et à la mendicité sont rares et souvent conditionnées à la commission d'autres infractions (Damon, 2007, p. 11).

Un éclairage par la politique de défense sociale permet de cerner plus justement cette évolution dans l'appréhension. Adolphe Prins (cité dans Wagnon, 2017) pense la défense sociale comme un glissement du répressif vers le protectionnel. La société devrait être protégée, par l'État, des individus considérés comme « à risques ». Dans le cas présent, nous pourrions comprendre qu'il convient de protéger la population en y incluant les errants tant que ceux-ci ne commettent pas d'infractions qui les rendraient criminels en portant atteinte à l'ordre social. Dans la défense sociale « traditionnelle », une forme de démesure serait, pour certains, à souligner quand la société tente de se défendre des agressions qui lui sont portées (Wagnon, 2017). Certains disent que cette défense sociale « traditionnelle » se distingue d'une défense sociale « nouvelle » qui dénonce et tente de répondre à un manque d'humanisme dans l'intervention (Sizaïre, 2017, p. 263). La défense sociale nouvelle a pour ambition d'humaniser la peine, quand elle est prononcée, et de veiller au respect de l'humanité de la personne. *« De même, la défense sociale nouvelle aboutit à un véritable humanisme judiciaire, postule un engagement dans le sens d'une politique criminelle socio-humaniste, sans méconnaître pour autant les nécessités d'un régime de droit et les exigences de la discipline juridique. »* (Pinatel, 1967, p. 254)

En ce qui concerne le système d'aide proposé aux citoyens par l'État, il faut attendre le début des années 50 qui impose une sorte de responsabilité sur la situation aux citoyens. Ces derniers ont des droits, mais ils semblent devoir assumer des compétences propres leur permettant d'intégrer la société (De Munck cité dans Lelubre, 2014, p. 85).

Une crise du logement semblait inévitable à la fin de la Seconde Guerre mondiale. C'est alors que bon nombre de logements sociaux ont été créés afin de répondre à une demande inéluctable. C'est l'appel de l'Abbé Pierre en 1954, en France, qui encourage la construction de nouveaux logements pour aider ceux nommés les « sans-logis » (Damon, 2007, p. 12). En Belgique, la politique de construction des logements sociaux se conjugue à l'essor des maisons d'accueil sur l'ensemble du territoire belge qui est encadré par un organisme fédérateur qui est l'AMA, soit l'association des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (Lelubre, 2014, p. 86).

La Loi Onkelinx du 12 janvier 1993 contenant un programme d'urgence pour une société plus solidaire s'avère être un moment clé dans l'appréhension du sans-abrisme. Elle abroge la Loi du 27 novembre 1891 qui organisait la répression du vagabondage et de la mendicité (Lelubre, 2014, p. 89-90). Cette abolition met en évidence l'idée que la saisie

d'une problématique suppose une forme de modification dans son appréhension pour se saisir d'une autre émergente.

Pour penser plus justement cette dépénalisation, il faut revenir sur la crise industrielle de 1973 qui mettra en évidence une précarité nouvelle ; celle de l'asile. En effet, la main-d'œuvre étrangère sollicitée depuis l'après-guerre, en raison d'un déficit local, et jusqu'à l'éclatement de cette crise, stagne au sein des frontières. La Belgique devient un « *réservoir de main-d'œuvre* » qu'il faudrait pouvoir gérer. Une première façon de gérer cette population est de mettre, en 1974, un terme à l'immigration de main-d'œuvre avec l'arrêt officiel de l'immigration de travail. L'immigration de travailleurs ne sera possible que si ceux-ci disposent de compétences indisponibles sur le territoire belge (Martiniello & Rea, 2013, p. 22). Dans l'optique de pouvoir contrôler cette population qui devient « indésirable », des « camps », centres fermés, sont établis. Mais il faut préciser qu'ils résultent « *d'un recyclage d'infrastructures* » qui vise de nouvelles fonctions (Bietlot, 2005, p. 4).

« Des lieux qui ont déjà servi de mécanisme de mise à l'écart, d'intimidation voire d'expérimentation de techniques de pouvoir se renouvellent en recréant leur objet en fonction du contexte et des enjeux sociétaux en mutation à des fins d'autoperpétuation, selon une logique institutionnelle bien connue. »
(Bietlot, 2005, p. 4)

Cela nous permet de souligner que la prise en charge d'un groupe jugé problématique dépend, parfois, de l'émergence de nouvelles problématiques. L'intervention de certaines institutions est réinvestie autrement. Il s'agit d'y trouver un sens nouveau qui est en adéquation avec une idéologie et des représentations dominantes au sein de la société. En effet, lorsque la pratique du vagabondage et de la mendicité a été dépénalisée, par la Loi Onkelinx de 1993, la structure de Merkplas, par exemple, qui visait la prise en charge des vagabonds et des errants a été réinvestie, en 1994, pour l'enfermement des migrants en tant que nouveaux errants qui nécessitent un contrôle.

Revenons sur la Loi de 1993 : cette dépénalisation de la pauvreté visait à ne plus considérer le pauvre comme un délinquant, mais bien comme un être démuné qu'il faudrait intégrer dans la société (Versailles, 1996). Pourtant, cette abrogation n'endigue pas la prise d'initiatives communales avec des arrêtés anti-mendicité qui confirment la perception du sans-abri en tant qu'individu problématique (Damon, 2007, p. 2).

Mais si la légitimité des interventions a été discutée, il en ressort qu'une fois acquise, elle visait un accompagnement qui répondait à une logique d'urgence qui est de satisfaire des besoins primaires. Le secteur de l'hébergement et du sans-abrisme voit s'instaurer une cohabitation entre les abris de nuit et les maisons d'accueil pour tendre, finalement, vers une gestion des besoins primaires de la population plutôt qu'un travail de réinsertion du public (Lelubre, 2014, p. 91).

Le 21^{ème} siècle et la prise en charge du sans-abrisme

Afin d'apercevoir un certain changement de paradigme, il faut se saisir du Décret du 17 juillet 2003 qui est relatif à l'insertion sociale. L'objet de celui-ci est de légitimer l'intervention des Relais sociaux qui visaient l'intégration des individus plutôt que la simple mise en place de dispositifs endiguant l'exclusion des personnes sans-abri. Il est intéressant aussi de souligner la visée de l'intégration. Il ne s'agit plus seulement de tendre vers l'acquisition d'une stabilité professionnelle, mais plutôt vers une insertion sociale comme garant de la réussite du procédé (Lelubre, 2014, p. 109).

Un décret majeur dans le secteur du sans-abrisme et sa coordination est le Décret wallon relatif à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales datant du 12 février 2004.

À cette même période, le « sans-abri » se fond dans une nouvelle catégorie qui englobe les exclus du logement. Il s'agit d'une catégorisation qui tend à minimiser la stigmatisation d'un public qui s'élargit (Lelubre, 2014, p. 93).

Ce Décret du 12 février 2004 introduit pour la première fois la notion de post-hébergement qui correspond à un accompagnement avec comme finalité de collaborer avec la personne après sa sortie de l'hébergement et au sein du nouveau logement qu'elle est en mesure d'habiter (Lelubre, 2014, p. 93).

Le Décret du 12 février 2004 s'inscrit dans une dynamique plus ou moins similaire que le Décret du 17 juillet 2003 : il tend aussi à favoriser l'insertion des individus, considérés comme des personnes porteuses de projets qui sollicitent un accompagnement dans la réalisation de ceux-ci.

Il en ressort également une considération du sans-abrisme comme un problème multidimensionnel. La situation du sans-abrisme ne se limite plus à la recherche d'un toit, mais bien à un travail complet de stabilisation de la personne (Lelubre, 2014, p. 116). Plus

précisément, le Décret du 12 février 2004 dit que les missions des maisons d'accueil sont de soutenir l'acquisition ou la récupération de l'autonomie des personnes.

1.2. En guise de conclusion

En définitive, il ressort que certains seraient de « bons errants » méritant l'intervention sociale, tandis que d'autres auraient professionnalisé leur situation devenant des individus légitimant l'utilisation de mesures répressives. D'une certaine façon, il y aurait une sorte de responsabilisation qui fait que ces derniers investiraient volontairement le monde de la rue (Aranda, 2023, p. 18).

Force est de constater une constante oscillation entre plusieurs idéologies qui colorent la prise en charge d'un public précarisé. Le sans-abrisme est tantôt combattu par des mesures préventives et tantôt sanctionné. Une recherche d'équilibre entre assistance et répression est à souligner puisqu'on passe d'une charité conditionnée à une coercition à travers le temps (Renaut, 1998, p. 294).

CHAPITRE 2. LA PRISE EN CHARGE PAR LES MAISONS D'ACCUEIL

Nous avons vu précédemment que même si la prise en charge du sans-abrisme a évolué à travers le temps, en réponse à des idéologies tout aussi changeantes, elle s'avère maintenant légitimée. Nous proposons de nous intéresser au 21^{ème} siècle pour comprendre le dispositif d'intervention mis en place par les maisons d'accueil. Pour ce faire, nous nous intéresserons aux missions de celles-ci ainsi qu'aux causes du sans-abrisme qui deviennent les points d'attention de l'accompagnement psycho-social proposé.

2.1. Les missions des maisons d'accueil

Au fond, quel est l'objectif de l'accompagnement en maison d'accueil ? L'objet social de l'institution est d'octroyer un hébergement à toute personne qui se retrouve dans une situation de non-logement. Le Décret du 12 février 2004 dit que les bénéficiaires sont *« les personnes en difficultés sociales [...] se trouvant dans l'incapacité de vivre de manière autonome. »* Il est à noter que ce n'est pas la seule absence de logement qui endigue l'acquisition d'autonomie. Il faut évidemment évoquer les difficultés matérielles, mais aussi celles d'ordre psychologique ou social que tentent de pallier les structures d'hébergement (Leclercq, 2010, p. 70).

Les maisons d'accueil hébergent et accompagnent des adultes en difficultés sociales accompagnés, ou non, d'enfants. Selon l'Association des Maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (Turco & al., 2020, p. 24), la maison d'accueil constitue un dispositif essentiel pour dépasser la réponse aux besoins primaires et répondre aux besoins de réinsertion sociale.

L'idée est qu'il semble périlleux pour les individus d'investir des projets d'insertion socioprofessionnelle si ceux-ci sont dans l'incapacité de répondre dignement à leurs besoins primaires. Les maisons d'accueil tentent de répondre communément à ces deux objectifs (Versailles, 2010, p. 61).

La réglementation prévoit neuf mois, renouvelables trois fois par période de trois mois, pour *« [...] remettre sur les rails, stabiliser, ces [personnes] qui ont connu des parcours [parfois] chaotiques et qui, souvent, sont submergé[e]s par une souffrance d'être qui les dépasse. [...] »* (Leclercq, 2005, p. 40).

L'allongement de certains séjours encourage la modification de la perception des maisons d'accueil par ceux qui y sont hébergés. Certains les appréhendent comme « *une alternative à un habitat individuel et urbain, de moins en moins accessible aux personnes vivant avec des revenus tournant autour des minima sociaux.* » (Wagener, 2010, p. 25).

Concrètement, il s'agit d'accueillir, d'héberger et d'offrir un accompagnement psycho-social à des individus fragilisés par certaines expériences de vie. L'institution coordonne une intervention dite multidimensionnelle pour faire basculer les hébergés « *de l'urgence vers l'insertion* » (Leclercq, 2010, p. 69).

En 2017, une nouvelle compétence a été attribuée aux maisons d'accueil, soit le post-hébergement. Cela implique que, désormais, les maisons d'accueil élaborent un accompagnement dans un espace-temps plus large. Assurément, celui-ci peut avoir lieu avant, pendant et après l'hébergement et également en dehors de la structure d'accueil (Berny & Vanhessen, 2023, p. 24). Le post-hébergement est défini par le Décret du 27 avril 2017 qui modifie celui du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil. Il s'agit d'un suivi *extra-muros* de l'ancien hébergé après la fin de son séjour. Ce suivi peut être présenté comme une collaboration avec d'autres partenaires extérieurs qui tentent de répondre à un objectif d'insertion prolongé et assuré (Berny & Vanhessen, 2023, p. 24).

Il importe aussi de préciser que ce même décret définit de nouvelles missions spécifiques pour les maisons d'accueil agréées pour les accomplir, qui sont celles d'un soutien à la parentalité, d'un soutien aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales et du logement accompagné. Pour ce qui est des missions de base, il en ressort que les structures d'hébergement réalisent leurs missions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement avec comme finalité l'acquisition d'une autonomie de l'hébergé en visant également son bien-être global, sa réinsertion et non plus un simple rétablissement physique. Il s'agit aussi de veiller à l'acquisition de droits sociaux en s'attardant sur les mécanismes qui assurent le maintien de ces droits. Le Décret du 27 mai 1999 évoque aussi la stabilisation de la personne en visant l'intégration d'un logement sur le long terme (Berny & Vanhessen, 2023, p. 24).

L'objectif de l'accompagnement social est bien souvent d'activer ou de réactiver les droits – administratifs, financiers, sociaux des personnes hébergées. Selon Coralie Buxant (2018, p. 126), ce qui est visé est le rétablissement de l'individu. Est considérée comme

rétablie la personne qui, par le biais d'un processus, redevient apte à jouer le rôle d'un citoyen dépositaire de droits sociaux.

L'intervention sociale est qualifiée de « bas-seuil », ce qui signifie qu'il existe peu de conditions d'accès pour prétendre à une telle prise en charge. Toutefois, à qui s'adresse cet accompagnement ? Chaque maison d'accueil, selon son projet, peut s'adresser à un ou plusieurs publics. Certaines structures visent la prise en charge d'hommes isolés, tandis que d'autres offrent leur intervention à toute structure familiale. D'autres encore accompagnent des femmes seules ou accompagnées de leurs enfants.

2.2. Les causes du sans-abrisme comme points d'ancrage de l'accompagnement

Il importe de s'interroger sur les points d'accroche de l'accompagnement du public en maison d'accueil. Outre une collaboration entre l'individu et l'institution visant la réinsertion, les maisons d'accueil aspirent, comme leur nom l'indique, à offrir des lieux avec l'ambition d'y accueillir un public « abîmé » (de Backer, 2017, p. 53).

Les difficultés pouvant mener à une situation de précarité peuvent être multiples. Celles-ci peuvent se combiner et rendre la situation d'autant plus complexe. La personne peut se trouver enlisée dans une certaine précarité. Le sans-abrisme est une problématique multidimensionnelle avec des facteurs personnels, relationnels, structurels et institutionnels (Spinnewijn, 2010, p. 20). Concrètement, il faut évoquer des problèmes relationnels, économiques et administratifs, des problèmes de toxicomanie, des problèmes de santé mentale, etc (Berny & Vanhessen, 2023, p. 12).

La multiplication des facteurs conduisant les individus dans des situations de précarité va de pair avec la diversification des profils de « sans abri ». La Fédération Européenne d'Associations Nationales travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA) a proposé une typologie de profils d'individus précarisés selon leur rapport au logement. Celle-ci est nommée ETHOS, acronyme pour European Typology on Homelessness. FEANTSA distingue quatre catégories de sans-abri. Une première est nommée *Roofless* qui correspond aux individus qui n'ont pas de toit et qui vivent, donc, en rue. La deuxième catégorie est *Houseless*, qui correspond aux individus qui habitent les différentes structures d'hébergement. Il s'agit d'une catégorie discutée, car les personnes disposent, pour un temps, d'une forme d'habitation, mais cela correspond à une étape provisoire. La

troisième catégorie est *Insecurely housed*, correspondant aux individus habitant un logement précaire ou peu sûr. Au sein de cette catégorie sont repris les individus menacés d'expulsion ou ceux qui sont menacés par des violences conjugales ou intrafamiliales ; il faut encore rajouter les personnes sortant d'institutions diverses comme les prisons et les hôpitaux. Ceux-ci sont susceptibles de quitter le « logement » à tout moment. En ce qui concerne la dernière catégorie, elle concerne les individus disposant de logements inadéquats et qui les empêchent de vivre dignement. Cette dernière catégorie est nommée *Inadequately housed* (Spinnewijn, 2010, p. 18-19).

L'existence d'une multitude de situations de sans-abrisme est à souligner. Cela se conjugue à la multiplicité des causes du phénomène qui coexistent. Les facteurs personnels comme la maladie, les assuétudes, etc. doivent être évoqués. Certains mentionnent même le niveau d'études. Mais ces facteurs personnels doivent être combinés à d'autres pour se dégager d'une responsabilisation accablante de l'individu, laquelle tenterait de le rendre fautif et coupable de sa situation. Aux problèmes personnels peuvent s'ajouter des problèmes relationnels ; il s'agit bien souvent de séparations, de situations de violences ou de bouleversements dans la structure familiale. Aussi, les causes institutionnelles constituent un point majeur dans la compréhension des situations de sans-abrisme, bien qu'elles soient souvent minimisées par les décideurs politiques. Concrètement, cela peut être la définition de conditions d'accès strictes à certains services, une transition périlleuse entre les institutions qui peut conclure à un abandon brutal de la personne après une fin de prise en charge. Enfin, la conjugaison des causes structurelles semble primordiale pour saisir la complexité du glissement vers le sans-abrisme. Les causes structurelles peuvent être le marché immobilier et l'inflation des loyers, le taux de chômage, un dysfonctionnement dans le système social ou une inadéquation de celui-ci (Spinnewijn, 2010, p. 20).

Louis Moreau de Bellaing et Jacques Guillon (cité dans Achard, 2016, p. 85) soutiennent l'idée que le sans-abrisme est la résultante d'une interaction entre des facteurs psychosociaux, culturels et économiques. De ce fait, l'accompagnement s'esquisse après une réflexion quant à la multiplicité des causes du sans-abrisme qui assure l'accroissement des leviers pouvant être activés avec l'individu pour tendre vers une stabilisation de ce dernier. Mais comme Spinnewijn (2010, p. 20) le précise, ces points d'accroche nécessitent également un travail de réflexion sur l'adéquation d'interventions

institutionnelles et structurelles pour acquérir une certaine durabilité et pertinence dans la réinsertion des personnes sans-abri.

Il nous importe d'insister sur une certaine évolution du public accompagné. Les profils semblent se diversifier, ce qui entraîne une approche différente de ceux-ci. De Backer (cité dans Wagener, 2010, p. 26) dit que les personnes hébergées par les institutions d'accueil arrivent, de plus en plus, *par le haut*. Sont alors identifiés les petits indépendants, les travailleurs pauvres, la classe moyenne en rupture, les jeunes, les femmes victimes de violences conjugales. De Backer (cité dans Wagener, 2010, p. 26) présente aussi ceux qui arrivent *par le côté*, qui sont les réfugiés, les patients sortant d'autres institutions, etc. Concrètement, il s'agit de profils qui se distancent du public qui était précédemment pensé légitimement saisissable par les maisons d'accueil en raison d'une spécificité propre aux « clochards » qui étaient d'être exclus des services d'aide ou qui y échappaient en tout cas.

Certains soulignent une évolution de l'objet social des maisons d'accueil. Auparavant, elles semblaient répondre à des problématiques précises, mais dorénavant, elles se voient confrontées à une combinaison de difficultés qui suppose un « *glissement du préventif vers le curatif* ». Damon (cité dans Wagener, 2010, p. 27) craint que les institutions visant l'intérêt général de tout citoyen soient désinvesties dans l'optique de se satisfaire d'interventions plus spécifiques d'autres secteurs.

2.3. En guise de conclusion

Par conséquent, nous pouvons affirmer que les causes du sans-abrisme sont multiples et il semble difficilement envisageable de les nommer de manière exhaustive. Néanmoins, de ces précédentes pages se dégage l'idée que le travail social exercé au sein de ces structures d'hébergement est varié. Il repose sur une coconstruction avec l'hébergé selon les causes qui l'ont amené à connaître une situation de précarité. L'objet de l'accompagnement et sa visée seront plus précisément discutés dans les prochains chapitres.

CHAPITRE 3. L'ASSUJETTISSEMENT

La finalité de ce troisième chapitre est de présenter les apports théoriques qui vont soutenir notre réflexion quant à la visée de l'accompagnement social. Nous proposons d'identifier certains concepts clés et de les discuter afin qu'ils puissent, plus tard, éclairer notre questionnement.¹

Concrètement, il faut préciser que, pour Foucault, le concept d'assujettissement réfère à une intégration de rapports de pouvoir par l'individu assujetti (Sutter, 2011). La question est de savoir comment cette intégration est réalisée. Quels sont les procédés qui assurent une forme d'assujettissement de l'individu ? Aussi, qu'est-ce que cela produit chez l'individu ?

3.1. Les techniques d'assujettissement

Selon Foucault, l'assujettissement est un processus qui dépend d'un ensemble de procédés et qui vise à faire agir la personne selon ce qui serait attendu d'elle (Foucault, 1994, p. 241).

Cette première section a pour objectif d'identifier plus justement les méthodes qui permettent d'atteindre un objectif d'assujettissement. Il convient de préciser que ce travail ne propose pas une énonciation exhaustive de tous ces modes ainsi que leurs effets, mais plutôt d'en nommer certains que nous jugeons pertinents au regard de notre question de recherche.

3.1.1. La communication

Foucault (1994, p. 233) défend l'idée que la communication opère quelque chose sur l'autre. Un discours pourrait avoir pour objectif, ou comme conséquence, des effets de pouvoir. Il s'agit, par la communication, d'entretenir des relations de pouvoir qui exerceraient une influence sur la conduite des individus.

« La mise en œuvre de capacités objectives, dans ses formes les plus élémentaires, implique des rapports de communication (qu'il s'agisse d'information préalable, ou de travail partagé) ; elle est liée aussi à des relations de pouvoir (qu'il s'agisse de tâches obligatoires, de gestes imposés par une tradition ou un apprentissage, de

¹ Certains écrits sont le fruit d'une réflexion menée dans une précédente recherche dans le cadre du cours de perspectives foucauldienne en criminologie.

subdivisions ou de répartition plus ou moins obligatoire de travail). » (Foucault, 1994, p. 233)

Foucault (1994, p. 234) dit que les capacités objectives, les rapports de communications et les relations de pouvoir, se conjuguent et s'esquissent dans des lieux et circonstances variés. Il souligne des espaces où ceux-ci se concentrent en évoquant les établissements scolaires qui disposent d'une organisation spatiale spécifique, d'un règlement rigoureux, d'activités et d'individus ayant une fonction propre. Foucault nomme cela un bloc de capacité-communication-pouvoir. Au sein de celui-ci, on veillerait à l'acquisition d'apprentissages ou d'aptitudes permettant de construire un comportement par le biais de communications pensées. Cela nous évoque une forme d'éducation de l'individu qui devrait intégrer des normes et des savoirs. Nous pouvons nous saisir des apports d'Audureau (2003, p. 20) qui questionnent l'éducation et ce qu'elle caractérise.

« [...] c'est son ambition d'être autre chose qu'une simple transmission : un élément dans la formation d'un sujet. C'est cette visée qui lui permet de s'autolégitimer face à la part de violence qu'elle perçoit en elle. Si la rencontre de [l'autre] avec l'altérité des savoirs et des normes ne prend pas l'allure d'une aliénation, n'est-ce pas parce qu'on leur suppose une vertu non pas seulement conformatrice mais aussi formatrice ? Sans doute ne pouvons-nous pas renoncer à l'ambition d'une éducation émancipatrice, qui s'achève par l'assomption de soi d'un individu qui soit un sujet, capable de s'autodéterminer. »

Si nous concédons que ces jeux de pouvoir par les communications affectent le comportement de l'individu, Foucault nous dit que c'est moins pour le rendre obéissant que pour s'assurer une forme de contrôle d'un point de vue rationnel et économique (Foucault, 1994, p. 235). Faut-il comprendre que nous souhaitons apprendre aux individus à agir de telle sorte qu'ils quittent une situation qui endigue toute forme de contrôle à leurs égards ? Ce procédé implique l'exercice d'un pouvoir sur des individus qui vont, par celui-ci, voir leurs agissements être modifiés (Foucault, 1994, p. 236).

« [Le pouvoir] n'est pas en lui-même une violence qui saurait parfois se cacher, ou un consentement qui, implicitement, se reconduirait. Il est un ensemble d'actions sur des actions possibles : il opère sur le champ de possibilité où vient s'inscrire le comportement de sujets agissants : il incite, il induit, il détourne, il facilite ou rend plus difficile, il élargit ou il limite, il rend plus ou moins probable ; à la limite, il contraint ou empêche absolument ; mais il est bien toujours une manière d'agir sur un ou sur des sujets agissants, et ce tant qu'ils agissent ou qu'ils sont susceptibles d'agir. Une action sur des actions. » (Foucault, 1994, p. 236-237)

3.1.2. L'aveu

Nous proposons de poursuivre notre compréhension de l'assujettissement au regard d'un concept clé. Il s'agit de l'aveu, les jeux de vérités dégagés par Foucault. Ces derniers ont des effets et font, dès lors, partie des techniques par lesquelles s'effectuent des relations de pouvoir. Jérôme Lamy (2018, p. 201) explique que c'est par des techniques de soi et des jeux de vérité que le sujet se constitue. Foucault (cité dans Lamy, 2018, p. 203) précise que la vérité s'inscrit et s'élabore dans des contextes, des régimes particuliers qui ont pour ambition de faire « *advenir le vrai*. »

Pour cerner plus justement ces pratiques et les finalités de ces techniques de soi, nous proposons de revenir à l'époque antique. À cette époque, le but était de connaître la vérité sur soi. Cette quête de connaissance s'inscrit dans une culture de soi qui occupait une place conséquente dans l'organisation sociale. Foucault (cité dans Lamy, 2018, p. 205) nomme alors *l'ascèse* qui serait une sorte de catalogue de discours vrai qui permettrait à l'individu d'en user lorsqu'une situation le nécessite. Ce sont des techniques qui « [...] *ont pour objectif une expression directe de la vérité en soi*. » (Lamy, 2018, p. 206). Toutefois, tous ne pouvaient pas y accéder, car cela nécessitait l'adhésion à un certain mode de vie (Foucault & al., 2012, p. 125).

Il faut ensuite évoquer la *parrèsia* qui est une technique de vérité visant à « tout dire » pour se construire en sujet. Il est important de comprendre que c'est un individu maître qui dit une vérité à l'autre. C'est à ce dernier de la reconnaître et de l'endosser. L'individu maître l'oriente dans sa quête. La *parrèsia* ne s'applique pas seulement à celui qui tente de se soucier de soi. Elle touche aussi ceux qui gouvernent l'individu (Lamy, 2018, p. 206).

Foucault (cité dans Lamy, 2018, p. 210-211) dit que les bases de l'aveu sont la capacité de confier ses pensées et ses réflexions. « *La véridiction est un processus ; la véridiction de soi-même – le dire vrai sur soi – est une condition indispensable pour l'assujettissement à un rapport de pouvoir à l'autre*. » (Foucault & al., 2012, p. 139)

Cet aveu engage le sujet à être ce qu'il a dit être. L'aveu est vrai parce qu'il a été dit. C'est un acte verbal qui pose une affirmation entraînant des effets comme l'instauration d'une certaine dépendance à cette vérité (Brion, 2023). Il est clair qu'une transformation des techniques entre deux époques, l'antiquité et la chrétienté, est à souligner. « [...] »

[A]uparavant le sujet cherchant à produire la vérité sur lui devait écouter son « maître », désormais « pour obéir [...], il faut parler. Il faut parler de soi. » (Lamy, 2018, p. 211). Néanmoins, dans les deux époques, l'objet des jeux de vérité est de mobiliser personnellement l'individu qui s'avoue. Il importait que l'individu dispose d'une certaine conscience de soi. « Bien sûr, ces techniques mobilisaient parfois l'autre : maître spirituel ou auditeur attentif, public virtuel ou assemblée concrète, le jeu du dire-vrai s'est toujours inséré dans l'altérité. » (Lamy, 2018, p. 215)

Ce qu'il importe de retenir est que, dans nos sociétés, nous nous assujettissons parce que nous sommes priés de dire, d'avouer, vrai sur nous. C'est par cette technique que nous sommes gouvernables. C'est donc en incitant à la production d'une vérité, à laquelle on devrait adhérer, qu'il est possible de gouverner des individus. Cela serait parce que l'individu a adhéré à cette vérité qu'on peut conduire sa conduite. C'est un gouvernement par la vérité (Brion, 2023).

3.1.3. Les institutions

Foucault évoque le travail des institutions dans une quête de l'assujettissement dans son œuvre *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Il faut se saisir de la prison, comme exemple, pour définir une institution d'assujettissement. Celle-ci se saisit des différents aspects constituant l'individu pour obtenir une forme de pouvoir total sur celui-ci. Il faut préciser que l'institution prendrait en charge son dressage physique, ses capacités de travail, sa conduite quotidienne, son attitude morale, mais aussi ses dispositions (Foucault, 1975, p. 238). La prison, ou plus largement les institutions d'assujettissement, peuvent être définies comme un « réformatoire » qui vise le « recodage de l'existence » (Foucault, 1975, p. 239).

Althusser (1976, p. 11) éclaire ces propos en précisant que les institutions éduquent en transmettant des « savoir-faire » ayant comme finalité l'assujettissement des individus à une idéologie dominante. Il nomme ces institutions « Appareils Idéologiques d'État ». Ces derniers sont selon lui des structures d'assujettissement : pratiquement, ils « interpellent les individus en sujets », et c'est cette interpellation, et le fait de s'y reconnaître, qui font exister matériellement cette idéologie. Nous pouvons donc comprendre que les institutions constituent un moyen, un canal, qui permet l'assujettissement des individus (Althusser, 1976, p. 58).

3.2. Les effets de l'assujettissement

3.2.1. Moralisation et normalisation

Foucault (1994, p. 230) nous dit que si l'État est capable d'intégrer une personne, c'est au regard d'une nouvelle forme d'individualité soumise à certains mécanismes. D'une certaine manière, l'individu ne pourrait tendre à la réinsertion sociale que s'il parvient à apprivoiser une nouvelle forme d'individualité qui le rendrait plus moral.

« La logique de marginalisation et de normalisation mise en place par les savoirs-pouvoirs traverse l'ensemble des disciplines et des lieux, et c'est dans la ressemblance des technologies de contrôle, dans la manière dont elles imposent une définition, obtiennent des aveux, jugent et surveillent perpétuellement les individus, les enferment afin de les normaliser que se loge, en fait, la base de la domination sociale. » (Martuccelli, 2006, p. 19)

Foucault propose dans un de ses écrits de réfléchir à ce que les personnes, elles-mêmes, aspirent pour leur existence. Il illustre cela avec la société grecque qui ne réfléchissait pas selon une technique de soi, mais plutôt avec une *tekhnê* de vie. La question était de savoir comment user de cette *tekhnê* pour vivre la vie de la manière souhaitée. Même si Foucault nous apprend que cette *tekhnê* a évolué vers une technique de soi (Foucault, 1994, p. 390). Toujours en illustrant ces propos par la société grecque, Foucault (1994, p. 397) dit que les individus chercheraient une maîtrise complète de soi nommée le *telos* pour mener une existence jugée juste. *« Et le choix, le choix esthétique ou politique pour lequel ils acceptent ce type d'existence-ci, c'est le mode d'assujettissement. C'est un choix personnel. »* (Foucault, 1994, p. 397)

Ce qui se dégage de ces propos, c'est que l'individu doit retrouver un état moral « juste » pour espérer une intégration sociale. En effet, que cela soit le résultat d'une réflexion personnelle ou la conséquence de l'usage de certains mécanismes, l'individu n'est intégré que s'il incarne une individualité reconnue par les autres comme morale.

3.2.2. La gouvernementalité

La gouvernementalité serait *« [...] l'ensemble des relations de pouvoirs et techniques qui permettent à ces relations de pouvoir de s'exercer. »* (Foucault & al., 2012, p. 293). Elle rend l'individu gouvernable, c'est-à-dire que leurs conduites peuvent être orientées en raison d'un assujettissement opérant (Sutter, 2011).

Gouverner, c'est exercer une forme de pouvoir sur quelque chose. Il ne s'agit pas seulement de gouverner une société, mais aussi un groupe, une collectivité ou un individu isolé (Foucault & al., 2012, p. 240-241). L'assujettissement a donc pour effet de permettre à un groupe de gouverner un autre, soit de mener la conduite du premier.

3.3. Définir l'assujettissement

Nous pensons qu'il importe de proposer, dans cette dernière section, une forme de synthèse qui définirait l'assujettissement. L'assujettissement serait une forme de pouvoir sur l'existence de l'individu en questionnant le fondement de son individualité pour le rendre sujet.

« Il y a deux sens au mot « sujet » : un sujet soumis à l'autre par le contrôle et la dépendance, et un sujet attaché à sa propre identité par la conscience ou la connaissance de soi. » (Foucault, 1994, p. 227)

Être assujetti est la résultante de procédés économiques et sociaux pensés en regard du type de subjectivité, de sujet, dont la société a besoin (Foucault, 1994, p. 228). L'assujettissement est le « [...] le processus par lequel on devient subordonné à un pouvoir et le processus par lequel on devient un sujet [...] » (Le Blanc, 2004, p. 55).

Foucault nous dit, ici, que par l'exercice de certaines formes de pouvoir, l'individu adopte une conduite. Cette dernière est définie comme la manière d'accompagner un individu à adopter un comportement ; soit « conduire des conduites ». Il s'agit d'opérer une influence sur l'ensemble des marges de manœuvre de l'individu. (Le Blanc, 2004, p. 55)

« [...] [L]'effet d'assujettissement [...] ne signifie pas ici capture, asservissement. Il n'y a pas de sujet préalablement donné sur lequel viendrait s'appliquer la discipline mais production par la machinerie disciplinaire de son point d'application. L'assujettissement est certes production du sujet d'une « sujétion », d'une docilité, mais aussi et surtout production d'une subjectivité. » (Audureau, 2003, p. 20-21)

PARTIE II. ANALYSES DES PRATIQUES

CHAPITRE 4. MÉTHODOLOGIE

4.1. Émergence du questionnement

Bien que cela ait déjà été mentionné dans l'introduction, il importe de rappeler que ce mémoire, en tant que recherche, a pour ambition de poursuivre un questionnement né lors d'un stage et qui s'est vu grandir lors d'un cours suivi dans le cadre de ce master. En effet, c'est dans le cadre du cours de *perspectives foucaaldiennes en criminologie* que j'ai souhaité questionner la visée de l'accompagnement social des maisons d'accueil. À l'issue de ce premier travail de recherche ont émergé l'idée et l'hypothèse que les maisons d'accueil, en tant qu'institutions, pourraient avoir comme finalité l'assujettissement des individus qu'elles hébergent. L'objectif est de se saisir de cet exercice de réflexion qu'offre le mémoire pour proposer une analyse plus approfondie et mettre à l'épreuve cette hypothèse.

4.2. Utiliser une méthodologie qualitative

Pour atteindre cet objectif, nous pensons qu'une recherche de type qualitatif s'avère particulièrement pertinente puisque l'objet de celle-ci pourrait se définir comme un travail d'interprétation qui chercherait à mettre en relation le positionnement du chercheur et la nature des données récoltées par celui-ci (Savoie-Zajc cité dans Anadón, 2006, p. 6). Notre objectif est de vérifier si les maisons d'accueil fonctionnent comme des institutions d'assujettissement. Dès lors, l'interprétation fera inévitablement partie de notre travail. C'est une technique permettant de « *décrire ou traduire les phénomènes sociaux et qui [permet] de porter attention à la signification des phénomènes plutôt qu'à leur fréquence.* » (Anadón & Guillemette, 2006, p. 27).

Utiliser une méthode qualitative permet d'interroger et de comprendre le sens que les individus donnent à leur vie ou pratique. « *Le point de vue, le sens que les acteurs donnent à leurs conduites ou à leur vie est matière [...] de recherche. Ici on met en valeur la subjectivité dans la compréhension et l'interprétation des conduites humaines et sociales.* » (Anadón, 2006, p. 15). La recherche qualitative étudie la réalité humaine et ce qu'elle implique. « *La recherche est orientée vers la compréhension de la réalité à partir*

des points de vue des acteurs eux-mêmes, car ceux-ci sont considérés comme les auteurs de la réalité sociale qui ne peut exister indépendamment de la pensée, de l'interaction et du langage humain. » (Anadón & Guillemette, 2006, p. 29).

Notre objectif, par cette recherche, est bien d'analyser *« les intentions, les discours et les actions et interactions des acteurs concrets eux-mêmes [...] »* (Dumez, 2013, p. 31). C'est de cette façon que nous tenons à justifier la pertinence de s'inscrire dans une méthodologie qualitative.

4.3. L'induction analytique

Étant donné que notre recherche a pour objectif de questionner une hypothèse formulée dans un précédent travail de recherche, il nous semble difficile de défendre une démarche purement inductive puisqu'elle suppose *« [...] la compréhension des phénomènes au départ des patterns de données plutôt que de recueillir des données pour évaluer un modèle théorique préconçu ou des hypothèses a priori. »* (Mucchielli, 2009, p. 73).

Le positionnement inductif demande alors l'observation des données recueillies comme indicateurs afin de construire des concepts qui permettront l'élaboration d'hypothèses et d'une théorie. Il s'agit d'un procédé qui aurait été utilisé dans le premier travail de recherche. Nous ne pouvons ignorer celui qui nous a permis de dégager une hypothèse que nous souhaitons questionner par ce travail.

Nous avons imaginé que notre recherche pourrait être le résultat d'une théorisation déductive. La démarche déductive consisterait à confirmer ou infirmer, vérifier, une théorie au regard de son application et de ses effets (Martin, 2012).

Néanmoins, nous éprouvons des difficultés à penser que notre travail aurait un caractère purement déductif. Le nœud de notre interrogation se situe dans l'exploitation de notre hypothèse de départ. Finalement, est-ce que chercher à la mettre à l'épreuve correspond à un procédé de vérification relatif à la théorisation déductive ? Devrions-nous défendre une position plutôt inductive avec l'induction analytique de Becker en concédant notre hypothèse comme l'outil qui nous permet de chercher les cas négatifs ?

Étant donné que l'hypothèse, et sa place dans la recherche, est au cœur de notre présent questionnement, il faut, selon nous, la définir pour saisir son enjeu. L'hypothèse est donc

« une supposition que l'on fait d'une chose possible ou non et dont on tire une conséquence. » (Akthouf, 1992, p. 58).

Dans le cadre de ce mémoire, la supposition serait que le travail social et les pratiques d'accompagnement des maisons d'accueil auraient pour finalité l'assujettissement des hébergés qu'elles accueillent. La conséquence serait que, par ces pratiques d'accompagnement, l'individu assujetti serait soumis à une forme de pouvoir qui dicterait son existence et ses conduites.

Aussi, précisons que cette hypothèse émerge après avoir lu, aussi, un article analysant les dispositifs wallons ayant pour mission de répondre à la problématique du sans-abrisme. Plus précisément, ce sont les quelques lignes suivantes qui nous ont interpellées et qui ont fait apparaître plusieurs questions permettant la formulation de la précédente hypothèse.

« Faut-il les sortir de la rue à tout prix ? Ou faut-il les aider dans leur quotidien, l'adoucir en offrant un lit, une tasse de café, un bol de soupe, un espace-lavoir ? Où situer la violence ? Qu'est-ce qui fait le plus violence ? L'intégration « forcée », inadaptée qui ressemble plus à un formatage, une mise à la norme ? Ou la rue avec tout ce qu'elle contient de destructeur, mais aussi d'illusion de liberté ? » (Leclercq, 2010, p. 74)

Malgré l'existence de cette hypothèse qui guide notre recherche, nous insistons sur le fait que notre travail n'est pas de chercher à justifier cette dernière, mais bien de la mettre à l'épreuve : notre travail ne vise pas à défendre une conviction, mais plutôt à l'interroger.

Revenons sur notre difficulté de défendre un positionnement purement déductif. Nous proposons plutôt d'utiliser l'induction analytique qui cherche à formuler des hypothèses et à les considérer comme provisoires. L'objectif de la recherche est de chercher les cas négatifs qui permettront de proposer de nouvelles hypothèses qui viseront aussi l'identification de contre-exemples, cas négatifs. *« Le but de cette recherche de contre-exemples est d'améliorer l'image d'ensemble – de proposer, en fin de compte, une représentation convaincante de sa complexité et de sa diversité. »* (Becker, 2000, p. 157).

D'après Cressey (cité dans Deslauriers, 1997, p. 296), l'induction analytique s'élabore selon plusieurs étapes interdépendantes et qui peuvent être décrites comme cycliques. Nous avons, en adéquation avec le processus d'induction analytique décrit par Cressey, défini le phénomène que nous proposons d'étudier. Une hypothèse expliquant le phénomène a été proposée et nous avons confronté nos entretiens à notre hypothèse afin de voir si cette dernière expliquait les pratiques interrogées dans notre recherche.

L'objectif de nos entretiens était de chercher le cas où l'hypothèse n'expliquerait pas le cas afin de la modifier. Au fond, nous cherchions les cas négatifs qui infirmeraient notre hypothèse, nous encourageant à faire des allers-retours entre théorie et pratique. Ce but étant « [...] de raffiner la théorie et de la rendre progressivement capable d'expliquer les données empiriques issues de la recherche. » (Deslauriers, 1997, p. 297).

4.4. Construction de l'échantillon

Pour mettre à l'épreuve notre hypothèse, il semblait impératif de rencontrer des acteurs clés et de nous entretenir avec eux de leur expérience et de leur pratique du travail social au sein des maisons d'accueil. La construction d'un échantillon est une étape primordiale pour approcher la problématique et la comprendre. La pratique de l'échantillonnage est de

« [...] considérer une petite quantité de quelque chose pour éclairer certains aspects généraux du problème : c'est étudier ceci pour appuyer un au-delà ; c'est l'idée d'extrapoler, de déplacer, de transcender, de mettre en rapport, ou encore de donner une idée ou un éclairage sur quelque chose d'autre à l'aide d'un ou de plusieurs éléments pouvant s'y rapporter. » (Pires, 1997, p. 19)

Proposer un échantillon consiste à proposer un ensemble limité d'acteurs afin qu'ils représentent un plus vaste ensemble. Un large objet d'étude semble être réduit à un échantillon limité qui tend à le représenter (Hamel, 2000, p. 25-26).

L'exercice de recherche et de réflexion que suppose le mémoire est parfois limité par des conditions de temps, de faisabilité, etc. Dès lors, nos données se limitent à quatre entretiens avec des travailleurs sociaux qui ont accepté de se confier sur leurs pratiques d'accompagnement et le sens qu'ils y voient. Il est clair qu'un échantillon aussi restreint ne permet pas de prétendre à une quelconque « représentativité ». Mais tel qu'il est constitué, l'échantillon nous semble présenter des caractéristiques pertinentes dans le cadre de la recherche (variable d'homogénéisation et de diversification...). Puisque nous nous inscrivons dans une recherche qualitative, nous croyons en la pertinence de ces témoignages pour éclairer notre questionnement. Assurément, ce sont leurs expériences qui nous permettent de comprendre la réalité du phénomène et la signification de celui-ci ; même si un échantillon plus large aurait été apprécié. D'autant que Marcel Mauss (cité dans Hamel, 2000, p. 25) dit que :

« C'est une erreur de croire que le crédit auquel a droit une proposition scientifique dépende étroitement du nombre de cas où l'on croit pouvoir la vérifier.

Quand un rapport a été établi dans un cas, même unique, mais méthodiquement et minutieusement étudié, la réalité en est autrement certaine que quand, pour la démontrer, on illustre de faits nombreux, mais disparates... »

L'observation de phénomènes sociaux s'avère périlleuse puisqu'ils s'intègrent dans une réalité sociale complexe. Cette observation nécessite d'être réalisée sur base de perspectives particulières pour appréhender la problématique. Ces perspectives particulières s'obtiennent par un découpage du « [...] *flux continu de la vie en une structure intelligible d'évènements discrets, et nous le faisons de la manière qui convient le mieux à nos objectifs* » (Guba et Lincoln cité dans Laperrière, 1997, p. 374). Les résultats que nous observons sont partiels par cet exercice de découpage. Cependant, puisque nous nous inscrivons dans une recherche de type qualitatif, la validité de notre travail ne se situe donc pas dans une forme de représentativité de l'échantillon, mais bien dans une articulation fine entre les interprétations théoriques et les données empiriques qui doivent être jugées solides (Laperrière, 1997, p. 375).

Concrètement, notre échantillon est composé de cinq travailleurs sociaux rencontrés lors de quatre entretiens distincts. Ceux-ci ont accepté d'échanger sur leurs pratiques après avoir été sollicités par e-mail. Nous avons sollicité une dizaine de maisons d'accueil wallonnes, mais seules quatre ont répondu favorablement à notre demande. Les quatre rencontres ont eu lieu au sein des maisons d'accueil où travaillent les intervenants sociaux. Tous ont souhaité garder l'anonymat. C'est pourquoi leurs témoignages seront anonymisés et utilisés avec un nom d'emprunt qui leur sera attribué.

Le premier entretien nous a permis de rencontrer Valérie qui est assistante sociale depuis près de quinze ans dans une maison d'accueil de la région de Charleroi. Nous avons ensuite rencontré une autre assistante sociale, également criminologue, qui travaille dans une autre maison d'accueil de la région de Charleroi depuis presque un an. Nous l'appellerons Françoise. Ensuite, lors du troisième entretien, nous avons rencontré une assistante sociale, renommée Hélène, exerçant sa profession depuis deux ans au sein d'une maison d'accueil dans la Province de Namur. Celle-ci était accompagnée de la directrice de l'institution, Mireille, qui s'est également confiée sur les pratiques d'accompagnement, car elle est elle-même assistante sociale de formation. Enfin, nous avons rencontré une cinquième personne qui est travailleur social depuis plus de quinze ans et qui exerce, après avoir été assistant social au sein de cette même institution, la

profession de directeur de maison d'accueil, aussi dans la Province de Namur. Ce dernier sera nommé Bernard pour le bien de la recherche et le respect de son anonymat.

Il faut préciser que cela découle du hasard si les entretiens sont répartis équitablement au sein de deux régions. Nous avons décidé que cela ne constituait pas un critère de sélection. Notre unique critère de sélection était d'être travailleur social au sein d'une maison d'accueil wallonne.

L'objectif de cette brève présentation des acteurs de terrain est de pouvoir contextualiser les témoignages et les expériences recueillis que nous analyserons plus tard. Nous le préciserons plus tard, mais nous avons fait le choix de faire une analyse globale des pratiques récoltées. C'est pourquoi nous voulions replacer le contexte des pratiques de terrain des travailleurs, car ils ne seront pas discutés dans une analyse ciblée de chaque entretien.

4.5. Récolte de données

Concrètement, comment avons-nous procédé à la récolte de données ? Nous avons décidé d'utiliser l'entretien pour rencontrer le phénomène que nous étudions. L'entretien peut se définir comme une rencontre permettant à l'individu interviewé de partager des informations sur un sujet qu'il maîtrise par son expérience et qui est choisi par le chercheur. *« C'est une discussion orientée, un « procédé d'investigation utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations en relation avec des objectifs fixés » »* (Aktouf, 1992, p. 87)

Les entretiens se caractérisent et se classent selon le degré de liberté accordé à l'interviewé et le degré de profondeur de l'information que le chercheur souhaite récolter (Aktouf, 1992, p. 87). L'entretien de type semi-directif semble être celui permettant de répondre adéquatement à notre recherche. Ce dernier dispose d'un degré de liberté moins réduit que dans l'entretien directif et le degré de profondeur est large tant que l'individu ne dévie pas du cadre de l'entretien (Aktouf, 1992, p. 88). Tout type d'entretien a pour but de fournir au chercheur des informations quant à la particularité de l'expérience et sa signification (Pin, 2023, p. 1).

L'entretien semi-directif a pour particularité que

« [...]la situation d'interaction a ceci de particulier que l'enquêté-e est de prime abord placé-e dans un rôle d'informateur/-trice, de détenteur/-trice d'un savoir

(commun, non scientifique) précieux sur le thème d'intérêt de l'enquêteur-trice.[...] L'enjeu est que l'enquête-e fournisse par ses prises de parole le plus d'informations tant objectives (sur les phénomènes, institutions ou processus étudiés) que subjectives (sur ses représentations, son système de valeurs, ses croyances). » (Pin, 2023, p. 1)

La question est de savoir pourquoi nous avons décidé de recourir à ce type d'entretien. Nous avons l'espoir qu'il nous assure un témoignage presque de l'ordre de la confiance, de la narration, facilité par une sorte de souplesse de l'entretien. Il a également l'avantage de nous garantir une récolte d'informations sur les sujets que nous avons préalablement pensés en cadrant l'entretien par des consignes et relances (Pin, 2023, p. 4).

Aussi, il nous semble important de préciser que ces entretiens tentent de répondre à des questionnements qui ont émergé lors d'un stage effectué dans le cadre d'un bachelier en tant qu'assistante sociale. Ce stage avait eu lieu au sein d'une maison d'accueil et les tâches accomplies étaient relatives aux missions d'une assistante sociale. Il est donc difficile d'ignorer cette expérience en tant que « savoir ». Cependant, nous pensons qu'il faut saisir cette expérience en tant que potentielle phase exploratoire. En tant qu'elle

« peut être aussi un préalable à des recherches qui, pour se déployer, s'appuient sur un minimum de connaissances. La recherche exploratoire permettrait ainsi de baliser une réalité à étudier ou de choisir les méthodes de collecte des données les plus appropriées pour documenter les aspects de cette réalité ou encore de sélectionner des informateurs ou des sources de données capables d'informer sur ces aspects. » (Trudel et al., 2007, p. 39)

De ce fait, pour compléter cette phase exploratoire, et construire notre recherche, nous avons réalisé quatre entretiens qui ont nécessité plusieurs choses. Premièrement, il a été nécessaire de construire un guide d'entretien² qui permettra d'orienter ce dernier en se distançant d'une certaine rigidité (Pin, 2023, p. 2). L'entretien en tant qu'art nécessite une préparation et ce par la construction d'un guide d'entretien. Il se veut ajustable selon la personne qui se prête à l'exercice et permet au chercheur de dresser les consignes initiales de l'entretien, mais aussi les relances dont il pourra user pour obtenir les informations qu'il cherche. Au sein de ce guide d'entretien, il convient de questionner des concepts ou des éléments précis qui constituent la ou les hypothèses de recherche (Aktouf, 1992, p. 96). Il s'agit de réfléchir aux questions pouvant répondre à ces hypothèses (Demony, 2016, p. 35).

² Voir annexes

Par conséquent, les questions ont été pensées en réponse aux hypothèses que nous avons formulées lors du précédent travail de recherche que nous avons mené. Elles ont été élaborées après la lecture de différents articles, mais aussi avec une précédente pratique de stage.

Deuxièmement, une fois ce guide d'entretien construit, il convient de s'en saisir adéquatement dans la rencontre avec les professionnels. La posture de l'enquêteur requiert une attitude d'empathie et d'écoute pour faire un juste usage de l'outil d'entretien qu'est le guide d'entretien (Pin, 2023, p. 2).

4.6. Analyse thématique

Il importe d'expliquer de quelle manière nous décidons d'analyser nos données récoltées par les méthodes employées et précédemment expliquées.

L'analyse thématique permet de traiter un corpus de données en utilisant des thèmes ayant pour but de résumer les idées qui se dégagent des données. Il s'agit d'un procédé de réduction des données qui, par l'élaboration de thèmes, va permettre au chercheur de répondre à sa question de recherche. « *[la] thématization constitue l'opération centrale de la méthode, à savoir la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé, et ce, en rapport avec l'orientation de recherche (la problématique).* » (Paillé et Mucchielli, 2012) Il convient alors de proposer un mot ou une expression pour rendre compte d'une idée énoncée dans le matériel, soit la transcription de nos entretiens. « *Un thème est un ensemble de mots permettant de cerner ce qui est abordé dans l'extrait du corpus correspondant, tout en fournissant des indications sur la teneur des propos.* » (Paillé et Mucchielli, 2012) Nous avons utilisé une thématization continue. Cela signifie que nous nous sommes penchés sur l'ensemble de notre matériel empirique et lui avons attribué continuellement des thèmes. C'est ainsi que nous les avons identifiés pour ensuite penser à une forme d'arbre thématique rendant compte de la corrélation de ces thèmes. Ce dernier vise une représentation synthétique des liens existant dans le contenu analysé et, plus concrètement, dans les thèmes identifiés (Paillé & Mucchielli, 2012).

Concrètement, notre travail était de nous saisir de ces différentes catégories, thèmes, pour discuter de leurs relations et des effets de celles-ci sur l'objet d'étude. Pratiquement, comment avons-nous procédé ? Nous avons lu attentivement la transcription des

entretiens que nous avons menés pour ensuite pouvoir procéder à une énième lecture nous permettant d'identifier et de nommer plusieurs thèmes que nous proposons de lier, de classer, selon la temporalité de leurs effets. En effet, nous avons regroupé les thèmes en fonction de la mobilisation de ceux-ci dans trois temporalités de l'accompagnement. Même si notre travail ne présente pas l'élaboration d'un arbre thématique comme présenté par Paillé et Muchielli (2012), nous proposons un tableau qui permettra d'identifier une première fois les thèmes qui seront analysés prochainement.

	Thèmes identifiés sur base des quatre entretiens	Appellation conceptuelle proposée pour rendre compte de la relation de ces thèmes
Avant l'accompagnement	▪ Inadéquation ▪ Contrôle ▪ Réinsertion ▪ Avenir ▪ Accueillir ▪ Échec ▪ Prévention	Penser l'accompagnement
Pendant l'accompagnement	▪ Identité ▪ Existence ▪ Aveu ▪ Habitude	Accompagner pour faire exister
Après l'accompagnement	▪ Transmission ▪ Lien	Les effets de l'accompagnement

L'analyse s'élabore par une manipulation du produit de cette thématisation pour construire des catégories afin de pouvoir formuler des hypothèses (Paillé & Muchielli, 2012). L'analyse thématique demande de pouvoir interroger les relations, existantes ou non, entre ces différents thèmes. *« Il ne s'agit plus seulement de repérer des thèmes, mais également de vérifier s'ils se répètent d'un matériau à l'autre et comment ils se recoupent, rejoignent, contredisent, complémentent... »* (Paillé & Muchielli, 2012).

Pour répondre à cet impératif, nous avons analysé les différents témoignages pour les subdiviser en trois groupes qui deviendront nos prochains chapitres. À l'intérieur de ceux-ci, nous discuterons des liens entre les thèmes identifiés. Nous pouvons déjà dire que le premier chapitre a l'espoir de rendre compte des différentes notions qui permettent de penser l'accompagnement dans sa finalité et l'adéquation qui s'y développerait. Le deuxième groupe, chapitre, a pour ambition d'interroger les pratiques d'accompagnement et ce qu'elles tentent de réaliser ; permettre l'existence des individus hébergés. Enfin, le troisième chapitre vise le questionnement des effets de l'accompagnement et ce qui émerge chez l'individu après celui-ci.

Aussi, il faut souligner que ce travail d'analyse est impacté par le travail précédemment accompli du chercheur. Étant donné que ce dernier a pensé son objet d'étude, l'enquête et ses objectifs, etc., le chercheur a une idée de ce qui devrait retenir son attention. « *Tout analyste détient une posture et celle-ci ne va pas manquer de jouer dans la sélection des données du corpus qui s'avéreront pertinentes.* » (Paillé & Mucchielli, 2012)

Ces propos nous encouragent à veiller à ne pas adopter une posture consistant à sélectionner des thèmes qui chercheraient simplement à soutenir notre hypothèse de départ. Nous aspirons sincèrement à analyser les données recueillies de sorte qu'elles nous éclairent globalement sur la problématique pour ensuite la discuter. Sinon, nous risquerions de nous inscrire dans une forme de *circularité* nommée par Dumez (2013, p. 32). « *Dès le moment qu'une personne se forme une théorie, son imagination ne voit plus, dans tout objet, que les traits en faveur de cette théorie* » (Jefferson cité dans Dumez, 2013, p. 32).

Éclairons davantage notre méthode d'analyse par les apports de Blumer. Ce dernier nomme l'exploration en tant que procédé qui permet au chercheur d'approcher un objet d'étude et d'acquérir une connaissance, une compréhension de celui-ci. Cette phase exploratoire décrite par Blumer permet aussi au chercheur de « *développer et aiguïser sa perception de ce dont il doit s'enquérir pour que son problème, les directions de la recherche, les données, les relations analytiques et les interprétations émergent de, et demeurent fondées dans, la vie empirique étudiée* » (Blumer cité dans Brion, 2003, p. 10).

Dans le cadre de ce travail de recherche, cette exploration semble être le stage réalisé, par le biais d'une précédente formation, au sein d'une maison d'accueil. Ce dernier nous aurait permis d'appréhender notre objet d'étude et de penser à un dispositif de recherche

adéquat pour répondre au questionnement initial. Une fois nos données empiriques récoltées, nous avons proposé de les étudier selon une analyse thématique décrite précédemment.

Mais si nous reprenons les apports de Blumer, nous pourrions dire que notre travail se situe dans une forme d'inspection des données empiriques. C'est-à-dire de proposer une forme d'aller-retour entre les éléments analytiques, les thèmes identifiés et le contenu empirique qui s'y rapporte. Ce travail d'inspection « *doit permettre d'isoler les relations existant[es] entre les éléments analytiques [...]* » (Brion, 2003, p. 10).

CHAPITRE 5. PENSER L'ACCOMPAGNEMENT

L'objet de ce chapitre est d'interroger les témoignages de quatre travailleurs sociaux de maison d'accueil³. Ceux-ci se sont confiés sur leurs pratiques et expériences de terrain pour nous permettre de saisir l'enjeu de celles-ci. L'idée est que ce chapitre soit pensé comme l'identification d'aspects réfléchis dans une certaine temporalité qui serait l'avant-accompagnement.

Les professionnels interrogés ont évoqué certaines notions qui semblent primordiales pour penser l'accompagnement. Nous tenterons de mettre en évidence ses conditions dans ces prochaines pages. Comment l'accompagnement se construit-il ? À quels impératifs répond-il ?

Nos échanges avec les travailleurs sociaux nous encouragent à questionner la pertinence de l'accompagnement. Concrètement, qu'est-ce qu'un accompagnement social qualifié de « juste » ? Selon les travailleurs sociaux, il devrait redonner de l'autonomie et insérer les personnes sans-abri/hébergées, mais aussi leur faire prendre conscience de la charge de travail que l'accompagnement demande. C'est pourquoi certains travailleurs mentionnent un impératif qui est de « *faire avec* » et non « *à la place* » de la personne hébergée. Les travailleurs dégageaient aussi l'idée que le travail de conscientisation se concentre sur les attentes sociales et la réalité contextuelle de certains marchés comme celui du logement. L'objectif du travail serait aussi d'orienter, d'aiguiller vers des projets jugés « adéquats » en ce qu'ils permettent l'intégration d'un logement. Finalement, conscientiser par l'accompagnement pourrait être, selon les travailleurs sociaux, de transmettre des règles et des normes sociales. Dans certains cas, il faudrait pouvoir défaire des comportements acquis et, dans d'autres cas, il s'agirait d'un travail d'apprentissage de certaines normes. Françoise (communication personnelle, mars 2024), une des professionnels interrogés, proposait une métaphore qui était de dire que son travail consistait à semer des graines qui pousseront un jour ou l'autre.

Objectivement, ce travail social doit être adéquatement pensé pour rencontrer ces objectifs. Mais quels sont les points d'attention des travailleurs ? Nous proposons ici de

³ Afin de préserver l'anonymat des travailleurs sociaux interrogés, nous avons utilisés des noms d'emprunt.

nous pencher sur quelques balises qui permettent d’appréhender plus justement la finalité de l’accompagnement.

5.1. L’inadéquation en tant que critère de sélection

Premièrement, penser l’accompagnement implique de penser à ceux qui ne bénéficieront pas de celui-ci. Assurément, bien que l’objectif des maisons d’accueil soit de proposer une intervention bas-seuil, comme expliqué précédemment, et donc d’accueillir le « *tout-venant* », comme le dit Françoise (communication personnelle, mars 2024), tous les profils ne sont pas pris en charge par de telles institutions. Nous l’avons précisé précédemment : chaque maison d’accueil s’adresse, selon son projet éducatif, à un public précis. Même quand celui-ci est relativement large, par exemple parce qu’il s’adresse à tout individu, quelle que soit la composition de sa famille, les professionnels évoquent l’inadéquation de certains profils.

Dès lors, il convient de se pencher sur les témoignages recueillis lors de la phase exploratoire de ce travail de recherche. Concrètement, il en ressort que tout individu ne serait pas capable de s’inscrire dans un tel dispositif. D’une certaine façon, cela supposerait une sorte de compétence qui serait l’adaptabilité. Dans l’appréhension collective du sans-abrisme, se dégage assez aisément l’idée que tout « SDF » en serait doté parce que leur vie résulterait d’une forme de débrouillardise quotidienne. Il pourrait, selon certains, s’adapter à tout lieu. Mais qu’en est-il dans la théorie ?

Penser le « SDF » comme un être suffisamment adapté à la vie en rue pour qu’il ne demande pas d’aide serait une méprise. Selon Douville (cité dans Chevalier et al., 2017, p. 35), il ne faudrait pas interpréter cette non-requête comme le signe d’un choix rationnel, mais plutôt comme le résultat d’une adaptation à des conditions suffisamment pénibles pour légitimer l’usage du terme « suradaptation paradoxale ». C’est donc l’élaboration de stratégies de survie et de défenses psychiques qui garantissent celle-ci.

Le « SDF » se doit d’user de diverses stratégies de défense lui assurant une adaptation plus adéquate dans un nouvel environnement qu’il est dans l’obligation d’apprivoiser pour sa survie. En effet, s’il espère pouvoir y exister et évoluer, il devrait pouvoir y faire face en usant de divers mécanismes ; ceux-ci soulignant toutes les compétences de celui qu’on nomme « SDF ». Certains disent que s’il est capable de s’adapter et de se saisir de divers environnements comme un parking, une gare ou une cage d’escalier, c’est le signe

d'une volonté de ne pas se satisfaire d'une forme de facilité dans la sollicitation de l'hébergement qui le réduirait à l'image d'assisté dépourvu d'abri (Langlard et Bouteyre, 2012, p. 535).

Trois des quatre travailleurs interrogés ont confié que, selon eux, il était rare d'accompagner un public venant de la rue. D'après leurs observations, la maison d'accueil est plutôt le dernier palier, voire le dernier recours pour éviter de vivre en rue ; situation pourtant caractéristique du public officiellement visé par ce type d'intervention sociale. Mireille (communication personnelle, mars 2024) dit que l'institution accueille des « sans-chez-soi » bien plus que des « sans-abris ». Elle définit les « sans-chez-soi » comme des individus sans réel ancrage domiciliaire qui, cependant, ne se seraient jamais trouvés dans la situation de devoir passer une nuit en rue.

« En fait, on a pas vraiment de SDF, de gens qui viennent de la rue. En fait maintenant, on dit les sans chez-soi. Ils vont dormir de gauche à droite sans vraiment avoir de point d'ancrage mais ils ont toujours un logement. » (Mireille, communication personnelle, mars 2024)

D'autres professionnels usent de cette appellation qu'ils estiment plus représentative. Le sans-abri appelle à l'unique identification de la première catégorie ETHOS, celle de « *homeless* » comme indiqué précédemment, faisant obstacle à une saisie plus large de la problématique. De ce fait, user du terme « sans-chez-soi » serait plus judicieux. Ce dernier est défini par le syndicat des IMMENSES, comme un « *[m]ot correct pour ledit "sans-abrisme", celui englobant, en réalité, la situation de toutes les personnes dépourvues d'un chez-soi et non d'un abri.* » (Berny & Vanhessen, 2023, p. 13).

Mireille (communication personnelle, mars 2024), une des professionnels interrogés explique qu'il est, d'après son expérience, difficile, voire impossible, de travailler avec les personnes dites « SDF » parce qu'elles seraient trop attachées, selon elle, à un mode de vie en rue qui leur garantirait plus la liberté. Ceux-ci se satisferaient d'aides ponctuelles, car, selon elle, « *ils sont incasables.* » (Mireille, communication personnelle, mars 2024). C'est un témoignage qui nous encourage à questionner la finalité du travail social des maisons d'accueil. Finalement, pouvons-nous affirmer que les maisons d'accueil remplissent effectivement leur mission première qui est d'accompagner ceux qui sont démunis de la sécurité d'un toit quand ceux-ci semblent inadéquats aux dispositifs ?

Quand nous questionnons les travailleurs sur l'inadéquation de certains profils, tous confient, assez spontanément, qu'il y a peu de profils qu'ils présentent comme « inadéquats ». Pourtant, plus tard, ils reconnaissent, à nouveau assez spontanément, que certains profils sont écartés au nom du bien-être de la collectivité. Certains énoncent même l'idée qu'il faudrait identifier la personne qui deviendrait la « pomme pourrie », entraînant la collectivité dans une rechute. Par exemple, en encourageant la consommation de ceux qui tentaient pourtant de se sevrer ou en instaurant une dynamique jugée négative pour le processus de réinsertion visé.

« [...] [I]l suffit qu'une seule personne arrive et que ça soit « la pomme pourrie ». Et ça fait un effet de groupe, au final, ça crée plusieurs échecs et donc ça, on y veille aussi quand on fait un choix dans les candidatures. On regarde par rapport au groupe actuel. »
(Hélène, communication personnelle, mars 2024)

Mais qu'en est-il des dynamiques de groupe ? Comment s'élaborent-elles ? Est-il possible d'identifier justement ces profils « dysfonctionnels » ? Est-ce que ce potentiel dysfonctionnement correspond finalement à une opposition au fonctionnement institutionnel ? Concrètement, comment se construit le jugement d'inadéquation ? N'est-il pas arbitraire et dépourvu de toute objectivité ?

Patrick Declerck (cité dans Chardin, 2016, p. 50) dit qu'il y a une forme d'inégalité entre le professionnel et l'hébergé, car le premier a la possibilité de retirer le bénéfice de l'hébergement au second quand il ne respecte pas les injonctions institutionnelles. Ici, nous nous questionnons sur les causes d'un comportement dysfonctionnel au sein de la maison d'accueil.

En concédant que cette dernière est une forme de laboratoire de la société, il convient d'observer que s'y jouent des scènes qui reflètent un fonctionnement sociétal. En ce sens, respecter les normes de la maison d'accueil serait accepter celles de la société telles qu'elles sont traduites dans le règlement. Ce serait, à tout le moins, accepter l'idée d'une normativité. À l'inverse, accepter les règles ayant cours dans la maison d'accueil pourrait être interprété comme une aliénation volontaire au nom du bien-être de la collectivité (Chardin, 2016, p. 50). Néanmoins, le maintien de cette aliénation suppose l'apparition de difficultés, de comportements jugés inadéquats, pouvant conduire à une fin d'hébergement. Cela nous encourage à nous questionner sur l'existence de profils plus aliénables que d'autres. Que faut-il dire quant à la finalité des entretiens d'accueil ?

Visent-ils l'identification des profils possiblement aliénables pour assurer une forme de bien-être collectif au sein de l'établissement ?

5.2. La réinsertion comme gage de la responsabilité de l'individu

Pour penser un accompagnement social pertinent auprès d'un public jugé adéquat, une fois cette inadéquation soulignée, il importe de revenir sur la visée du travail social. Les personnes considérées comme aptes à la réinsertion devraient, selon les travailleurs qui nous ont parlé, appréhender la maison d'accueil comme un tremplin permettant de rebondir pour atteindre la réinsertion. Une question doit être soulevée. Faut-il parler de viser la réinsertion ou l'insertion ? De fait, la réinsertion suppose que l'individu qui l'espère a précédemment été inséré et tente de retrouver cet état social. Mais au-delà d'une discussion quant à la responsabilité de l'individu qui l'inviterait à veiller à son insertion sociétale, qu'est-ce qu'être « inséré » pour les professionnels ? Ces derniers disent qu'un individu est inséré s'il est installé dans un logement autonome, mais aussi, et surtout, s'il peut pleinement exercer ses droits fondamentaux.

Lenoir (cité dans Chevalier et al., 2017, p. 35) nomme « inclusion » ce qui est appelé « insertion » par les professionnels interrogés. Lenoir (cité dans Chevalier et al., 2017, p. 35) dit que l'exclusion, en opposition à l'inclusion, correspond à une rupture du lien social qui suppose une rupture avec la cellule familiale, le milieu professionnel, mais aussi le logement, situation qui complique ou compromet l'accès aux droits fondamentaux. Gaulejac et Taboada-Leonetti (cités dans Chevalier et al., 2017, p. 36) s'accordent pour dire que l'exclu est celui ne parvenant pas à trouver une place dans une organisation sociale construite avec des normes et des règles permettant un fonctionnement juste. L'exclusion empêche l'individu d'acquérir un rôle et un statut au sein de la société. L'exclu devient inutile et ne participe plus à la vie sociale et se distance de ceux qui construisent la vie sociale par leur rôle social. Il devient un être passif. Finalement, devons-nous comprendre que la quête de réinsertion vise l'inclusion pour permettre à l'individu d'acquérir un rôle actif au sein de l'organisation sociale ?

Un autre auteur, Paugam (cité dans Chevalier, 2017, p. 35), cite la disqualification sociale qui serait une incohérence entre les attentes sociétales et les capacités sociales de la personne à y répondre. Le travail social aurait pour objectif de requalifier socialement les capacités de la personne pour veiller à son inscription sociétale.

Qu'en est-il de l'insertion ? À quoi correspond-t-elle et est-ce ce que visent les maisons d'accueil ? Le processus d'insertion viserait l'autonomisation de la personne afin qu'elle puisse s'inscrire dans un « *réseau symbolique organisant la communauté humaine [...]* » (Colin et al., 2010, p. 96).

Au regard des apports de Paugam et de Colin, Furtos et Pichon, nous dégageons l'idée que la réinsertion ou l'insertion, pour certains, serait un processus tendant à autonomiser les individus de sorte qu'ils, en plus de s'inscrire dans un réseau communautaire, investissent ce réseau en retrouvant une qualification sociale au sein de la société. Pour ce faire, les maisons d'accueil mettraient au travail les compétences de l'individu afin que ces dernières rencontrent les attentes sociales. L'axe de travail s'insère dans une dynamique individuelle faisant endosser une forme de responsabilité à l'individu qui serait incapable d'exercer ses compétences. Il convient de questionner la pertinence d'un travail plus « politique » qui cheminerait sur un axe plus organisationnel en visant la modification des attentes sociétales. Au fond, est-ce qu'un juste travail des maisons d'accueil se situerait à la croisée de chemins entre un travail de modification et/ou d'accroissement des compétences individuelles de la personne, mais aussi dans un travail de modification et/ou d'accroissement des attentes sociétales ?

Qu'en est-il de la responsabilisation des individus ? Françoise (communication personnelle, mars 2024) dit qu'offrir l'hébergement consiste à accorder une seconde chance à ces individus. À l'image de la réinsertion supposant le renouvellement d'un état précédemment acquis, cette image défend l'idée que l'individu pourrait être coupable de ne pas avoir su saisir une opportunité qui lui aurait été offerte. Cela suggère une forme de responsabilité de l'hébergé qui se doit de saisir cette chance pour se dégager d'une potentielle forme de culpabilité qui l'incomberait en cas d'échec de l'insertion ou de la réinsertion.

Dans l'idée collective, une personne sans-abri est une personne qui a échoué dans son inscription sociale. Il n'aurait pu saisir son existence pour la faire adhérer à un ensemble de normes (Chevalier et al., 2017, p. 37).

Quand certains dénoncent une forme de libre arbitre de la part des « pauvres » qui auraient, d'une certaine façon, choisi leur situation. D'autres évoquent des facteurs structurels, relationnels et organisationnels qui devraient se combiner à des facteurs plus individuels. Il s'agirait de complexifier la situation et de dire qu'elle résulte d'un choc

entre diverses causes (Samii, 2018, p. 379). Penser que le sans-abrisme émerge d'un choix suppose de considérer que l'individu fait le choix de renoncer à certains droits, puisque l'exclusion du logement empêche l'exercice de certains droits les plus fondamentaux (Samii, 2018, p. 378).

D'autres encore soulignent que c'est un rapport inégal en société et un ensemble de normes peu adéquates qui précipiteraient les profils les plus fragiles dans la précarité. Néanmoins, il semblerait que cela soit un discours parfois peu audible, laissant place à l'idée que cette dernière résulterait d'une situation individuelle. C'est avec de telles idées que des discours, bien que teintés de bienveillance, viennent encourager une forme de responsabilisation de la personne quant à sa situation (Franssen, 2018, p. 157). *« Plutôt que de leur donner un poisson (une allocation de survie), il faut leur apprendre à pêcher (à se former, à rechercher activement un emploi, à gérer un budget, à s'occuper de leurs enfants, etc.) »* (Franssen, 2018, p. 157).

D'une certaine façon, nous pourrions comprendre que si les maisons d'accueil ou toute autre institution sociale cherchaient à outiller les individus afin qu'ils puissent eux-mêmes répondre à leurs besoins, il serait plus légitime de les culpabiliser, car ils auraient fait le choix de ne pas « pêcher ».

Cette discussion quant à la responsabilité de l'individu questionne aussi les compétences de ce dernier pour parvenir à l'objectif visé par les maisons d'accueil : soit le maintien de l'autonomie et l'insertion sociale. Bernard, l'un des professionnels, dit qu'il semble constater que le rebond vers la réinsertion se fait plus aisément pour les personnes réfugiées hébergées par la maison d'accueil. Quand nous questionnons le professionnel sur ce constat, ce dernier propose de mettre en évidence les moyens et les compétences que l'immigration nécessite.

« Je pense aussi que quand on travaille avec des personnes réfugiées parce qu'il y a un regroupement familial, c'est souvent ceux qui rebondissent le mieux. Parce que ces personnes, quand elles étaient au pays, elles travaillaient. Il faut garder à l'esprit que pour être immigré, il faut avoir les moyens. Il faut pouvoir payer. »
(Bernard, communication personnelle, mars 2024)

L'immigration est coûteuse et il en ressort que les immigrés qui y parviennent sont souvent sélectionnés par les États au regard d'un degré d'instruction qui semble pertinent ou qui pourrait apporter une plus-value à la société. Il en ressort que les migrants seraient des individus instruits et qui ne seraient pas issus des populations les plus pauvres quand

ils quittent leur pays. Néanmoins, quand ceux-ci arrivent dans le pays d'accueil, ils sont confrontés à une forme d'exclusion du marché du travail les rendant susceptibles de connaître des situations de pauvreté et d'exclusion. C'est dans ce cadre que certains se retrouvent hébergés au sein de maisons d'accueil tentant d'exercer leurs compétences pour viser leur insertion (Lafleur & Marfouk, 2018, p. 237).

Qu'en est-il de ces capacités et compétences ? Cela nous questionne quant à l'élaboration de l'accompagnement social. Finalement, est-ce que le travail des maisons d'accueil pourrait être de viser l'acquisition de ces compétences et moyens des autres hébergés pour leur assurer une même réussite dans l'insertion ? Est-ce qu'insérer une personne réfugiée suppose le même travail que pour insérer un citoyen belge ? S'agirait-il de mettre à l'exercice et de valoriser les compétences des étrangers quand l'accompagnement des autochtones viserait l'acquisition ou l'élaboration de ces mêmes compétences ?

Il s'agit de réflexions qui mériteraient d'être plus étudiées à travers un questionnaire plus précis sur les pratiques des professionnels. Néanmoins, ceux-ci précisent que tout accompagnement vise, pour répondre à cet impératif de réinsertion, la création d'un réseau qui encadre l'émancipation de l'individu.

Les quatre travailleurs ont exemplifié la pertinence du réseau au regard de problématiques émergentes qui tendent à s'amplifier, que sont la toxicomanie et la santé mentale. Ils disent que la stabilité permet la réalisation d'autres objectifs. Deux des travailleurs soutiennent l'idée que la maison d'accueil ne s'avère qu'être un passage. C'est pourquoi il semble primordial de construire un réseau suffisamment stable afin qu'il puisse accompagner l'individu dans une transition et veiller au maintien de l'autonomie de celui-ci après son hébergement. Le réseau se caractérise par une multidisciplinarité qui s'avère pertinente au regard d'un désir de répondre adéquatement à une diversité de besoins de l'individu (De Mol & Termote, 2010, p. 123).

Sans rentrer dans les détails, il convient de revenir sur le rôle du travailleur social qui devient un facilitateur, un médiateur accompagnant l'individu dans la construction de son réseau (Dumont M., Ghyot E., 2016, p. 30). Travailler en réseau implique une collaboration avec tout type d'intervenant. Toujours est-il que, dans la plupart des situations, la personne dispose déjà d'un suivi administratif, social ou médical.

Marie Dumont et Éric Ghyot (2016, p. 31) donnent un éclairage quant à la posture à adopter dans de tels cas. Ils expliquent qu'il faut pouvoir user de cette ressource tout en

réfléchissant aux aspects qui peuvent être améliorés pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de la personne. Quand certains sont dépourvus d'un tel réseau, il convient de pouvoir le coconstruire avec l'individu.

5.3. La dénomination problématique du contrôle

Lorsque nous avons rencontré les travailleurs sociaux des maisons d'accueil, nous les avons interrogés sur leurs perceptions du pouvoir. Plus précisément, nous avons voulu questionner les professionnels sur l'idée de prendre le contrôle sur un public potentiellement invisible et insaisissable par l'emploi de méthodes sociales. L'objectif était de comprendre et questionner l'existence d'un quelconque contrôle exerçant une influence sur le devenir des individus et leur intégration sociétale. L'idée serait que la gestion des sans-abri en rue ait évolué de sorte qu'il y ait un dégagement d'une approche coercitive pour s'inscrire dans une gestion sociale de ce public (Nicolas, 2010, p. 36).

Ce qui ressort de ces entretiens, c'est qu'une forme de contrôle semble mise en pratique, mais la dénomination semble problématique de sorte qu'aucun travailleur ne la nomme. Pourtant les professionnels admettent qu'une forme de contrôle est pratiquée puisqu'il faut, selon certains, pouvoir « mettre son nez partout » et demander aux hébergés une certaine transparence dans le partage d'informations si ceux-ci espèrent un travail pertinent et judicieux.

Valérie, une des professionnels, dit que réinsérer se distingue de contrôler, car, selon elle, l'individu souhaitant s'en dégager est libre de partir. Valérie (communication personnelle, février 2024) précise : « *Allez si le gars, je sais qu'il fait du black faut qu'il me le dise et que cet argent serve à quelque chose. Mais le contrôle est limité, un moment donne si le gars veut partir toute la journée sans me dire où il va, il me dit pas où il va.* ».

D'une certaine façon, il serait libre de se dégager de cette forme de contrôle. Hélène confiait qu'il était pour elle impossible d'exercer une quelconque forme de contrôle, car les droits seraient plus mis en avant que les devoirs. Pourtant Feron et Carlier (2018, p. 309) proposent un éclairage quant à ce constat en saisissant le passage de l'État dit « providence » à l'État social « actif » comme élément clé. L'aide sociale en tant que droit devient conditionnée à l'exercice d'un comportement adéquat en société, en tant que devoir, qui démontre une forme de volonté d'investissement envers la société. « *Une des*

caractéristiques de cette vision sociétale est que la conception d'une indemnisation sans « contrepartie » est mal perçue. » (Feron et Carlier, 2018, p. 309)

Il serait attendu des « pauvres » qu'ils remplissent leurs devoirs s'ils espèrent pouvoir bénéficier de l'aide comme droit. La professionnelle interrogée soutenait qu'ils étaient plus informés de leurs droits que de leurs devoirs, tandis que d'autres dénoncent une méconnaissance des droits ou une non-accessibilité de ceux-ci en raison d'une situation de précarité pesante (Feron et Carlier, 2018, p. 309). Comment interpréter cette contradiction ? Comment éclairer cette disparité dans l'information ? Certains publics sont-ils concernés par ce nonaccès à l'information ? Faut-il envisager que le sentiment de la professionnelle se comprend en raison d'un travail de valorisation, en maison d'accueil, des droits des individus ?

Et si les hébergés en venaient à n'entreprendre que la réalisation de leurs droits, un sentiment de « n'en faire qu'à sa tête » pourrait émerger. Ceux-ci pourraient quitter la maison d'accueil si le fonctionnement ne leur semble pas adéquat. Nous comprenons donc que le contrôle de ces personnes hébergées ne serait possible que parce que celles-ci y consentent. Si ce n'était pas le cas, ils pourraient aisément s'en défaire en quittant la maison d'accueil. Mais foncièrement, un individu qui n'adhérerait pas à cette forme de contrôle est-il vraiment libre de s'en distancer ? Dispose-t-il d'autres ressources qui lui permettent de librement choisir d'adhérer ou non à ce fonctionnement ?

Colette Leclercq (2010, p. 74) évoque l'usage du réseau relationnel en tant que finalité prioritaire. Les travailleurs sociaux viseraient la création d'un réseau suffisamment stable pour accompagner l'individu. Pourtant Leclercq (2010, p. 74) dénonce une forme de non-considération du cercle social des individus, comme réseau, qu'ils usent en tant qu'ancrages, mais qualifiés comme des chutes par certains. L'usage de ce réseau comme ressource pour pallier un non-logement est parfois décrié comme une forme d'errance, un échec dans la quête de stabilité. Colette Leclercq (2010, p. 74) appelle à une revalorisation de ce réseau en tant que possibilité existentielle de l'individu pour « s'en sortir ».

Ce qu'il faut également interroger, ce sont les raisons qui poussent un individu à refuser l'intervention sociale des maisons d'accueil. Est-ce vraiment pour prendre distance d'un contrôle trop pesant ? Ceux qui déclinaient cette aide seraient pourtant ceux décrits comme les plus en souffrance. Dès lors, pourquoi refusent-ils ? Aussi, avant de s'interroger sur ce qui encourage les individus à refuser l'aide, il importe de s'interroger

sur la capacité à la solliciter. Furtos (cité dans Chevalier et al. 2017, p. 34) identifie certaines conditions qui sont une bonne santé psychique, la capacité d'agir et un état de souffrance, suffisamment pesant, pour soutenir la pertinence de la demande.

De ce fait, pourquoi les sans-abri refusent-ils l'intervention sociale des maisons d'accueil ? Il s'agirait d'affirmer une liberté fondamentale qui les caractérise. L'objet est d'exercer une liberté absolue et de pouvoir faire ce qu'ils veulent dans un espace-temps qui leur semble judicieux afin d'exister. Refuser l'accompagnement et l'hébergement devient une manière d'endiguer une forme de contrôle sur l'exercice d'une liberté qui leur est importante. Quand la dépossession semble totale, il importe de conserver la possibilité de refuser la dépossession de la liberté, soit de conserver une maîtrise de l'existence (Chevalier et al., 2017, p. 40).

Il en ressort également que refuser l'hébergement et l'accompagnement revient à soigner une santé psychique fragile. Il s'agit de se distancer d'un fonctionnement sociétal qui effraie par la mise en évidence d'exigences qui renient les mécanismes de survie précédemment construits. Certaines recherches mettent en évidence que pour certains individus, adhérer à un fonctionnement institutionnel d'aide serait renoncer à une forme de révolte pour intégrer adéquatement une institution s'élaborant selon certains principes. De ce fait, refuser l'hébergement garantit la conservation d'une forme de dignité et d'exister autrement que comme des objets sociaux pris en charge par l'assistance (Chevalier et al., 2017, p. 40).

Refuser l'accompagnement permettrait à l'individu également de conserver une forme de maîtrise sur la situation qu'il vit. Il s'agit d'exister en posant des choix ayant des conséquences, mais garantissant « *une lutte antidépressive contre le sentiment d'anéantissement que procure la condition de SDF.* » (Langlard et Bouteyre, 2012, p. 535).

Quand l'individu accepte l'intervention sociale, il consent à se reconnaître et à épouser les stigmates qui collent à l'image du sans-abri. De ce fait, ne pas accepter l'intervention est une façon d'éviter l'intériorisation du stigmate et de prendre distance de l'image que dégage le sans-abri (Chevalier et al., 2017, p. 40).

D'autres professionnels disaient qu'ils n'exercent aucun contrôle, car cela impliquerait de perdre contact avec la personne, la plaçant dans une forme de confrontation. Toutefois, Bernard (communication personnelle, mars 2024) dit qu'en plus d'aider, il faut contrôler

pour assurer un meilleur fonctionnement en société, mais ce dernier dit qu'il ne nommerait pas le travail éducatif comme tel. Il s'agit, selon lui, d'inculquer et de faire intégrer des normes. Faut-il y voir une forme insidieuse du contrôle de l'anormalité ?

Nous pouvons saisir les apports de Georges Canguilhem qui, lorsqu'il s'intéresse au normal et au pathologique, suggère de comprendre qu'il n'existerait pas de situations anormales, mais plutôt des situations vectrices de nouvelles normes. Le mode de vie du SDF le rendrait créateur de normes inédites devant être soutenues, comprises pour permettre leur acceptation (Chardin, 2016, p. 58).

Ce qui est intéressant, c'est que tous les professionnels semblent concéder qu'il faut pouvoir veiller à l'adéquation du comportement de l'individu au sein de la collectivité. Premièrement, veiller à une adaptation juste au sein de la communauté composée des autres hébergés, mais ensuite, et surtout, pour le bien de leur intégration, veiller à l'adoption d'un comportement juste en société.

Que pouvons-nous dire de cette forme de contrôle ? Ces témoignages rencontrent-ils notre questionnement premier qui est de savoir si cette forme de contrôle transforme un public invisible en une population saisissable ? Il faudrait s'interroger sur l'objet de cette transformation. Leurs transformations les rendraient saisissables, mais par quels mécanismes et que produisent-ils ? Nous dégageons l'idée que les individus hébergés, par l'intégration de normes sociales, soit le contrôle et la gestion de l'anormalité, se transforment en sujets de société intégrés.

5.4. L'avenir comme une impossibilité

Précédemment, nous avons discuté de la possibilité pour les hébergés de pouvoir choisir d'adhérer ou non à un fonctionnement institutionnel, bien qu'il pourrait soutenir une forme de contrôle. Choisir l'intervention sociale a été discuté au regard des autres possibilités d'hébergement ou de stabilisation qui s'offrent aux hébergés. Cela nous encourage à nous questionner sur la possibilité pour ces individus de se projeter. Quelle vision de l'avenir et de ses possibilités les individus présentent-ils quand ils sont interrogés à ce sujet ?

Les professionnels nous offrent des premières pistes de compréhension quant à cette interrogation. Valérie (communication personnelle, février 2024) précisait que tout

individu interrogé sur ses aspirations futures évoquait spontanément l'intégration d'un logement et le rétablissement de la cellule familiale ou la construction de celle-ci.

Françoise (communication personnelle, mars 2024) confie que questionner les hébergés sur les objectifs qu'ils souhaitent atteindre par le biais de l'accompagnement peut s'avérer complexe. Elle propose alors de parler de rêves. Mais est-ce possible de rêver en rue ? Quelles sont les aspirations des personnes sans-abri ? Bernard précisait que l'incertitude était commune à tout être humain et qu'elle était constante, mais potentiellement plus marquée pour ceux appelés « SDF », car ils seraient, selon le professionnel, en « mode de survie ». Qu'en est-il ?

Lazarus et Strohl (cités dans Chevalier et al., 2017, p. 34) disent que si les individus souffrent de la situation, c'est au regard de l'immédiateté qui baigne leur existence. Bien que le temps se répète, il semble nécessiter une forme de spontanéité continue, car la réflexivité est difficile à exercer. Il est alors difficile de se prononcer sur les aspirations futures. Quand la situation de précarité s'accroît par sa non-reconnaissance, elle induit des effets considérables qui sont la perte de confiance en trois points. Il faut nommer la perte de confiance en soi, en l'autre, mais aussi en ses projets d'avenir. C'est la dignité de l'existence de l'individu qui est remise en question.

L'instabilité et l'insécurité de la situation de précarité complexifient la projection dans des projets d'avenir (Chevalier et al., 2017, p. 36). Cette insécurité se conjugue à une confrontation inévitable à l'imprévisibilité, créant ainsi des potentielles angoisses. Celles-ci soutenant cette impossible réflexion quant à l'avenir tant il serait insoutenable émotionnellement de faire avec cette débrouille quotidienne qui permet la survie (Declerck cité dans Chevalier et al., 2017, p. 37).

Cette impossible projection s'illustre avec le projet du logement. Il semblerait difficile, voire infaisable, pour l'hébergé d'imaginer son logement seul. Il s'avère que le travailleur social devrait accompagner l'hébergé dans l'élaboration de ce rêve. En plus de l'accompagner, le professionnel porte le projet, ce désir, parce qu'il est capable de l'imaginer et d'envisager l'avenir. L'hébergé en est incapable à la vue de son inscription dans une forme de survie permanente (Colin et al., 2010, p. 94).

Revenons sur l'impossibilité d'envisager l'avenir. Au fond, pourquoi les individus en situation de précarité n'entrevoient que peu leur futur ? Thelen (2010, p. 47) souligne un élément intéressant pour appréhender cette problématique. Celui-ci met en évidence que

l'incarnation d'un rôle social, avec des missions, est un impératif pour penser à des investissements futurs. En effet, comment distinguer le passé du futur et se dégager d'un présent continu quand le sans-abri ne dispose d'aucun rôle à part celui d'un « pauvre assisté », puisque sa précarité l'aurait dépossédé de toute considération ? Il serait tellement difficile pour l'individu de désemparer son avenir, que la pertinence de celui-ci se retrouve perdue au milieu d'une brume d'incertitudes (Horenbeek cité dans Thelen, 2010, p. 48).

« Le sujet, dépossédé de son passé est vide. Excentré par rapport à sa propre vie, il n'en est plus que le spectateur myope et impuissant. Il est sans passé, sans avenir et sans projet. Exilé de sa propre historicité, il ne lui reste pour vivre que l'infime pellicule temporelle du présent. Le sujet, psychiquement, n'occupe plus que le point de l'instant, cet atome de réel entouré de néant. » (Declerck cité dans Thelen, 2010, p. 48)

5.5. Accueillir avec patience

Afin de pouvoir énoncer ces projets d'avenir, les professionnels concèdent communément qu'il convient d'accueillir avec patience pour permettre à l'individu de se poser et de déposer ses projets. Pour accéder à ces derniers, il faut pouvoir apprivoiser le public et ses comportements. Par cet exercice, les trajectoires de vie s'esquissent et rendraient possible la construction d'un accompagnement juste et adéquat (Bodson, 2010, p. 105). Les travailleurs sociaux nomment le besoin de se créer des repères au sein d'un nouvel environnement. Mireille (communication personnelle, mars 2024) précise que c'est accorder du temps pour laisser apparaître les difficultés qui deviennent les points de travail de l'accompagnement. *« C'est vrai que quand ils arrivent, on leur donne un temps pour se poser et là les petits bobos apparaissent. Les petits ou les gros bobos »* (Mireille, communication personnelle, mars 2024)

Définir l'accueil semble être une entreprise périlleuse, mais certains proposent de dégager l'idée qu'accueillir est un impératif primordial pour espérer travailler pertinemment avec un public précarisé. *« Accueillir, c'est recevoir sans attendre, écouter sans juger, prendre le temps et ne rien forcer, reconnaître et comprendre la réalité. »* (de Backer, 2017, p. 53)

La patience est une compétence qui s'avère nécessaire dans l'accompagnement, car l'individu se dévoilerait avec le temps. Il semblerait que lors du premier mois d'hébergement en adéquation avec le premier entretien, l'individu tente de s'adapter et de se conformer aux règles institutionnelles pour minimiser une potentielle fin de

l'hébergement. C'est quand une sorte d'aisance dans l'institution est acquise par l'individu que ce dernier tend à divulguer des pratiques, parfois déviantes, qu'il avait pourtant voulu dissimuler. Il s'agirait de tester le cadre institutionnel et d'une certaine façon la résistance de celui-ci (Chardin, 2016, p. 50). Pouvons-nous penser que la finalité de cette remise en question du fonctionnement est une façon d'appréhender le degré de pertinence de l'accompagnement ? Les individus chercheraient-ils à savoir si l'institution est capable d'accepter l'intégralité de la personne et quand même de l'accompagner dans la réalisation de son projet ?

5.6. Travailler avec l'échec

Malgré ces points d'accroche identifiés et la mise au travail des difficultés sociales avouées par l'hébergé, tous ne parviennent pas à s'insérer et à acquérir une forme de stabilité qui les prémunirait d'une rechute dans le sans-abrisme. L'ensemble des travailleurs sociaux qui se sont confiés sur leurs pratiques ont soutenu l'idée que la durée d'hébergement n'aurait aucune incidence sur la qualité de l'insertion. Soit une plus grande durée d'accompagnement ne garantirait pas l'absence de rechutes.

« C'est vrai que le rôle premier d'une maison d'accueil c'est de permettre aux personnes de réacquérir de l'autonomie. On pourrait dire que si les gens restent moins longtemps, ils auraient moins de temps pour réacquérir de l'autonomie. En même temps quand les séjours sont trop longs, il y a des moments plus compliqués. » (Bernard, communication personnelle, mars 2024)

Mais comment appréhender ces rechutes ? Valérie (communication personnelle, février 2024) nomme cela comme une récurrence. Qu'est-ce que cela dégage ? Faut-il penser à un travail de réinsertion comparable à celui des individus sortant de prison ? Le travail est-il le même quand il s'inscrit dans un deuxième passage en maison d'accueil ou encourage-t-il une réflexion autre sur l'accompagnement ?

À l'exception d'une travailleuse, les professionnels disent que généralement le travail est différent dans un deuxième accompagnement, même si, pour certains, connaître déjà les difficultés de la personne peut simplifier la phase d'accueil précédemment analysée. Les professionnels disent que les objectifs sont différents d'un accueil à l'autre, car il faut constater une évolution de la situation de la personne. Mais il importe, selon eux, de clarifier les objectifs, voire de les réadapter. Les travailleurs sociaux soutiennent l'idée que penser l'accompagnement, et dans ce cas un nouvel accompagnement, passe par la rationalisation de la situation auprès des hébergés devant vivre avec un sentiment d'échec.

Il s'agirait d'un travail collaboratif sur les difficultés qui sont à souligner. Finalement, la question est de savoir comment travailler communément avec le sentiment d'échec.

5.7. Intervention préventive ou curative, quel positionnement ?

Puisque nous avons évoqué le sentiment d'échec émanant des situations de sans-abrisme que connaissent certains hébergés, il faut, selon nous, pouvoir réfléchir au positionnement des maisons d'accueil. Ces dernières considèrent-elles que leurs missions soient de soigner ce sentiment et les causes d'émergence de la situation ? Ou envisagent-elles leur travail comme une action de prévention générale pour endiguer l'apparition de ces situations et sentiments ?

Il faut revenir sur le témoignage de certains travailleurs expliquant travailler peu avec des personnes ayant connu une situation de rue. Ils disent que, quand la situation de sans-abrisme émerge d'un accident de vie, il n'y a rien de curatif. Mais ils concèdent qu'il y aurait quelque chose à soigner quand les personnes viennent de la rue. Aussi, Bernard (communication personnelle, mars 2024) note une évolution des problématiques et dit qu'avant, les personnes étaient dépassées par une problématique majeure. Aujourd'hui, c'est la conjugaison de nombreuses problématiques qui enlise les individus dans une certaine précarité sociale et financière.

« Mais c'était souvent une problématique donc on pouvait plus facilement mettre en place des choses. [...] Mais maintenant, je trouve que les gens ont presque toutes les problématiques en même temps. [...] On se retrouve avec des situations qui sont beaucoup plus complexes qu'avant et ça c'est une réalité. » (Bernard, communication personnelle, mars 2024)

Mais qu'est-ce qui doit être soigné ? Faut-il évoquer une forme de déviance ou une anormalité qui semble devoir être corrigée ?

Bernard (communication personnelle, mars 2024) insiste sur la nécessité que le travail de prévention s'opère auprès d'un public qu'il identifie comme le nouveau public privilégié des maisons d'accueil, la classe moyenne qui « se casse la gueule ». Françoise (communication personnelle, mars 2024) explique que la prévention s'élabore dès la première rencontre avec l'individu et non seulement à la sortie de ce dernier de l'institution.

Les travailleurs sociaux interrogés semblent confier qu'ils s'inscrivent dans une double approche qui veille à une prévention générale et qui, dans certains cas, se concentre sur

le soin de certaines problématiques. Nous souhaitons par ces quelques lignes interroger ces pratiques. Nous aimerions comprendre ce qu'implique la prévention, mais aussi l'aspect curatif d'une telle intervention. En considérant le sans-abrisme comme un symptôme, il conviendrait, non pas de guérir celui-ci, mais bien de limiter les risques de son apparition. C'est-à-dire qu'il serait plus judicieux de prévenir que de guérir. Cependant, quand la prévention semble avoir échoué dans sa mission, la gestion du sans-abrisme et de ses effets endosse un caractère nécessaire (De Mol et Termote, 2010, p. 124).

Concrètement, la prévention s'élaborerait selon le respect de trois balises qui assureraient une forme d'efficacité. Ces dernières seraient un accès aux droits, une vigilance constante à l'égard des plus pauvres et la participation de ceux-ci à la vie en société. Il en ressort que le travail de prévention vise le respect des droits fondamentaux de l'individu et, plus précisément, de son accessibilité. Un travail préventif s'esquisserait également par une attention quant à l'investissement de la citoyenneté du citoyen sans-abri qui serait légitime de participer à divers projets. Aussi prévenir consiste à penser la portée des initiatives prises sur ceux qui seraient plus susceptibles de subir péniblement les effets de ces dernières (De Mol & Termote, 2010, p. 124).

Un positionnement curatif serait endossé par les maisons d'accueil lorsque le préventif n'aurait pu remplir effectivement ces missions. Le travail curatif a comme finalité le rétablissement de la personne et de ses conditions de vie. Il se construit selon les possibilités et les aspirations de la personne et vise le maintien, sur le long terme, de ce rétablissement acquis. Le rétablissement peut se définir comme un remaniement de sa vie afin qu'elle puisse être supportable, voire satisfaisante, malgré l'existence de limites. Bien qu'il s'agisse d'une notion empruntée au domaine de la santé mentale, cette définition permet de cerner la finalité du soin, soit la prise en charge sociale des maisons d'accueil (Uhry, 2018, p. 168).

Pour soigner les maux de ce public, il importe de prioritairement penser à l'accessibilité du soin. Bon nombre de personnes en situation de précarité sont dans l'impossibilité de pouvoir interpeller et répondre, dès lors, à l'impératif de la proactivité afin de solliciter de l'aide. Soigner revient donc à proposer des soins sur le lieu de vie, voire à œuvrer à l'émergence d'une demande de soins qui ne serait pas remontée auprès de l'institution. Aussi, prendre en charge la problématique du sans-abrisme nécessite une intervention

multidisciplinaire pour tendre vers une appréhension plus globale et juste du phénomène qui pallie les potentielles lacunes du professionnel. Enfin, soigner ne trouverait une pertinence que dans une intervention longitudinale permettant d'initier un accompagnement juste dans une quête de stabilité maintenue (De Mol & Termote, 2010, p. 124).

5.8. En guise de conclusion

Sur base des différents entretiens que nous avons menés et de leurs analyses, nous retenons l'idée que l'accompagnement des maisons d'accueil requiert certains points d'attention, s'il se veut juste, selon les travailleurs sociaux. Dans ce chapitre, nous avons interrogé l'inadéquation de certains profils au sein de ces institutions, mais aussi l'objectif de réinsertion et la quête de responsabilisation qu'elle pourrait impliquer. Plus tard, nous avons questionné l'exercice d'une forme de contrôle sur le public hébergé et plus particulièrement sa dénomination qui semble compliquée par les professionnels par rapport à ce qu'elle dégage. Il nous paraissait important de discuter du futur et de son élaboration parfois périlleuse qui nécessite du temps pour voir émerger des projets d'avenir. Et quand ceux-ci ne peuvent être accomplis, il faudrait travailler, soigner le sentiment d'échec par une posture qui pourrait osciller entre une approche curative et préventive.

CHAPITRE 6. ACCOMPAGNER POUR FAIRE EXISTER

L'idée de ce chapitre est d'interroger une autre temporalité qui serait le « pendant accompagnement ». Il s'agit de souligner ce qui pourrait se produire dans l'exercice de ce dernier. Même si les prochains aspects discutés pourraient aussi être pensés comme des balises permettant d'ajuster l'accompagnement, nous proposons de discuter de ces aspects en tant que produits de l'accompagnement. Dès lors, à travers ce chapitre, nous aspirons à questionner les différents thèmes dégagés par les travailleurs interrogés qui soulignent une des visées de l'accompagnement. Nous dégageons l'idée qu'accompagner, proposer une intervention sociale, c'est chercher à faire exister la personne dans toute sa complexité. Nous proposons d'interroger différents aspects impactant l'existence des individus hébergés. Les maisons d'accueil ont-elles l'ambition de permettre l'existence des individus, et par quels moyens ? Ou entreprennent-elles plutôt d'intervenir et de modifier l'existence jugée problématique des personnes hébergées ?

6.1. Se construire une identité

Les témoignages recueillis énoncent l'idée que les personnes hébergées tentent de trouver un équilibre dans l'identité qui leur est propre. Mireille (communication personnelle, mars 2024), directrice interrogée, dit que les personnes sans-abri ne sont « *personne et tout le monde à la fois* ». L'idée est de pouvoir s'interroger sur l'identité constituante. Disposent-ils d'une identité propre, individuelle, ou est-elle entachée par des stigmates les réduisant à une identité commune ; celle du sans-abrisme ?

Les travailleurs sociaux interrogés expliquaient que, pour eux, les personnes précarisées qu'ils accompagnent sont des individus réduits à une étiquette. Celle-ci les empêcherait de se réaliser autrement que dans une identité qui leur est adressée. « *Le sujet assimilé à la catégorie des personnes sans-abri est bien souvent d'abord perçu selon cette identité collective, au détriment de la reconnaissance de son identité personnelle.* » (Achard, 2016, p. 93) Finalement, nous pourrions supposer l'idée que les personnes hébergées se comportent de sorte à adhérer à l'identité du sans-abri afin qu'il puisse au moins se doter d'une identité. Il s'agit d'être reconnu, de pouvoir interagir avec les autres et donc d'exister. Becker nomme la théorie de l'étiquetage comme étant l'attribution d'un rôle social, une étiquette, invitant l'individu à se comporter de sorte à endosser ce rôle. L'idée serait de bénéficier pour bénéficier d'une identité, même si celle-ci tend à

cantonner son existence à l'accomplissement de l'image attendue (Becker & Cefaï, 2019, p. 288).

Il faut évoquer les besoins identitaires qui seraient impactés par la situation d'exclusion. Chevalier (et al., 2017, p. 36) nomme le besoin d'existence, soit d'être reconnu par les autres par son identité. Le besoin d'intégration et de valorisation sont également à préciser en tant que l'identité permet, quand elle est reconnue, de prendre part à des groupes et des collectivités. Le besoin de contrôle serait également mis à mal par l'exercice difficile d'une maîtrise de soi et de son environnement.

Comment pouvons-nous saisir ces apports pour comprendre les difficultés que la construction identitaire implique quand elle s'élabore en rue ? Il semble que ceux-ci soutiennent l'idée discutée précédemment. Les personnes sans-abri accepteraient-elles l'identité du « sans-abri » dans l'espoir de répondre à ces besoins mis en difficulté par l'exclusion sociale ? Serait-il préférable d'accepter d'être réduit dans son existence à une absence de domicile si cela permet de répondre à ces besoins dans une collectivité subissant cette même réduction ?

Certains refusent l'intervention sociale, car l'accepter serait se fondre dans une collectivité d'êtres passifs et assistés que seraient les SDF hébergés au sein des maisons d'accueil (Chevalier et al., 2017, p. 40). Refuser l'aide serait un moyen d'éviter l'anéantissement de son identité (Langlard & Bouteyre, 2012, p. 535).

Pour revenir sur les effets de l'intervention sociale et ce qu'elle produit sur l'identité des individus, il faut se saisir des apports de Langlard et Bouteyre (2012, p. 535) qui précisent que l'infantilisation de certains hébergés les encourage à s'installer dans une forme de déresponsabilisation. Celle-ci favoriserait le déploiement de l'identité du SDF passif en tant qu'elle justifierait l'incapacité de celui-ci de se prendre en charge.

Précédemment, la dépossession d'un rôle social au sein de la société a été évoquée comme confortant l'identité passive du sans-abri. Hélène et Mirelle (communications personnelles, mars 2024) expliquaient que l'errance était destructrice. Certains hébergés leur ont dit être détruits et ne plus se sentir à leur place nulle part. Mais de quelle place parlent-ils ? Qu'est-ce qui semble détruit ? Faut-il nommer une destruction identitaire ? Nous pourrions comprendre que le travail des maisons d'accueil serait de reconstruire ou d'accompagner dans la reconstruction d'une identité. À quels critères cette dernière devrait-elle répondre ? Quels objectifs devrait-elle remplir ? Serait-ce légitime de penser

que l'accompagnement aurait pour ambition de permettre la construction d'une identité qui assurerait l'incarnation d'un rôle actif en société : leur assurer une place en société ?

Hélène (communication personnelle, mars 2024) expliquait qu'intégrer une maison d'accueil était comme retrouver une identité parce qu'ils n'auraient pas été reconnus ailleurs. « *En fait, le fait de rentrer ici et de retrouver une identité parce qu'ils arrivent ici un peu comme des zombies. Ils ont été partout et partout où ils ont été, ils n'ont pas été reconnus. Ils étaient un peu comme tout autre SDF.* » (Hélène, communication personnelle, mars 2024)

Elle souligne une première piste dans cette quête identitaire. La reconnaissance promettrait à l'individu une identité. Quels autres procédés soutiennent la construction identitaire ? Comment s'en saisir pour comprendre le travail social des institutions et leurs effets sur l'existence de l'individu ?

Bajoit (cité dans Greissler, 2008, p. 7) développe l'idée que la construction identitaire s'opère dans une recherche d'équilibre entre ce qu'il nomme comme trois pôles identitaires qui seraient celui assigné, celui désiré et celui engagé. L'individu tente de se construire en développant des stratégies ayant pour but de réduire les tensions que produit cette recherche d'équilibre. L'individu peut entreprendre une conformisation en réponse à une identité assignée ou une quête de sa propre voie pour soutenir une identité désirée. L'individu pourrait encore développer une identité engagée visant un entre-deux.

Cela suppose que c'est la personne qui est productrice de son identité selon les matériaux dont elle dispose pour la construire. Les processus de socialisation et les expériences personnelles forment donc cette base matérielle visant la participation sociale de l'individu à l'organisation sociétale (Greissler, 2008, p. 6).

Une question émerge : devrions-nous voir les maisons d'accueil en tant qu'institutions qui fournissent de tels matériaux par leur mode de fonctionnement ? Finalement, la cohabitation qu'elle suppose entre hébergés et le travail psycho-social qu'elle propose pourraient-être ce qui est mis à disposition des individus pour se construire une identité ?

L'identité serait définie comme « *la façon dont l'être humain construit son rapport personnel avec l'environnement. [C'est] la synthèse des rapports signifiants que l'individu entretient avec son environnement.* » (Dorais, 2004, p. 2-4). Autrement dit, cela

serait la manière dont la personne est reconnue dans l'interaction, mais aussi comment l'individu se reconnaît lui-même dans cette interaction.

Que penser de l'idée que l'accompagnement des maisons d'accueil aspirerait à mettre à l'exercice ces capacités relationnelles de sorte à outiller les individus pour qu'ils puissent construire une identité adéquate à l'organisation sociale qu'ils tentent d'intégrer par le travail d'insertion ou de réinsertion ?

6.2. L'existence

Après avoir identifié l'identité comme un possible produit de l'intervention sociale, il semble judicieux d'interroger l'existence, puisqu'elle serait mise en œuvre par l'identité. De ce fait, nous proposons l'idée que la maison d'accueil permet et produit l'existence de l'individu. Nous formulons cette hypothèse au regard des entretiens que nous avons menés.

Plusieurs travailleurs ont soutenu l'idée que l'intégration de l'institution offre une existence aux individus qui en seraient dépourvus par leur situation de précarité ou, en tout cas, ne parvenant pas à la valoriser dans les autres lieux d'interactions sociales. Les témoignages recueillis tendent à soutenir l'idée qu'en plus de faire à nouveau exister un individu, c'est sa cellule familiale qui renaît et qu'il fait exister. Les travailleurs expliquaient qu'une fois une forme de stabilité acquise, l'hébergé peut renouer des liens et travailler le cadre familial pour le faire exister.

Ce qui se dégage de ces expériences professionnelles récoltées, c'est l'idée qu'il existerait des conditions d'existence. D'une certaine façon, il existerait des exigences qui devraient être remplies en vue d'atteindre cette existence. Les professionnels nommaient la stabilité, mais plus précisément l'intégration d'un logement. Hélène (communication personnelle, mars 2024) expliquait que, sans adresse, la personne n'existe plus. Ceci mettrait en évidence un des objectifs des hébergés et donc des maisons d'accueil qui les accompagnent dans leur accomplissement. Il faut trouver un logement autonome et pouvoir l'investir. Nous pourrions comprendre l'accompagnement comme une quête de stabilité passant par l'impératif de la domiciliation pour ainsi exister.

D'abord, qu'est-ce qu'être stable ? Le dictionnaire Larousse (s. d.) définit la stabilité comme la qualité de ce qui est stable. La stabilité se caractériserait par un maintien de position sans profondes variations. Il est dit qu'être stable correspond à « *un repos solide*

sur ses bases et dans une position d'équilibre. » (Larousse, s. d.). Ensuite, nous pensons que « stabilité » pourrait être un mot qui rappelle l'objectif d'un séjour en maison d'accueil ; soit travailler à l'édification de bases suffisamment solides pour permettre l'insertion sociale de l'individu. Devrions-nous penser le domicile comme une de ces bases de stabilité ?

Pour questionner cette idée, il faut se saisir de la Loi Onkelinx du 12 janvier 1993, mais, plus précisément, des travaux préparatoires de cette dernière définissant la personne sans-abri comme :

« [...] la personne qui n'a pas de résidence habitable, qui ne peut, par ses propres moyens, disposer d'une telle résidence et qui se trouve dès lors sans résidence ou dans une résidence collective où elle séjourne de manière transitoire, passagère, en attendant de pouvoir disposer d'une résidence personnelle » (Versailles, 1996).

Bien que cette définition du sans-abri semble en adéquation avec l'appellation de ce qu'elle définit, elle souligne la réduction d'un ensemble infiniment complexe à un facteur ; le domicile. Le sans-abri ne serait plus que celui qui n'a pas de domicile. S'il espère exister autrement, il devrait alors répondre à ce principe de domiciliation. Le domicile est décrit comme un « *outil de rétablissement* » (Buxant, 2018, p. 134). Le domicile permet de renforcer les liens sociaux et de faire exister une structure familiale (Pichon, 2002, p. 11).

François Flahault (cité dans Asencio, 2013, p. 120) semble défendre l'idée que l'investissement d'un lieu, le domicile, soutienne le processus de construction du sentiment d'existence. Il énonce sa théorie par le contact des parents avec l'enfant. Ceux-ci offriraient à l'enfant un « lieu d'être » pour rendre possible son inscription sociale et son existence. Il devrait, par ce lieu, pouvoir s'enraciner dans un réseau. « *Il s'agit d'une place qui lui a conféré une existence virtuelle, un droit à l'existence qui pour être acquis, s'incarner, se réaliser, doit être pris par lui parmi les autres.* » (Asencio, 2013, p. 121)

Un ensemble de questions nous apparaît. Serait-il juste de proposer un parallèle plaçant les maisons d'accueil comme des parents qui offriraient aux hébergés un lieu pour s'enraciner, se construire et s'élaborer ? Flahault (cité dans Asencio, 2002, p. 121) soutient l'idée qu'une fois offert, ce lieu doit être pris par l'enfant. Cela suppose que l'hébergé devrait pouvoir investir ce lieu parmi d'autres. Concrètement, nous pourrions comprendre que l'individu devrait pouvoir investir pleinement l'accompagnement proposé et donc désinvestir le monde de l'errance, la rue, s'il veut pouvoir se réaliser. Est-

ce possible ? Les hébergés peuvent-ils entreprendre un investissement et s'enraciner dans un lieu qu'ils savent devoir quitter après quelques mois d'hébergement ?

Une phrase recueillie lors de nos entretiens fait sens. Françoise (communication personnelle, mars 2024) disait que son travail était de semer une graine qui poussera un jour ou l'autre chez l'individu. Au fond, nous pourrions comprendre que l'objet de l'intervention sociale ne serait pas de chercher à enraceriner les individus dans l'aide sociale et l'hébergement. Pour exister, l'objectif serait plutôt d'accompagner, de fournir le terreau, de semer une graine, d'en prendre soin, de l'arroser de sorte qu'elle puisse plus tard s'enraciner dans un lieu propice à un déploiement : l'intégration sociale par l'acquisition d'un logement autonome.

6.3. Avouer son existence⁴

Plus loin, Valérie (communication personnelle, février 2024) semble souligner une compétence primordiale pour intégrer et s'inscrire dans un milieu social comme celui des maisons d'accueil. En plus de devoir disposer d'une certaine adaptabilité, les hébergés se doivent d'avouer leur existence, de s'avouer dans leur identité. Concrètement, Valérie (communication personnelle, février 2024) précise que quelqu'un capable d'exposer immédiatement sa vie privée fait naître quelque chose rendant l'accompagnement possible. Cela sous-entend qu'une personne ne le faisant pas serait difficilement saisissable par le dispositif. Il faut se poser la question de savoir comment est pensé ce travail d'aveu, mais également, ce qu'il implique. Combien de temps dispose l'individu pour confier ses difficultés, ses faiblesses et problématiques afin d'espérer être accompagné ? Aussi, une fois celles-ci avouées, comment se présente le travail ? Au fond, qu'est-ce que cela produit chez l'individu accompagné et celui qui accompagne ? Le travail social serait-il de favoriser le dépôt d'une vérité par les individus hébergés ?

Revenons sur les témoignages récoltés. Valérie (communication personnelle, février 2024) disait que si une personne venait solliciter un hébergement en exposant l'ensemble des difficultés qui la traversent, la prise en charge serait possible. Selon la travailleuse, quelque chose se passe, mais la question est, désormais, de savoir quoi ? L'entretien est présenté comme le moment où s'élaborent des échanges de vérités. Ils peuvent s'avérer

⁴ Certains écrits sont le fruit d'une réflexion menée dans une précédente recherche dans le cadre du cours de perspectives foucaaldiennes en criminologie.

compliqués, car ils demandent à l'hébergé de montrer une face de sa personne, étant parfois perçue comme problématique par les autres. L'entretien devient une mise en scène où l'individu pourrait tenter de plaire, ou, en tout cas, de correspondre aux attentes de l'institution afin de pouvoir l'intégrer.

« Souvent à l'entretien, ils ne disent pas tout parce que souvent pour eux cet entretien est un entretien d'embauche. Ils vont dire ou faire des choses juste pour pouvoir rentrer. C'est seulement après que les choses se dévoilent en réalisant que c'est pas vraiment ça qu'ils ont besoin. C'est ça que c'est vraiment important de les laisser se poser avec leurs valises et que c'est par là que les petites choses se dévoilent et qu'on va travailler là-dessus. » (Hélène communication personnelle, mars 2024)

Précisons que pour Hélène, l'aveu peut prendre du temps. Elle dit qu'il faut laisser le temps de poser ses bagages. Les travailleurs expliquaient qu'ils ont un mois avec les hébergés pour proposer un Projet d'Accompagnement individuel reprenant les objectifs de l'intervention. Ensuite, celui-ci est revu et réajusté durant l'accompagnement. Cela voudrait dire que la personne pourrait prendre le temps de s'avouer, mais l'important serait qu'elle le fasse un jour ou l'autre.

Émerge également l'idée que les entretiens s'opèrent avec une finalité précise qui est d'intégrer la maison d'accueil. Il s'agirait de produire un discours adéquat à la situation rencontrée. Cela semble soutenir l'idée de Foucault (cité dans Lamy, 2018, p. 206) qui nomme *l'ascèse* en tant que catalogue de discours vrais que l'individu pourrait utiliser selon la nécessité. Nous pourrions imaginer qu'un individu se présentant avec un discours vrai, *l'ascèse*, le ferait de sorte à être acceptable et accepté. L'individu pourrait arriver à l'entretien et dire spontanément qu'il n'est pas toxicomane ou alcoolique, car cela serait, pour lui, une façon plus juste d'appréhender cet entretien. La question du mensonge se pose. Quelqu'un qui déciderait de ne pas avouer, de ne pas utiliser cette *ascèse* pourrait-il décider de mentir pour répondre à ce même besoin ? Comment expliquer ce choix ? S'agit-il d'un désir de se distancer d'une étiquette et des effets de son apposition ?

Howard Becker nommait la théorie de l'étiquetage et disait que le comportement est déviant parce qu'il est étiqueté comme tel. Le déviant est alors celui « [...] à qui cette étiquette a été appliquée avec succès [...] » (Pollner, 2016, p. 1). L'individu approche l'entretien comme un entretien d'embauche, l'encourageant à mentir pour éviter l'étiquetage et ses produits. L'individu ne disant pas au premier entretien être alcoolique,

par exemple, le ferait pour éviter de s'enliser dans un comportement confirmant l'étiquette qui lui a été apposée. Il espérait être accueilli.

Le mensonge est un contenu inexact que nous prononçons en sachant qu'il est faux. Le mensonge « [...] contient à la fois une fausseté matérielle et objective – un énoncé inexact – et une fausseté formelle et subjective – l'intention de tromper. » (Somme, 2005, p. 33-34) Mentir requiert la connaissance de la vérité (Somme, 2005, p. 34). Les hébergés doivent connaître la vérité pour pouvoir l'avouer. Valérie (communication personnelle, février 2024) illustre cette idée en évoquant la situation d'un homme étant incapable d'admettre une forme de responsabilité dans sa situation. S'il semble que certains individus soient dans l'incapacité de mentir, car ils ne réaliseraient pas la vérité. D'autres mentiraient, car « toute vérité n'est pas bonne à dire, proclame le bon sens populaire. Il vaudrait donc mieux parfois pouvoir se taire. Oui, mais ce n'est pas possible quand le silence a déjà le sens d'une réponse. » (Somme, 2005, p. 34).

Kant défendait l'idée que l'Homme se doit de dire la vérité au nom du respect intégral de l'humanité. Il s'agirait de se respecter, mais aussi de respecter l'autre, tant le mensonge serait une injustice encore plus grande que la contrainte de s'avouer (Somme, 2005, p. 40). Bien que Kant n'y voie aucune exception, Schopenhauer dit qu'il existerait des situations qui justifieraient l'usage du mensonge. Il fait alors référence à la légitime défense quand une violence devrait être repoussée sans injustice. Il dit que le mensonge pourrait, par ce même impératif, endosser une sorte de légitimité (Somme, 2005, p. 42).

« [P]uisque je peux, sans injustice, donc de plein droit, repousser la violence par la violence, je peux de même, si la force me fait défaut, ou bien, si elle ne me semble pas aussi bien de mise, recourir à la ruse. Donc, dans les cas où j'ai le droit d'en appeler à la force, j'ai droit d'en appeler au mensonge également : [...] ce droit m'appartient contre toute question que je n'ai pas autorisée, et qui concerne ma personne ou celle des miens [...] ». (Somme, 2005, p. 42)

Pouvons-nous voir une forme de violence dans les méthodes sociales qui invitent l'hébergé à s'avouer lors de l'entretien, mais aussi à modifier leur existence par une forme de contrôle ? Selon les apports de Schopenhauer, nous pourrions comprendre que si une violence est adressée à l'hébergé, ce dernier serait légitime de se défendre en usant du mensonge (Somme, 2005, p. 42).

Quand l'individu tend à mentir ou à ne pas dire la vérité, il arrive que cette dernière soit énoncée par un autre. L'individu aurait, alors, la mission de la reconnaître et de l'endosser

pour se construire en sujet. C'est ce que Foucault nomme la *parrêsia*. Celle-ci s'appliquerait autant à celui écoutant sa vérité qu'au maître énonciateur de vérité (Lamy, 2018, p. 206).

Soit, quand un hébergé ou potentiel hébergé renvoie quelque chose à la structure d'accueil, elle devrait être également capable de se reconnaître et de formuler cette vérité pour l'endosser. Par exemple, un individu qui confie à la maison d'accueil qu'il trouve le fonctionnement inadéquat, voire absurde. Comment s'en saisir ? Comment l'institution doit-elle endosser cette vérité formulée ? Pour ce qui est de la maison d'accueil, plus précisément le travailleur social, en position de maître, quand il renvoie quelque chose à l'individu, celui-ci doit se reconnaître comme ce à quoi il est identifié. Par exemple, la maison d'accueil énonçant à l'hébergé qu'il est incapable de gérer un budget ou encore lui énonçant qu'il est toxicomane. L'individu pourrait répondre à celle-ci en agissant de telle sorte qu'il y ait une adéquation entre cet énoncé et l'action de l'individu. C'est une piste de réflexion intéressante qui offre des marges de manœuvre judicieuses dans l'accompagnement. Assurément, la *parrêsia* énonce une vérité à l'autre (Lamy, 2018, p. 206), le principe sous-jacent est que l'individu serait suffisamment courageux pour entendre cette vérité. La piste devient pertinente, car cela suppose qu'il serait possible de faire résonner la vérité en lui pour, ensuite, la mobiliser et s'offrir une forme d'émancipation (Brion, 2023).

D'une certaine façon, nous suggérons que les maisons d'accueil pourraient encourager les individus à produire un dire vrai dans le cadre des entretiens formels. En effet, quand il est demandé à l'individu d'explicitier les « causes » de sa situation de sans-abrisme, il doit d'une certaine façon dire vrai sur sa situation. Cela conduit à des situations où la personne admet, par exemple, être alcoolique. Certains confient qu'il s'agit d'une dépendance si importante qu'elle endigue toute possibilité de maintien du logement. Les précédents éclairages permettraient de comprendre qu'une fois cet aveu fait, la personne a, d'une certaine façon, offert sa gouvernementalité à l'institution. Faut-il comprendre que c'est à partir de cet assujettissement que l'accompagnement est réfléchi ? Placer cette dépendance au cœur de l'accompagnement n'est-il pas un moyen de diriger la conduite de l'individu ? Si, lors de chaque rencontre, cette dépendance est rappelée à l'individu, n'engluons-nous pas la personne dans cette position d'individu alcoolique ?

Enfin, quel cadre permet de formuler de tels aveux ? La maison d'accueil pourrait être vue, par certains, comme un lieu de dépôt permettant une « *dépollution du monde interne de la personne* » (Colin et al., 2010, p. 98). Serait-il envisageable de voir l'aveu comme un mécanisme de dépollution permettant à la personne d'exister en tant que sujet ?

6.4. S'habituer à exister

Nous souhaitons saisir nos rencontres avec les professionnels pour interroger l'instauration d'habitudes en tant que produit de l'accompagnement qui permettrait l'insertion sociale. En admettant l'idée que tout humain entreprend la quête d'un chez-soi permettant de « *déposer et de reproduire des habitudes* » (Colin et al., 2010, p. 93), l'idée était de savoir si s'inscrire dans un milieu d'accueil était un élément facilitant l'autonomisation des hébergés. L'accompagnement vise-t-il la production d'habitudes qui devraient être transposées par l'hébergé dans un logement autonome qu'il investirait ? D'un autre point de vue, cette instauration d'habitudes endigue-t-elle la quête d'insertion sociale en tant qu'elle serait une difficulté demandant à l'individu de quitter des habitudes pour en recréer d'autres ?

À cette interrogation, les professionnels affirment que certains avaient déjà des habitudes de vie qu'ils parviennent à transposer dans le cadre institutionnel. Valérie et Françoise (communications personnelles, mars 2024) disaient que pour certaines personnes, jugées plus autonomes, le logement autonome est une continuité évidente permettant d'instaurer des habitudes ; habiter le lieu. Pour d'autres personnes, cette continuité s'avère moins claire. Hélène et Mireille (communications personnelles, mars 2024) nomment presque un devoir d'inculquer des habitudes. Selon elles, sans cette intervention, « ils feraient n'importe quoi ». « [...] *[I]ls n'ont plus de structure. Ils ont tellement été dans la survie qu'on doit leur apprendre à mettre des priorités dans leurs démarches. [...] C'est vraiment restructurer leur chemin parce que sans ça...* » (Hélène, communication personnelle, mars 2024) « *C'est un rythme de vie qui'ils doivent réapprendre [...]* » (Mireille, communication personne, mars 2024)

Quand, dans certains cas, il faudrait pouvoir leur apprendre à habiter un logement, il s'agirait, dans d'autres, selon Bernard (communication personnelle, mars 2024), de défaire de mauvaises habitudes qui seraient acquises en rue. Nous pourrions comprendre que l'objet des maisons d'accueil serait d'être un lieu de production de normes relatives

à l'habitat. Cela correspondrait à un apprentissage d'habiter un logement ou plus largement d'habiter une société.

Habiter suppose d'avoir un foyer qui permet cet exercice. Il permet une protection physique et psychique de l'individu et lui assure une évolution. L'individu disposant d'un foyer pourrait « *grandir humainement* ». En plus, une telle sécurité, promise par le logement, assurerait des relations et l'existence d'une structure familiale (Cassaigne, 2006, p. 68).

Il est clair que l'acquisition d'un tel logement est l'objectif présenté par les travailleurs interrogés. Mais la maison d'accueil en tant que foyer provisoire répond-elle à ces finalités ? Il semble que, même si certaines difficultés apparaissent parce que tous n'auraient pas la même façon d'habiter (Cassaigne, 2006, p. 69), la maison d'accueil assure aux hébergés sécurité et rétablissement de la situation familiale. C'est en tout cas ce que les professionnels semblent soutenir dans leurs témoignages.

« Et puis, on a aussi celles qui [...] voient ça comme un endroit de sécurité qui permet de gérer la problématique en permettant de se reconstruire. » (Françoise, communication personnelle, mars 2024) *« Et parfois, il y a aussi le contact avec la famille, ça sert à renouer les liens. »* (Hélène, communication personnelle, mars 2024)

Habiter un lieu, c'est pouvoir s'approprier un espace illustrant notre existence et la rendant légitime. « *Il est un maillon de l'inscription de chacun dans la société* » (Cassaigne, 2006, p. 69). Heidegger disait alors qu'habiter est le « *propre de l'être humain*. » (cité dans Cassaigne, 2006, p. 71).

Mais, en pratique, cela est-il possible au sein d'une institution d'hébergement que les individus doivent quitter après quelques mois d'accompagnement ? Peuvent-ils trouver réponse à ce besoin d'existence ? D'après les travailleurs sociaux rencontrés, les individus semblent disposer d'espaces privatifs, intimes. Toutefois, la vie en collectivité et le partage de certains autres espaces rendent l'appropriation du logement, provisoire, parfois difficile. Néanmoins, les professionnels soutenaient l'idée que, malgré cela, une forme de confort pourrait être trouvée par certains.

Cela nous encourage à questionner l'exercice possible d'habiter une maison d'accueil. La simple appellation de l'institution renforce notre questionnement. Qu'est-ce qu'une maison et qu'est-ce que cette dénomination implique ? « *La maison n'est donc pas seulement le lieu où réside la famille, elle est nécessaire à l'accomplissement de tâches*

indispensables à la reproduction physique et morale des individus, telles que manger, dormir ou assurer l'éducation des nouvelles générations ». (Bender cité dans Cortado, 2020, p. 2)

Il y a une certaine familiarité au sein de la collectivité qu'il faut supposer. Celle-ci est le théâtre d'interactions qui permettent à l'individu de se reproduire physiquement et moralement. Cela pourrait mettre en évidence la finalité, ici discutée, des maisons d'accueil. Finalement, l'institution offre le gîte et le couvert pour permettre le rétablissement physique des individus. L'accompagnement des travailleurs sociaux viserait à conscientiser les nouvelles générations, les hébergés, pour qu'ils puissent, plus tard, trouver un lieu où résider leur permettant de reproduire une certaine moralité utile à la société. Autrement dit, l'accompagnement, la vie en maison d'accueil permettrait d'instaurer des habitudes qui seraient transposées par les hébergés dans un lieu qui leur assurerait, plus tard, la même finalité : une reproduction physique et morale assurant l'existence de l'individu.

La question est maintenant de savoir si ce travail des maisons d'accueil est perçu comme facilitant l'autonomisation de ces individus. Est-il aisé pour ceux-ci de se saisir de ces apprentissages, de ces habitudes et normes pour les appliquer dans un logement autonome ? Les professionnels interrogés confiaient, presque à l'unanimité, que ce sont principalement les personnes isolées qui éprouvent des difficultés dans le fait de devoir délaisser des habitudes acquises au sein de la collectivité. Ils peinent à retrouver ces habitudes par l'intégration d'un logement.

« Pour eux, c'est une difficulté et on le voit dans la remise en autonomie. C'est pour ça qu'on disait que le post-hébergement a un rôle hyper positif parce que souvent quand ils quittent ici, ils ont retrouvé une structure, une routine, un confort. Quand ils sortent, ils peuvent se retrouver démunis, se sentir seul chez eux sans éducs... » (Hélène, communication personnelle, mars 2024)

Le lien et sa conservation dans la quête d'autonomie devraient pouvoir être interrogés. Nous proposons de le faire dans le prochain chapitre. Ici, nous souhaitons revenir sur une autre difficulté qui serait l'attente évoquée par les travailleurs sociaux. Il serait difficile pour les hébergés de devoir attendre la possibilité de pouvoir habiter et investir pleinement un lieu, un domicile. Puisqu'avoir des habitudes garantirait le maintien de l'existence (Colin et al., 2010, p. 93). Nous pourrions dire que les hébergés seraient dans une attente d'exister parce qu'ils attendraient de pouvoir transposer des habitudes acquises.

« Donc, au départ, on est fort mobilisé parce qu'il faut tout faire, et puis on se retrouve dans une période creuse où toutes les démarches sont faites, donc il n'y a rien d'autre à faire que d'attendre. » (Bernard, communication personnelle, mars 2024)

C'est une « attente situationnelle ». Ceci signifie qu'elle peut être la cause d'un enrayage de certains mécanismes rendant le déroulement d'un procédé moins fluide. (Bromberger, 2014) Dans le cas présent, nous pourrions imaginer que l'hébergé et le travailleur social attendent une meilleure synchronisation de la politique du logement à celle de l'insertion. Cette attente situationnelle peut également être le résultat d'une préméditation permettant d'agir adéquatement à un moment jugé opportun (Bromberger, 2014). Pourrions-nous croire que si la politique et le marché du logement social soient d'une certaine lenteur, cela serait pour s'assurer que les hébergés des maisons d'accueil restent suffisamment en ce lieu afin de s'assurer de l'adoption de bons comportements sociaux : être de bons sujets de société ?

« Mais c'est une attente récurrente, interminable, honteuse, qui s'installe et mine leur existence. Quand l'attente bute sur une situation, sur un état du monde, sur des lois intangibles ou des préjugés, il ne reste plus que le désespoir, la tentation de la violence ou encore l'espérance dans l'au-delà. » (Bromberger, 2014)

Qu'est-ce que cette attente produit chez les hébergés ? Bernard nous donne un élément de compréhension méritant d'être plus longuement questionné auprès des travailleurs sociaux et des hébergés eux-mêmes. *« Et c'est là que les personnes développent des comportements qu'ils n'avaient pas avant parce qu'ils ne font qu'attendre. »* (Bernard, communication personnelle, mars 2024) De quelle nature sont ces comportements ? Illustrent-ils le désespoir, la frustration ou l'abandon d'une possible existence au sein d'un habitat sécurisant qu'ils peuvent s'approprier ? S'agit-il plutôt de comportements qui démontrent une volonté de s'habituer à une existence dans la passivité et l'attente ? Concrètement, comment l'attente modifie les comportements ? Faut-il la considérer comme un moyen de mener la conduite, l'existence, des individus ?

6.5. En guise de conclusion

Au sein de ce chapitre, nous voulions interroger l'idée de faire exister un individu, parfois invisible, par l'emploi de méthodes sociales. Pratiquement, nous aspirions à souligner les potentiels produits de l'accompagnement. Nous avons questionné une forme de quête identitaire durant l'intervention sociale. Plus précisément, nous nous sommes interrogés sur l'élaboration et la reconnaissance d'une identité dans ce milieu de l'aide sociale. Pour

poursuivre notre questionnement, nous avons questionné l'existence passant, potentiellement, par plusieurs impératifs, dont la domiciliation permettant d'exister en société et de s'enraciner dans une organisation sociétale. Nous avons donné suite à notre analyse en abordant l'aveu en tant que moyen de faire exister un individu pour le rendre sujet. Il s'agissait d'interroger les finalités de cette pratique de l'aveu. Nous avons achevé ce chapitre en mettant en lumière les habitudes et leurs liens dans l'appropriation d'un lieu. La quête d'un habitat suppose de devoir attendre au sein d'une maison. Nous voulions donc en questionner les effets. Globalement, ce chapitre entreprenait une compréhension de l'existence d'un individu accompagné par une maison d'accueil visant cet impératif.

CHAPITRE 7. EFFETS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Après avoir discuté des conditions d'existence de l'accompagnement et ce qu'il produit, nous nous saisissons de ce chapitre pour aborder les effets de l'intervention dans la vie de l'hébergé après son passage en maison d'accueil. Qu'est-ce qu'il reste après l'accompagnement ? Comment l'individu se saisit-il de cette expérience pour penser l'après-hébergement ? Aussi, faut-il identifier des conséquences dans l'existence de l'individu ? Notons que les aspects prochainement abordés ont été brièvement évoqués par les travailleurs sociaux. Lors de nos rencontres, nous n'avons pas saisi immédiatement toute la pertinence de ces apports pour éclairer notre questionnement. Nous regrettons donc de ne pas avoir questionné plus précisément le sens de certains propos pour nous permettre d'étudier plus longuement les effets de l'accompagnement.

7.1. Transmettre des normes

Assez spontanément, certains travailleurs sociaux comme Valérie et Bernard (communications personnelles, mars 2024) ont confié constater une sorte de nouvelle problématique. Cette dernière pourrait pousser les maisons d'accueil à ajuster leur intervention. Effectivement, il ne s'agirait plus seulement de veiller à l'insertion des individus, à les stabiliser, mais aussi d'œuvrer à un travail de conscientisation. Il s'agirait d'éveiller les individus à une certaine « normalité », de sorte qu'ils appliquent et transmettent les normes « adéquates » à leur descendance. L'objectif étant qu'ils ne soient pas tentés de tomber dans une forme d'assistance attribuée à leurs parents.

« On est dans une situation, là c'est le travailleur social qui parle, où il y a des reconductions continues et on se retrouve avec la quatrième génération d'assistés et qui n'ont plus aucun modèle. » (Bernard, communication personnelle, mars 2024) « Ils reviennent avec leur propre famille donc ils font des enfants puis reviennent ici. [...] Ce qui est embêtant, c'est que ça suit les générations. Le chômage quand tu vois ton père qui se lève pas pour aller bosser, pour toi ça devient la normalité des choses. [...] Quand tu as vécu et connu que ça dans ta vie... » (Valérie, communication personnelle, février 2024)

Ces propos illustrent l'absence d'un modèle éducatif jugé adéquat. Les travailleurs soutiennent l'idée qu'il faudrait mettre ce modèle éducatif au travail de sorte que les individus puissent avoir la capacité d'éduquer adéquatement leurs enfants et faire exister une cellule familiale. Le travail des maisons d'accueil serait d'éduquer pour permettre, ensuite, l'éducation des générations futures. Plusieurs questions apparaissent. Qu'est-ce

qu'éduquer. Plus encore, qu'est-ce qu'éduquer correctement ? Quelles normes cherche-t-on à transmettre par l'éducation ?

L'éducation viserait la conservation d'une culture par la transmission d'acquis afin d'assurer la survie et le développement des individus. L'éducation entreprendrait la continuité des générations suivantes en « *exerçant notamment une contrainte au travail et un renoncement aux instincts [théorisés par Freud]* » (Go, 2012, p. 78).

Les institutions d'hébergement, que constituent les maisons d'accueil, pourraient chercher à éduquer les hébergés afin qu'ils quittent un état de fainéantise que la société leur reproche. Un des professionnels dit que son travail est de « [...] *faire en sorte que ça n'arrive pas.* » (Valérie, communication personnelle, février 2024). « *Et même si les parents ont fait ça toute leur vie...il faut leur dire que la vie, ça peut ne pas être ça.* » (Valérie, communication personnelle, février 2024)

Émerge l'idée que les maisons d'accueil auraient pour ambition d'éveiller, d'éduquer les hébergés à une forme de productivité qu'ils pourraient accomplir par leur insertion sociale. Les propos des professionnels appuient l'idée qu'il existerait des façons de vivre plus convenables que d'autres. L'intervention sociale inviterait les hébergés à opter pour une existence permettant l'exercice de ce mode de vie jugé « juste ».

De quelle légitimité dispose cette intervention sociale ? En quoi l'éducation dispensée par les maisons d'accueil s'avérerait légitimement imposable ? Pourquoi celle-ci serait plus légitime que l'éducation donnée par les hébergés produisant des « générations d'assistés sociaux » comme disent les professionnels ?

Chercher, par l'éducation, à préserver une forme de continuité culturelle suppose que la société ait considéré cette culture comme normale. Si la norme est légitimée, c'est au regard des orientations que la société aspire à prendre. « *Les normes sont déployées, dans chaque culture, en un « trésor d'idées, né du besoin de rendre supportable la détresse humaine »* » (Go, 2012, p. 81). L'éducation consisterait à conformer les générations futures à la culture dominante afin de la faire perdurer. L'objectif est d'orienter l'individu de sorte à mener sa conduite (Go, 2012, p. 82). Une conduite est jugée, en effet, correcte au regard de son adéquation à la norme et à la culture dominante (Go, 2012, p. 84).

Faut-il voir en ce travail d'orientation des conduites et dans l'intervention éducative un désir d'éviter aux hébergés et à leurs descendances une détresse humaine ? Ou s'agirait-

il d'éduquer les hébergés à fournir une sorte de productivité à la société pour endiguer tout enrayage des mécanismes sociétaux plongeant la population entière dans une certaine détresse humaine ? Si nous comprenons que le travail social semble endosser un objectif de transmission des normes, la question des motivations intrinsèques devrait être plus étudiée.

7.2. Créer et maintenir le lien pour autonomiser

Une phrase prononcée par deux travailleuses sociales, Valérie et Françoise, nous semble pertinente en tant que point d'ancrage. Elles disent que les individus pleurent en rentrant, mais également à la sortie de la maison d'accueil. Elles proposent une piste de compréhension.

« Beaucoup arrivent ici en pleurant, en se demandant où est-ce qu'elles sont tombées, parce qu'elles se retrouvent à beaucoup avec des souffrances et un bagage...et en partant, elles pleurent aussi parce qu'elles savent qu'en logement, elles seront plus seules qu'ici. » (Françoise, communication personnelle, mars 2024) « Et après ce que les gens disent, c'est qu'ils pleurent en rentrant, mais ils pleurent en sortant aussi parce qu'on s'est habitué un petit peu. On a noué des liens. » (Valérie, communication personnelle, février 2024)

Elles suggèrent que l'accompagnement créerait des liens. Ceux-ci s'avéraient être une clé de l'insertion sociale, car, quand celui-ci manque, il peut s'avérer être une des causes du sans-abrisme. La construction et le maintien du lien devraient être envisagés comme des pistes d'action à saisir pour s'en sortir (Favier, 2010, p. 120).

De ce fait, l'institution et son fonctionnement, supposant la présence d'une collectivité, invitent l'individu à exercer ses compétences sociales. La maison d'accueil, en tant qu'espace de lien, propose à l'hébergé de pouvoir construire du lien avec les autres individus, mais aussi avec les professionnels. Pour élaborer de tels liens, cela suppose d'être écouté et reconnu dans son individualité au sein de la collectivité. Les travailleurs sociaux, dans la création du lien, devraient veiller au respect de ce principe au risque de réduire l'individu à une situation commune à ses pairs : le sans-abrisme. Comment créer un lien garantissant l'insertion de l'individu quand il est réduit dans sa complexité identitaire ?

D'après Furtos (cité dans Vandecasteele et Lefèbvre, 2006, p. 139), le travail, le logement, la formation, etc., sont des objets sociaux saisis par une idéologie dominante les rendant idéaux au sein d'une société. C'est cette idéalisation qui produirait du lien entre les

individus, puisque la réalisation de ces objets accroît reconnaissance et existence à l'individu. Il faut supposer que les hébergés et les professionnels partagent la même idéalisation de ces objets. De ce fait, il pourrait sembler pertinent de penser que la création du lien soit possible avec ceux qui partagent ces idéaux. Le travail social des maisons d'accueil pourrait-il être d'œuvrer à une appréhension commune de ces objets ? Faudrait-il accompagner les hébergés à voir en ces objets des impératifs issus d'une idéologie dominante ? Aussi, que devient le lien quand les hébergés ne reconnaissent pas les mêmes objectifs que les professionnels ? Deviennent-ils, eux aussi, inadéquats à l'accompagnement ?

Selon les travailleurs sociaux interrogés, l'hébergement crée donc des liens entre l'institution et l'individu. Cela serait la visée première : construire un réseau relationnel profitable à l'individu (Gramaccia, 2014, p. 12). Ces liens s'inscrivent dans une forme de familiarité selon certains professionnels. *« Parfois c'est des petits détails comme ça, ils peuvent pas s'empêcher de garder une accroche avec nous. On voit vraiment qu'on a été une nouvelle famille, après pas avec tous, mais la plupart. »* (Mireille, communication personnelle, mars 2024).

Au fond, comment s'esquisse l'après-hébergement ? Nous pourrions imaginer qu'il est plus difficile de prétendre à une insertion sociale répondant à l'impératif de l'autonomie quand se dégage l'idée que la conservation des liens est inévitable. Cette dernière devrait-elle être considérée comme une force ou une difficulté dans le processus d'insertion ?

Les professionnels interrogés exprimaient l'idée qu'il s'agissait plutôt d'une force leur garantissant sécurité et assurance dans l'avenir. *« Ça les rassure donc ils demandent un suivi. C'est une continuité de notre travail dans la mise en autonomie. »* (Mireille, communication personnelle, mars 2024).

Le post-hébergement est à évoquer en tant que service assurant cette mission de conservation du lien en vue de maintenir la stabilité de l'individu qui aurait été acquise lors de l'accompagnement. Il a pour ambition de faciliter l'adaptation à une vie en autonomie (Bodson, 2010, p. 108). La Fédération des maisons d'accueil et des services d'aides aux sans-abri (AMA) propose de définir le post-hébergement comme :

« [...] un accompagnement généraliste de personnes ayant clôturé un séjour en maison d'accueil [...]. Cet accompagnement a pour objectif de permettre la continuité du travail psycho-social réalisé lors du séjour et l'appropriation par la personne et/ou la famille de son milieu de vie. L'accompagnement post-hébergement

s'appuie sur l'activation et la mobilisation des ressources de la personne et du réseau d'aide. L'accompagnement se fait sur base volontaire des personnes et est gratuit. » (AMA, 2016, p. 33)

Le post-hébergement se veut inconditionnel. En effet,

« [...] que la fin de l'hébergement se décide par la personne elle-même ou par l'institution, de façon préparée ou précipitée, de manière sereine ou conflictuelle, qu'elle soit vécue de façon positive ou de façon plus difficile, ce moment important nécessite une attention particulière des professionnels qui sont en relation avec la personne ou la famille. » (AMA, 2016, p. 9)

Le post-hébergement défend la nécessité d'intervenir lors de la phase de transition entre la maison d'accueil et le nouveau logement. Les professionnels expliquent qu'il s'agit d'une transition délicate, émotionnellement éprouvante, voire étouffante, par les démarches qui s'imposent au futur locataire (AMA, 2016, p. 22). Christine Vanhessen, elle, (citée dans AMA, 2016, p. 5) présente le post-hébergement comme une période de transition nécessaire permettant une installation durable dans le logement.

« Même si chaque suivi est unique, taillé sur mesure en fonction des besoins, le post-hébergement poursuit néanmoins quelques objectifs transversaux que sont le maintien en logement, la prévention des crises et des rechutes, l'autonomisation et le travail en partenariat autour de la personne. » (AMA, 2016, p. 35)

Pour les travailleurs sociaux (AMA, 2016, p. 8), il est important de conserver un lien de confiance continu dans l'hébergement pour éviter une rupture brutale favorisant de potentielles rechutes.

« C'est pour ça qu'on disait que le post-hébergement a un rôle hyper positif parce que souvent quand ils quittent ici, ils ont retrouvé une structure, une routine, un confort. Quand ils sortent, ils peuvent se retrouver démunis, se sentir seuls chez eux sans éducs...Donc c'est ça que le post-hébergement va les aider à conserver cette semi-autonomie. On est toujours là derrière, mais en même temps, ils doivent se responsabiliser à 100% même si on est là. » (Hélène, communication personnelle, mars 2024)

Sur base de ce témoignage, deux questions nous apparaissent. Premièrement, pouvons-nous envisager que les rechutes dans le sans-abrisme répondraient à une quête de lien social ? L'accès à un toit qui leur est propre pourrait engendrer un sentiment de solitude chez certains. Veulent-ils alors retrouver un lien social dont ils bénéficiaient lors de l'accompagnement et dont ils se sentent dépossédés ? Deuxièmement, comment saisir les mots de l'assistante sociale qui dit que le post-hébergement permet de conserver une semi-autonomie ? Finalement, l'accompagnement social des maisons d'accueil, prétendant autonomiser les individus, répond-t-il à son objectif ? Faudrait-il plutôt y voir

la construction d'une semi-autonomie légitimant, dès lors, le maintien d'un contrôle sur l'existence des individus ?

L'autonomie est définie comme « [...] *la capacité à se gouverner soi-même, sans faire appel à une source de commandement extérieure ou à une autorité transcendante [...]* » (Monjo, 2013, p. 173). Elle se rapporte à la liberté et suppose que l'individu soit gouverné par des principes qu'il aurait librement choisis. Enfin, l'autonomie est « *le résultat d'un processus d'émancipation.* » (Monjo, 2013, p. 173).

Sur base des apports susmentionnés, ainsi que des propos d'Hélène, nous proposons d'interroger l'idée que les maisons d'accueil viseraient à émanciper, éduquer voire conformer les individus de sorte qu'ils puissent se gouverner partiellement eux-mêmes ? De sorte que les institutions sociales partagent avec l'individu son gouvernement ? Les maisons d'accueil veilleraient-elles à présenter aux individus les principes « adéquats » qui devraient régir la vie de ces derniers ? L'idée serait qu'il serait opportun que l'individu soit autonome et se gouverne personnellement tant que l'intervention sociale conserve une part de contrôle dans son gouvernement.

7.3. En guise de conclusion

En somme, l'accompagnement social des maisons d'accueil devrait être éclairé par les effets qu'il produit dans la vie des ex-hébergés. Il en ressort que la transmission des normes est à questionner en tant qu'elle influence l'avenir des hébergés et leur descendance. Il s'agirait d'éduquer pour assurer l'éducation des futures générations. Ensuite, la création et le maintien du lien ont été évoqués en tant qu'ils promettaient un sentiment de sécurité aux hébergés. Au sein de ce chapitre, les quêtes d'autonomie, de stabilité et de gouvernementalité ont aussi été abordées en tant que potentielles missions de l'intervention sociale des maisons d'accueil.

PARTIE III. DISCUSSION

L'objectif de ce chapitre est de proposer une discussion tentant de répondre à la question de recherche. Pour rappel, notre ambition était d'interroger le sens de l'accompagnement en maison d'accueil et ce qu'il chercherait à produire. Nous démarrions cette recherche avec l'hypothèse que les maisons d'accueil seraient des institutions d'assujettissement. Nous souhaitons, par cette discussion, réfléchir à la corrélation entre les thèmes identifiés dans notre analyse et la théorie éclairant notre questionnement. Concrètement, nous suggérons de revenir sur le cadrage théorique, les différents thèmes reconnus et la littérature scientifique qui s'y rapporte pour comprendre leurs apports et leurs liens dans l'éclairage de notre problématique.

Sur base des différents entretiens que nous avons menés, nous retenons l'idée que penser l'accompagnement des maisons d'accueil requiert de penser à certaines choses, dont l'inadéquation de certains profils au sein de ces institutions. Ces dernières seraient aussi décrites par les travailleurs comme le dernier palier avant de connaître une vie en rue. De ce fait, elles accueillent inévitablement des individus définis comme des personnes sans domicile fixe. Néanmoins, les travailleurs décrivent les errants de la rue comme des profils inadéquats. Déjà au Moyen-Âge, certains pauvres étaient estimés comme inappropriés à l'aide. Le vagabond était chassé des villes à cause de son indiscipline (Renaut, 1998, p. 288).

Cela nous questionne d'autant plus que d'autres profils sont jugés dysfonctionnels par leurs fonctionnements sociaux. Ces individus justifieraient une non-intégration au sein de la maison d'accueil. Une question nous est apparue. Qu'est-ce que traduit ce dysfonctionnement ? Faut-il y voir un refus des normes sociales traduites par le fonctionnement institutionnel ? L'individu cherche-t-il à refuser une forme de normalisation de son comportement ? Ceux qui sont décrits comme inadéquats sont-ils ceux dont il est impossible de conduire la conduite ? D'une certaine façon, nous pourrions suggérer qu'ils ne pourraient être assujettis par l'institution. Les entretiens chercheraient à identifier ces profils inaptes à l'assujettissement et, par conséquent, ceux considérés comme plus aliénables. Robert Castel (cité dans Rodriguez, 1999, p. 1) soutenait l'idée que certains profils, les vagabonds, seraient des individus « *dé-liés* ». Par ce fait, ils ne pourraient intégrer la société. Puisqu'accepter le fonctionnement institutionnel serait accepter les normes sociétales que celui-ci dégagerait. Il y aurait aussi l'idée de faire vivre

ces normes et ainsi d'assujettir pour le bien de la société (Chardin, 2016, p. 50). Nous soulignons que le travail social serait d'identifier ces profils « *dé-liés* » mais néanmoins aliénables afin de les intégrer à l'organisation sociale. Si cette aliénation est possible, cela serait parce qu'une forme de légitimité lui est attribuée. Elle serait formatrice de sujets adéquats au système sociétal (Audureau, 2003, p. 20).

L'idée de contrôler les hébergés, en tant que public invisible, a également été discutée. En effet, si ceux-ci ne parviennent pas à s'insérer par un manquement dans leurs prises de responsabilités, il pourrait être légitime de les contrôler ; et ce, dans le but d'influencer leur avenir et, plus précisément, le devenir de l'individu. Notre analyse nous permet de supposer que l'exercice d'un contrôle ne soit possible que sur les individus incapables de s'en défaire. Nous avons questionné la possibilité pour ces individus de se défaire de ce contrôle. Quand ceux-ci semblent y parvenir, cela serait au regard d'un besoin de maîtrise sur l'existence (Chevalier et al., 2017, p. 40). L'individu entreprend d'affirmer une liberté fondamentale : celle d'exister. Il s'agit de refuser le contrôle au risque d'être réduit à un stigmat ou à un objet social empêchant toute autre existence (Chevalier et al., 2017, p. 40). Émerge l'idée d'accepter ce contrôle afin d'adhérer aux normes valorisées au sein de l'institution. Le contrôle serait la compensation nécessaire à l'aide apportée par les maisons d'accueil (Feron & Carlier, 2018, p. 309). Les errants, lors des Temps modernes, pouvaient espérer faire partie de la société, mais en acceptant un contrôle par l'enfermement (Bihr, 2012, p. 4). Faut-il concevoir que le contrôle des individus n'est possible que sur les individus dont leur désir d'intégration semble plus grand que leur envie de maîtriser leur existence ?

Le contrôle pratiqué dans les institutions étudiées serait d'inculquer et de faire intégrer, aux hébergés, des normes qui assureraient un meilleur fonctionnement de l'organisation sociale. L'histoire nous permet de comprendre que si le contrôle des « anormaux » était possible, voire juste, c'était au regard d'un besoin d'assurer un meilleur fonctionnement social. Il fallait prévenir d'un désordre social (Rodriguez, 1999, p. 2), éviter la propagation d'un fléau (Lelubre, 2014, p. 81) ou encore la contagion morale d'une forme d'immoralité (Damon, 2007, p. 7). Nous comprenons qu'il était impératif de contrôler ceux qui pourraient rendre la société insécure. Il faut évoquer une distinction entre ceux qui produisent l'insécurité par leurs immoralités et ceux qui craignent la propagation de celles-ci. Précisons que, plus tard, l'immoralité se logeait dans la logique punitive des individus démunis (Lelubre, 2014, p. 109). De ce fait, nous proposons de discuter de la

potentielle ambition de contrôler l'anormalité ? Canguilhem disait qu'il n'existait pas de situations anormales. Il évoquait la création de nouvelles normes par certains comportements (Chardin, 2016, p. 58). Qu'en est-il de considérer lesdits SDF comme des créateurs de normes ? Les maisons d'accueil auraient-elles pour mission de normaliser les individus par l'exercice d'un contrôle et d'une gestion de l'anormalité dans l'optique de les transformer en sujets intégrés ? Concrètement, il s'agit du « *résultat d'une impossibilité vécue [...] à ne pouvoir pleinement devenir des "individus" [et] de la non-atteinte, par certains individus, du statut d'acteur normatif capable de peser sur la production des normes sociales* » (Soulet cité dans Achard, 2016, p. 86).

Si l'intention des institutions est de normaliser les comportements des individus, cela leur permettrait de prétendre à l'insertion. Les personnes précarisées sont, dès lors, des individus porteurs de projets nécessitant un accompagnement. L'objectif serait de les stabiliser (Lelubre, 2014, p. 116). En plus de normaliser leurs comportements, il convient de normaliser leurs projets. Ces derniers ne sont possibles et soutenus que s'ils permettent la survie de la culture dominante.

Les hébergés seraient pris dans une tension identitaire. Ils ne seraient personne et tout le monde à la fois. Ils auraient une identité entachée par la collectivité dont l'individu ferait partie (Achard, 2016, p. 93). La possibilité d'adopter un comportement en adéquation avec l'étiquette qui leur a été apposée fut discutée au regard du sentiment de reconnaissance que cela promettrait. L'individu ferait vivre cette étiquette afin de bénéficier d'un rôle social et d'une existence (Becker & Céfai, 2019, p. 288).

Nous avons, dans notre travail, souligné une constante oscillation entre différentes figures de l'errant. Il est parfois un bon ou un mauvais pauvre, une victime ou un coupable, un valide ou un invalide, un chômeur volontaire ou involontaire. C'est cela qui influence sa prise en charge (Damon, 2007, p. 7). Nous suggérons de discuter de l'existence des maisons d'accueil en tant qu'elles permettent l'attribution d'étiquettes. C'est-à-dire faire des errants exclus quelque chose d'utile à la société, même si c'est les rendre assistés pour permettre à la société de fonctionner par le contrôle et l'assistance de ce public. Finalement, la société chercherait à attribuer à certains un rôle permettant à l'organisation sociale de fonctionner. Rappelons-nous de la structure de Merksplas qui illustre à quel point il serait utile d'attribuer une étiquette et un rôle à certains si cela permet à la société de fonctionner en accomplissant des missions qui varient entre contrôle et assistance. Le

Moyen-Âge l'illustre assez bien en ayant attribué au pauvre le rôle de recevoir l'aumône. Il était utile, car il permettait à la société de fonctionner et de répondre à ses impératifs chrétiens (Lelubre, 2014, p. 80).

L'intégration et la valorisation de soi sont des besoins qui aspirent à être comblés par la construction d'une identité permettant de prendre part à des groupes et collectivités (Chevalier et al., 2017, p. 36). Apparaît la possibilité de supposer qu'il serait plus probable de répondre à ce besoin d'intégration en assumant l'image d'un être assisté plutôt qu'en tant qu'exclu du logement.

Notre analyse nous a permis de souligner l'effet destructeur de la rue sur l'identité de l'individu. Nous interrogeons l'idée que les maisons d'accueil pourraient être des institutions assurant la reconstruction de l'identité. Il faudrait voir leurs interventions comme la recherche d'une production d'identité en fournissant aux individus les matériaux nécessaires à l'élaboration d'un rôle social actif (Greissler, 2008, p. 6). Cette identité promettrait à l'individu des interactions justes et adéquates à l'organisation sociétale qui l'accueille (Dorais, 2004, p. 24).

Au sein de ces institutions productrices d'identité et d'interactions sociales, se jouent également des interactions qui impactent l'existence de l'individu. Nommons alors l'aveu, puisqu'il permettrait, quand il est spontané, de faire naître quelque chose dans la relation d'aide et, plus largement, dans l'accompagnement. Il convient de s'avouer si l'individu espère être accompagné. Le sujet se constitue par l'accomplissement de jeux de vérité (Foucault cité dans Lamy, 2018, p. 203). Pouvons-nous dire que le rôle des maisons d'accueil serait de favoriser le dépôt d'une vérité pour permettre le gouvernement, par l'accompagnement, des individus en tant que sujets de société ?

Dans certains cas, la vérité est énoncée par l'individu par *l'ascèse* nommé par Foucault (cité dans Lamy, 2018, p. 206). Cela requiert une connaissance profonde de soi pour disposer de discours vrais qui sont utilisables par l'individu dans des situations complexes. Souvenons-nous de l'entretien d'accueil qui a une fonction importante pour la personne sollicitant l'hébergement. Soulignons que l'enjeu est également important pour les maisons d'accueil qui espéraient dans ces entretiens identifier les profils les plus aliénables et donc ceux capables de s'avouer.

Nous nous interrogeons sur les moyens de se connaître. Nous envisageons les représentations des autres comme éclairage. Dans d'autres cas, c'est un tiers qui énonce

une vérité à l'individu qui doit l'endosser et la reconnaître. C'est ce que Foucault appelle la *parrêsia*. L'individu devrait être ce qu'il a dit être (Lamy, 2018, p. 206). Nous proposons de revenir sur les entretiens d'accueil en tant que moment d'énonciation qui influencerait le devenir de l'individu. Lors de ces moments d'échanges entre professionnels et hébergés, une certaine transparence et honnêteté est demandée puisque nous nous assujettissons en étant priés de dire vrai sur nous (Brion, 2023). Il nous paraît légitime que ce soit cet impératif qui rend l'individu gouvernable par l'institution.

Plus tard, nous avons questionné les habitudes et leurs instaurations dans le quotidien en tant que quête universelle de tout être humain (Colin et al., 2010, p. 93). L'institution viserait l'instauration d'habitudes, non pas pour assurer une inscription sociale, mais pour permettre celle-ci. Les maisons d'accueil chercheraient à inculquer des normes qui permettraient d'habiter un lieu qui serait le logement autonome, mais plus largement aussi d'habiter la société. Avant de satisfaire cet objectif, les hébergés apprennent à habiter un lieu provisoire qui est la maison d'accueil. Cela permettrait d'acquérir des habitudes nécessaires pour assurer, plus tard, une reproduction physique et morale dans un habitat propre (Bender cité dans Cortado, 2020, p. 2).

Admettons que l'hébergement permette de rétablir la personne : la rendre capable d'incarner le rôle d'un citoyen dépositaire de droits (Buxant, 2018, p. 126). Nous saisissons qu'au sein de l'hébergement se joue une forme d'apprentissage visant la normalisation des comportements, mais qui se caractérise par un moment d'attente et de flottement avant l'application de ces apprentissages. Les hébergés attendraient de pouvoir exister. Cette attente serait qualifiée de situationnelle (Bromberger, 2014) et pourrait trouver justification dans le désir de s'assurer de la bonne adoption des comportements jugés adéquats en société. D'un point de vue théorique, nous pourrions souligner les apports de Foucault (1994, p. 390) qui évoque une *tekhnê* de vie qui est la vie à laquelle aspire l'individu. Cela pourrait correspondre à une quête de morale « juste » dans l'espoir d'intégrer la société. Dès lors, les maisons d'accueil pourraient incarner un rôle d'accompagnant dans cette quête pour diriger les individus vers une individualité pouvant être reconnue par les autres.

Nous suggérons de revenir sur un dernier thème pour éclairer notre problématique. Revenons sur la transmission des normes en tant qu'effet de l'accompagnement social. Des comportements s'acquièrent à travers l'existence et le temps. Il importe de les

transmettre quand ceux-ci sont jugés cohérents et adéquats au fonctionnement sociétal. Nous questionnons l'idée que les maisons d'accueil aient comme mission la déconstruction des comportements inadéquats, voire problématiques, par un travail de conscientisation. Nous constatons que c'est une ambition qui a pu traverser les époques. Au Moyen-Âge, il s'agissait de moraliser l'individu pour qu'il devienne un être pouvant être légitimement secouru ou pouvant assurer sa propre survie (Renaut, 1998, p. 291). Plus tard, il fallait moraliser les individus en les encourageant, en les obligeant à travailler pour qu'ils se montrent utiles à la société. Il était immoral de priver son pays de travail (de Laffemas cité dans Schnapper, 1985, p. 153).

L'intervention sociale des maisons d'accueil pourrait être de modifier des conduites et d'en proposer, transmettre, d'autres plus « justes » afin qu'elles n'impactent pas l'avenir des futures générations. Nous avons souligné l'idée que l'accompagnement serait d'éduquer pour permettre l'éducation des prochains citoyens en vue de conserver une culture dominante. Foucault (1994, p. 290) disait qu'on cherchait à moraliser pour normaliser et rendre l'éducation morale et normale à des fins d'insertion. Cela serait la résultante de la domination sociale.

Éduquer répond à l'impératif d'assurer la survie et le développement des individus dans une conduite jugée adéquate. Cela s'opère par un bloc de capacité-communication-pouvoir nommé par Foucault (1994, p. 234) afin de mener les conduites des individus. L'éducation aurait pour objectif de former le sujet et de le produire. Sa formation prendrait fin à « *l'assomption de soi* » (Audureau, 2003, p. 20). Cette dernière est-elle possible quand l'accompagnement est jugé efficace, quand il s'inscrit sur le long terme, notamment avec le post-hébergement ? Au fond, pourrions-nous croire que la fin de la formation de l'individu est difficilement envisageable tant sa moralité, ou son immoralité, et la transmission de celles-ci seraient au cœur des préoccupations sociétales ?

L'accomplissement de cet impératif éducatif serait garanti par la mise au travail et le renoncement d'instincts déviants (Go, 2012, p. 78). Ces propos soutiennent le fait qu'une quête de productivité soit une des conditions d'un mode de vie convenable afin d'éviter une détresse humaine (Go, 2012, p. 81). La question est : à quel groupe appartiendrait cette détresse humaine ? Faut-il envisager que l'acquisition de normes adéquates empêche les errants de connaître une certaine détresse ou plus largement celle de la société qui devrait pallier la non-productivité de ces individus errants ? Serait-ce légitime de penser

que la conscientisation au travail, à la productivité, aurait pour ambition d'éviter l'effondrement d'un système normatif fondé sur la production ? La détresse humaine pourrait-elle s'inscrire dans une vie d'insécurité quand l'immoralité des errants n'est pas corrigée ?

Au regard de ces objectifs, comme balises de l'accompagnement, quel positionnement endossent les maisons d'accueil ? Cherchent-elles à soigner les singularités de l'errant de sorte qu'il devienne un individu normé ? Ou entreprennent-elles de travailler préventivement pour endiguer une déviance, un éloignement des normes ?

Faisons un retour sur notre questionnement initial qui est de voir les maisons d'accueil comme des institutions d'assujettissement. Pour Foucault (1975, p. 238), l'institution dispose d'un pouvoir total sur l'individu et son avenir, de sorte qu'elle mène sa conduite dans ses habitudes, son attitude morale et l'éducation qu'il devrait transmettre. Althusser (1976, p. 11) soutenait l'idée que les institutions transmettent des « savoir-faire » qui font vivre une idéologie. Nos entretiens mettent en évidence un pouvoir décisionnaire et sélectif sur les individus qui pourront espérer devenir des sujets de société par l'intégration de l'institution. Nous pensons juste de dire que les maisons d'accueil seraient des institutions d'assujettissement dans le sens où l'assujettissement suppose l'exercice d'une forme de pouvoir sur l'existence des individus en cherchant à les rendre sujets détenteurs d'une individualité juste (Leblanc, 2004, p. 55). Ces institutions souhaiteraient produire une subjectivité nécessaire à la société (Foucault, 1994, p. 228).

En définitive, ces institutions, par leur intervention sociale, par leur fondement et leur effet, produisent des sujets de sociétés qui tentent de répondre aux impératifs moraux dans une quête de normalisation. Il s'agit de transformer des individus dénués de considération en des sujets intégrés socialement répondant et mettant en application les apprentissages de l'hébergement. Ceux-ci leur permettant d'intégrer une société qui, par son fonctionnement, suppose un contrôle de la population qui doit continuer de répondre à des impératifs moraux, reconnus et légitimés par une culture dite dominante.

CONCLUSION GÉNÉRALE

C'est par l'exercice d'un pouvoir décisionnaire sur l'existence de l'individu que les maisons d'accueil seraient des institutions d'assujettissement. Finalement, les maisons d'accueil chercheraient à accompagner ceux dont l'existence serait déséquilibrée par un désir d'intégration inatteignable sans le travail social des maisons d'accueil. Ces dernières auraient pour ambition de permettre à ces individus d'adhérer à un ensemble normatif : la société et son organisation. L'intervention sociale tenterait de contrôler la marginalité en tant qu'anormalité afin de produire la subjectivité d'êtres utiles à la société et à sa survie.

Pour ainsi dire, notre travail nous a permis de supposer que les sans-abri seraient des individus *dé-liés*, pourtant disposés, pour certains, à l'assujettissement. Leur identification paraît nécessaire s'ils espèrent intégrer adéquatement la société. Il en ressort également que l'accompagnement des maisons d'accueil viserait le contrôle et le respect des normes. De ce fait, il conviendrait d'accompagner les profils suffisamment disciplinés qui ne mettraient pas en péril la culture dominante en vue d'affirmer une existence autre que celle d'un individu discipliné : assujetti.

Au fond, l'individu devrait, par l'accompagnement et ses dispositifs d'assujettissement, adopter une identité adéquate. Un objectif de normalisation et de moralisation serait à souligner. L'accompagnement social des maisons d'accueil aurait pour projet de proposer un appareil éducatif applicable aux hébergés, mais aussi transmissible aux futures générations de sorte qu'ils ne mettent pas à mal la société et son organisation légitimées.

Ces résultats de recherche ont l'espoir de nous éclairer quant à notre questionnement initial. Celui-ci était d'interroger le pouvoir des maisons d'accueil dans la vie des individus. Plus précisément, notre objectif était d'étudier l'accompagnement social des maisons d'accueil et ses effets. Nous aspirions à voir si les maisons d'accueil fonctionnaient comme des institutions d'assujettissement.

Pour répondre à cet objectif, nous avons proposé une analyse thématique s'élaborant sur des données empiriques recueillies avec la réalisation de quatre entretiens. Nous avons rencontré cinq travailleurs sociaux qui ont tenté de nous éclairer sur leurs pratiques et le sens de celles-ci. C'est par la conjugaison de cette analyse thématique ancrée dans la pratique des travailleurs et la pose d'un cadre théorique que nous avons proposé certains éléments de réponses au sein de notre discussion.

À l'issue de cette étude, nous estimons avoir cerné plus justement les enjeux de l'accompagnement social des maisons d'accueil dans une perspective foucaldienne, puisque cette recherche est traversée par le concept d'assujettissement étudié par Michel Foucault. Nous soulignons une potentielle limite de notre travail puisque ce dernier a été centré sur l'expérience des professionnels du secteur, et donc sur la mise en application de ce désir d'assujettissement. N'aurait-il pas été pertinent de s'entretenir avec les pouvoirs organisant le secteur du sans-abrisme pour saisir la motivation profonde de l'accompagnement et le fondement du désir d'insertion sociale ; l'objectif de l'assujettissement ? Aussi, il aurait été pertinent d'inclure les autres acteurs de ce supposé désir d'assujettissement. Nous aurions pu, également, interroger les hébergés sur le sentiment que cela leur procure et les difficultés qu'il fait naître ainsi que les objectifs qu'il accomplit.

En définitive, notre travail a été d'interroger la posture des maisons d'accueil en tant qu'institutions d'assujettissement. Mais nous estimons pertinent l'accomplissement d'autres recherches qui interrogeraient, par exemple, le fondement et la visée de cette pratique potentiellement soutenue par les pouvoirs organisant le secteur du sans-abrisme. Le même intérêt serait à porter pour le vécu des hébergés en tant qu'être assujettis par les maisons d'accueil.

BIBLIOGRAPHIE

Sources scientifiques

- Achard, C. (2016). Sans-abrisme et errance : Entre causes et conséquences. *Le sociographe*, 53, 85-96. <https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2016-1-page-85.htm&wt.src=pdf>
- Aranda, M. (2023). L'État, les associations et le vagabondage—Rapports de force et réforme empêchée du volet assistanciel de l'État social. *Gouvernement et action publique*, 12(2), 9-35. <https://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2023-2-page-9.htm&wt.src=pdf>
- Aktouf, O. (1992). *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*. Presses de l'Université du Québec. [8125_f015-libre.pdf \(d1wqtxts1xzle7.cloudfront.net\)](https://www.cloudfront.net/d1wqtxts1xzle7/8125_f015-libre.pdf)
- Althusser, L. (1976). *Idéologie et appareils idéologiques d'État* (pp. 67-125). J.-M. Tremblay. https://dialectical.ecologist.fr/wpcontent/uploads/2010/02/ideologie_et_AIE.pdf
- Anadón, M. (2006). La recherche dite «qualitative»: de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26(1), 5-31. <https://doi.org/10.7202/1085396ar>
- Anadón, M., & Guillemette, F. (2006). La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive. *Recherches qualitatives*, 5(1), 26-37. http://www.recherchequalitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v5/RQ-HS-5-Numero-complet.pdf#page=29
- Aranguiz, M., & Fecteau, J.-M. (1998). Le problème historique de la pauvreté extrême et de l'errance à Montréal, depuis la fin du XIXe siècle. *Nouvelles pratiques sociales*, 11(1), 83-98. <https://id.erudit.org/iderudit/301425ar>
- Asencio, A. M. (2013). La communication au cœur du processus de construction du sentiment d'exister. *Vie sociale*, (3), 117-132. <https://doi.org/10.3917/vsoc.133.0117>
- Audureau, J.-P. (2003). Assujettissement et subjectivation : réflexions sur l'usage de Foucault en éducation. *Revue française de pédagogie*, 143, 17-29. <https://www.jstor.org/stable/41201886>

- Becker, H. S. (2000). L'enquête de terrain: quelques ficelles du métier. *Sociétés contemporaines*, 40(1), 151-164.
https://www.persee.fr/doc/socco_1150_1944_2000_num_40_1_1818
- Becker, H. & Cefaï, D. (2019). A-t-il jamais existé un modèle de l'étiquetage ? La déviance comme problème social dans les années 1960. *Sociologie et sociétés*, 51(1-2), 277–320. <https://doi.org/10.7202/1074738ar>
- Bihl, A. (2012). Bronislaw Geeremek, La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours. *revue ¿ Interrogations ?*, 14, 1-4. <https://www.revue-interrogations.org/Bronislaw-Geeremek-La-potence-ou>
- Bietlot, M. (2005). Le camp, révélateur d'une politique inquiétante de l'étranger. *Cultures & Conflits*, (57), 221-250. <https://doi.org/10.4000/conflits.1763>
- Bodson. (2010). Les enseignements issus de la recherche « freins à l'hébergement et à l'accueil d'urgence des personnes sans-abri ». *L'observatoire*, 64, 99-106.
- Brion, F. (2003). Du bureau au terrain. Essai de construction d'objet. In *L'expérience des éducateurs de rue rifains au sein de leur communauté* (p. 5-28). Presses universitaires de Louvain.
- Bromberger, C. (2014). Attendre. *Terrain*, 63, 4-11. <https://doi.org/10.4000/terrain.15464>
- Buxant, C. (2018). Housing First : Une invitation à envisager la fin du sans-abrisme. *Vie sociale*, 23-24, 125-136. <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2018-3-page-125.htm&wt.src=pdf>
- Cassaigne, B. (2006). Habiter. *Revue Projet*, 294, 67-71. <https://doi.org/10.3917/pro.294.0067>
- Chardin, S. (2016). Errance institutionnelle, SDF et grands exclus. *Le sociographe*, 53, 49-60. <https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2016-1-page-49.htm&wt.src=pdf>
- Chevalier, J., Langlard, G., Le Maléfan, P., & Bouteyre, E. (2017). Stratégies de défense et exclusion sociale : La suradaptation paradoxale des sans domicile fixe (SDF). *Bulletin de psychologie*, 547, 33-44. <https://www.cairn.info/revue-bulletin-de-psychologie-2017-1-page-33.htm&wt.src=pdf>
- Colin, V., Pichon, A., & Furtos, J. (2010). Dououreux hébergement de l'autre dans la relation d'accompagnement au logement. *L'observatoire*, 64, 92-98.
- Cornil, P. (1931). Commentaire de la loi belge du 9 avril 1930, de défense sociale à l'égard des anormaux et des délinquants d'habitude. *Revue mensuelle-Oeuvre*

nationale de l'enfance, (1), 1-28. <https://difusion.ulb.ac.be/vufind/Record/ULB-DIPOT:oai:dipot.ulb.ac.be:2013/208883/Holdings>

- Cortado, T. J. (2020). Maison. *Anthropen*. <https://doi.org/10.17184/eac.anthropen.131>
- Damon, J. (2007). La prise en charge des vagabonds, des mendiants et des clochards Le tournant récent de l'histoire. *Revue de droit sanitaire et social*, 43(6), 933-951. <http://eclairs.fr/wpcontent/uploads/2011/09/PriseEnChargeVagabondsDamonRDSS.pdf>
- de Backer, R. (2017). Capabilités et sans-abrisme : Pour un recours effectif aux soins. *Cahiers de la LCD*, 5, 43-60. <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-la-lcd-lutte-contre-les-discriminations-2017-3-page-43.htm&wt.src=pdf>
- De Mol, M., & Termote, H. (2010). Pour une approche préventive et cohérente du sans-abrisme. *L'observatoire*, 64, 123-126.
- Demoncy, A. (2016). La recherche qualitative: introduction à la méthodologie de l'entretien. *Kinésithérapie, la revue*, 16(180), 32-37. https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1779012316301954?casa_token=miHH2QFFUqUAAAAA:zghiSIkvBgIfnRJidHVcDfybZEUBu5Ni7EgizL8pSltaOmiIVSUTEFH5jOROu15sZm5uqaa2JEe
- Deslauriers, J.-P. (1997). L'induction analytique. In *La recherche qualitative—Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 293-308). Gaëtan Morin.
- Dorais, L. J. (2004). La construction de l'identité. *Discours et constructions identitaires*, 1-11. <https://www.erudit.org/en/books/culture-francaise-damerique/discours-constructions-identitaires/000660co.pdf>
- Drioux, M. J. (1894). *Etude sur la répression du vagabondage et de la mendicité en Belgique*. Pichon. <https://url-r.fr/kQitm>
- Dumez, H. (2013). Qu'est-ce que la recherche qualitative ? Problèmes épistémologiques, méthodologiques et de théorisation. *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, 112, 29-42. <https://doi.org/10.3917/geco.112.0029>
- Dumont, M., & Ghyot, E. (2016). « Faire avec » la personne et travailler en réseau. L'accompagnement social en logement. *L'observatoire*, 88, 28-31.
- Favier, J. (2010). « Les relais sociaux épinglent leurs bonnes pratiques. *L'observatoire*, 64, 113-122.
- Feron, P & Carlier, C. (2018). Les pauvres exigent des droits, mais négligent leurs devoirs. In *Pauvrophobie* (p. 309-313). Lucpire

- Franssen, A. (2018). La pauvreté est un choix. De nombreux pauvres refusent de s'intégrer. In *Pauvrophobie* (p. 157-160). Lucpire
- Foucault, M. (1994). *Dits et écrits IV 1980-1988*, Gallimard.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Gallimard.
- Foucault, M., Brion, F., & Harcourt, B. E. (2012). *Mal faire, dire vrai: Fonction de l'aveu en justice-cours de Louvain, 1981*. Presses univ. de Louvain.
- Gramaccia, G. (2014). Les laboratoires du lien social. *Critique de la précarité et politiques de la solidarité*. <http://www.pub-editions.fr/ftp/introduction/978-2-86781-962-9-intro.pdf>
- Go, H. L. (2012). La normativité dans l'éducation. *Les Sciences de l'éducation-Pour l'Ère nouvelle*, 45(1), 77-94. <https://doi.org/10.3917/lse.451.0075>
- Greissler, É. (2008). La construction identitaire à partir d'expériences de rue à Montréal: une tension entre marginalité et conformité. *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, (6). <https://journals.openedition.org/sejed/5322>
- Hamel, J. (2000). À propos de l'échantillon. De l'utilité de quelques mises au point. *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 67(1), 25-41. https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/075910630006700104?casa_token=8-uD4W7GYnwAAAAA:8cwY_en9n0W0ceR54Xc38ql6TTXHOdLKAtdgaXUvIUex8CdFh4AFrL06dLkRBdofTPonBdsRPWzT8f6k
- Lafleur, J-M, & Marfouk, A. (2018). Les immigrés sont issus des couches sociales les plus pauvres de leurs pays d'origine et sont peu instruits. In *Pauvrophobie* (p. 237-240). Lucpire
- Lahaye, N. (1970). N. Lahaye, Aspects actuels du vagabondage en Belgique [note bibliographique]. *Revue internationale de droit comparé*, 22(3), 606-608. www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_1970_num_22_3_15807
- Lamy, J. (2018). Dire-vrai, aveu et discipline : Michel Foucault et les techniques de vérité. *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 143, 201-218. <https://www.cairn.info/revue-philosophique-2018-2-page-201.htm>
- Langlard, G., & Bouteyre, E. (2012). Etude comparative de dix sujets SDF fréquentant un centre d'hébergement d'urgence et de dix sujets SDF vivant

uniquement dans la rue : Acceptation et refus de l'hébergement d'urgence. *Annales Médico-Psychologiques*, 171, 531-537. <https://url-r.fr/JDYkd>

- Laperrière, A. (1997). Les critères de scientificité des méthodes qualitatives. In *La recherche qualitative—Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 365-389). Gaëtan Morin.
- Le Blanc, G. (2004). Être assujetti: Althusser, Foucault, Butler. *Actuel Marx*, 2 (n°36), 45-62. <https://www.cairn.info/revue-actuel-marx-2004-2-page-45.htm>
- Leclercq, C. (2005). De l'accueil en urgence au projet de vie : Accompagnement aux Sans-Logis. *L'observatoire*, 47, 40-41
- Leclercq, C. (2010). Politiques et dispositifs en région wallonne pour répondre au sans-abrisme. *L'observatoire*, 64, 69-74.
- Marée, R. (1966). *L'établissement pénitentiaire de Merkplas* [Bulletin de l'administration pénitentiaire]. https://criminocorpus.org/media/filer_public/af/70/af708e7c-7149-4c16-b0ca722e8524dddb/bap_1966_merksplas.pdf
- Martin, O. (2012). Induction-déduction. *Sociologie*. <https://journals.openedition.org/sociologie/1594>
- Martuccelli, D. (2006). Michel Foucault et les impasses de l'ordre social. *Sociologie et sociétés*, 38(2), 17-34. <https://www.erudit.org/en/journals/socsoc/2006-v38-n2-socsoc1813/016370ar/abstract/>
- Monjo, R. (2013). L'autonomie, de l'indépendance vers l'interdépendance. *Le Sociographe*, -6, 173-192. <https://doi.org/10.3917/graph.hs06.0173>
- Mucchielli, A. (2009). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Colin.
- Nicolas, E. (2010). De l'errance comme subsistance—Une ethnographie des circonstances dans les interstices urbains. *L'observatoire*, 64, 28-36.
- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2012). Chapitre 11 - L'analyse thématique. In *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (231-314). Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01.0231>
- Pichon, P. (2002). Vivre sans domicile fixe: l'épreuve de l'habitat précaire. *Communications*, 73(1), 11-29. https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_2002_num_73_1_2109

- Pin, C. (2023). L'entretien semi-directif. *LIEPP Methods Brief/Fiches méthodologiques du LIEPP*. <https://sciencespo.hal.science/hal-04087897/>
- Pinatel, J. (1967). La défense sociale nouvelle. *International Annals of Criminology*, 6(1), 253-255.
https://heinonline.org/HOL/Page?handle=hein.journals/iancrml6&div=20&g_sent=1&casa_token=&collection=journals
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 169, 113.
http://classiques.uqac.ca/contemporains/pires_alvaro/echantillonnage_recherche_qualitative/echantillon_recherche_qual.pdf?
- Pollner, M. (2016). Les versions mondaine et constitutive de la théorie de l'étiquetage. *SociologieS*. <https://journals.openedition.org/sociologies/5517>
- Renaut, M.-H. (1998). Vagabondage et mendicité : Délits périmés, réalité quotidienne. *Revue historique*, 287-322. <https://www.jstor.org/stable/40956215>
- Rodriguez, J. (1999). Une approche socio-historique de l'errance. *Cultures et conflits*, 35, 1-6. <http://journals.openedition.org/conflits/165>
- Roinsard, N. (2013). Histoire de la pauvreté errante. <https://laviedesidees.fr/L-errance-au-ras-des-siecles.html>
- Samii, Y. (2018). Les sans-abri ont décidé de vivre dans la rue, c'est un choix. In *Pauvrophobie* (p. 149-150). Lucpire
- Schnapper, B. (1985). La répression du vagabondage et sa signification historique du XIV^e au XVIII^e siècle. *Revue historique de droit français et étranger*, 63, 143-157.
<https://www.jstor.org/stable/43848791>
- Sizaire, V. (2017). Que reste-t-il de la défense sociale nouvelle ?. *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2, 261-272. <https://doi.org/10.3917/rsc.1702.0261>
- Somme, L. (2005). La vérité du mensonge. *Revue d'éthique et de théologie morale*, 236, 33-54. <https://doi.org/10.3917/retm.236.0033>
- Spinnewijn, F. (2010). Le sans-abrisme : Définition et éclairage dans une perspective européenne. *L'observatoire*, 64, 17-20.
- Sutter, C. (2011). Jean-François Bert, Introduction à Michel Foucault. *Lectures*. <https://doi.org/10.4000/lectures.1245>

- Thelen, L. (2010). S'ancrer dans la rue: la survie déclinée au présent continu. *L'observatoire*, 64, 44-52.
- Trudel, L., Simard, C., & Vonarx, N. (2007). La recherche qualitative est-elle nécessairement exploratoire. *Recherches qualitatives*, 5(38-45).
<https://www.erudit.org/en/books/collection-hors-serie-les-actes-de-la-revue-recherches-qualitatives/recherche-qualitative-en-sciences-humaines-et-sociales/5110co.pdf>
- Uhry, M. (2018). Les sans-abri sont incapables d'habiter un logement autonome. In *Pauvrophobie* (p. 165-170). Lucpire
- Vandecasteele, I. & Lefebvre, A. (2006). De la fragilisation à la rupture du lien social : approche clinique des impacts psychiques de la précarité et du processus d'exclusion sociale. *Cahiers de psychologie clinique*, 26, 137-162. <https://doi.org/10.3917/cpc.026.0137>
- Versailles, P. (1996). La longue marche des personnes sans abri. In G. Benoît, H. Funck, & P. Jadoul (éds.), *Les missions des centres publics d'aide sociale* (1-). Presses universitaires Saint-Louis Bruxelles.
<https://doi.org/10.4000/books.pusl.12636>
- Versailles, P. (2010). Sans abri et sans droit ? *L'observatoire*, 64, 53-62.
- Visschers, A. (1872). *Notice sur la Construction de la Maison de Force de Gand... et sur les deux Mémoires rédigés par le vicomte J.-P. Vilain XIII: par Aug. Visschers*. A. Decq. <https://url-r.fr/YoxUT>
- Wagnon, S. (2017). Entre libéralisme et progressisme: l'influence d'Adolphe Prins (1845-1919) dans la théorisation de la défense sociale et la construction de la protection de l'enfance en Belgique. *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines*. <https://journals.openedition.org/criminocorpus/3410>
- Wagener, M. (2010). Qui sont les sans-abri ? Combien sont-ils ? *L'observatoire*, 64, 20-28.

Documents législatifs

- *Décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil*. (1999). Moniteur belge.
- *Décret du 17 juillet 2003 relatif à l'insertion sociale*. (2003). Moniteur belge.
- *Décret du 12 février 2004 relatif à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales*. (2004). Moniteur belge.

- *Décret du 27 avril 2017 modifiant le décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil.* (2017). Moniteur belge.
- *Loi du 27 novembre 1891 pour la répression du vagabondage et de la mendicité.* (1891). Moniteur belge.
- *Loi Onkelinx du 12 janvier 1993 contenant un programme d'urgence pour une société plus solidaire.* (1993). Moniteur belge.

Documents ou rapports en PDF sur le Web

- AMA. (2016). *Le post-hébergement : Un accompagnement pour favoriser la transition vers un nouveau milieu de vie.* <https://www.lastrada.brussels/portail/images/2016 - Le Post-h%C3%A9bergement.pdf>
- Berny, L., & Vanhessen, C. (2023). *Les maisons d'accueil agréées par la commission communautaire française* [Rapport sectoriel]. <https://www.ama.be/wp-content/uploads/2023/10/2023-Rapport-sectoriel-Maisons-daccueil-COCOF.pdf>
- Martiniello, M., & Rea, A. (2013). *Une brève histoire de l'immigration en Belgique.* https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/152442/1/Immigration_Final_26_11_12.pdf
- Turco, J., Vanhessen, C., & Farchakh, A. (2020). *L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales* [Rapport sectoriel wallon]. [2020-Rapport-sectoriel-wallon.pdf \(ama.be\)](https://www.ama.be/wp-content/uploads/2020-Rapport-sectoriel-wallon.pdf)

Entretiens

- Bernard. (2024, mars). Entretien avec un directeur de maison d'accueil [Communication personnelle].
- Françoise. (2024, mars). Entretien avec une assistante sociale de maison d'accueil [Communication personnelle].
- Hélène, & Mireille. (2024, mars). Entretien avec une assistante sociale et la directrice d'une maison d'accueil [Communication personnelle].
- Valérie. (2024, février). Entretien avec une assistante sociale de maison d'accueil [Communication personnelle].

Littératures grises

- Lelubre, M. (2014). *Les évolutions dans le traitement public du sans-abrisme : Vers un changement de paradigme?* [Thèse].

- Brion, F. (2023). *Perspectives foucaldiennes en criminologie* [Notes de cours]. UCLouvain.

Ouvrages de référence

- Stable. (s. d.). In Dictionnaire Larousse.
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/stable/74409>
- Stabilité. (s. d.). In Dictionnaire Larousse.
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/stabilit%C3%A9/7440>

ANNEXES

1.1. Guide d'entretien

- Description du travail du professionnel
- Objectif de l'accompagnement selon le professionnel
- Sens du travail social en maison d'accueil
- Définition d'un individu considéré comme (ré)inséré
- Durée de l'hébergement et influence sur les rechutes dans le sans-abrisme
- Projets et vision de l'avenir présentés par les hébergés selon les professionnels
- Points d'accroche du travail de (ré)insertion
- Différents profils d'individus accompagnés
- Légimité de certains profils dans l'accompagnement + profils capables ou adéquats à la (ré)insertion
- Dynamique curative ou préventive de l'accompagnement
- Exercice d'un contrôle sur un public marginalisé par des méthodes sociales
- Pertinence de l'instauration d'habitudes et possibilité au sein d'une maison d'accueil

1.2. Transcriptions des entretiens

1.2.1. Entretien 1 – Valérie

Maison d'accueil [REDACTED] avec une assistante sociale – réalisé le 29 février 2024

Discussion informelle avec l'assistante sociale : présentation de soi, de l'objet du mémoire et de ma précédente expérience de stage en maison d'accueil + accord d'enregistrement

Interviewer : « Alors voilà, l'objectif de l'entretien est de cerner le sens qu'on met dans le travail plutôt que ce qui est « pratiquement » fait dans la maison d'accueil. Mais donc voilà, premièrement, si vous pouviez décrire votre travail, quels sont les mots que vous emploieriez pour le décrire à quelqu'un qui ne connaît pas le travail des maisons d'accueil ? »

Assistante sociale : « C'est compliqué...mon travail... en fait en premier lieu, pour moi, c'est de redonner...enfin essayer de redonner une autonomie à ces personnes qui arrivent. C'est-à-dire essayer de les insérer dans le processus de réinsertion. Donc, on a parfois des

familles, allez l'extrême c'est plus de papier, plus de carte d'identité, plus de mutuelle. Alors voilà la première chose et un de mes grands principes, c'est de ne jamais faire à la place de...de toujours accompagner ces personnes...d'ailleurs je peux passer une heure voire deux heures avec des familles dans mon bureau en tapant une lettre, mais je ne le ferai pas toute seule de mon côté parce que je trouve qu'il faut qu'ils se rendent compte du travail que ça représente. Et rien de tel qu'être à côté... »

Interviewer : « C'est plutôt une collaboration ? »

Assistante sociale : « C'est une collaboration plutôt que de l'aide. C'est une première chose, et puis il y a des familles qui sont plus autonomes que d'autres. Alors à ce moment-là, voilà... Et il y a des familles qui sont moins abîmées que d'autres aussi. Elles vont arriver avec leurs papiers, leurs d'identité...ça va rouler, ça va être chouette. Et puis, il y en a d'autres où il faut tirer...tirer... donc ça pour moi, c'est super important. Sinon ce qu'il y a aussi, bon moi ça fait 15 ans que je suis ici et en 15 ans de temps, j'ai, en tout cas sur le logement, acquis pas mal de connaissances en ce qui concerne les logements sociaux, AIS, etc. Et les personnes arrivent parfois avec des demandes...allez... »

Interviewer : « Démesurées ? »

Assistante sociale : « Démesurées donc il faut déjà reposer le contexte de réalité. Un moment donné, un logement social ça s'obtient pas comme ça. Et puis, il faut aussi maximiser les chances de l'obtenir. Et donc ça, ils sont parfois démunis et ne savent pas trop, choisissent des choses qu'il ne faut pas choisir enfin voilà c'est plus les orienter vers...enfin... avoir un maximum d'opportunités pour obtenir un logement social, un logement privé...Pareil un logement privé c'est beaucoup moins...euh... en vogue pour le moment avec le prix des loyers parce qu'avant c'était beaucoup moins. C'est plus ça mon travail, remise en ordre administrative, accompagnement dans l'éducation, la santé mentale. Voilà, on a dû essayer d'obtenir des partenaires pour... »

Interviewer : « ...par rapport à la santé mentale... ? »

Assistante sociale : « Ouais ouais...les centres de santé mentale...euh...l'équipe mobile de crises enfin des choses que l'on côtoyait moins avant et qui aujourd'hui prend beaucoup de place. »

Interviewer : « Vous l'expliqueriez comment ? »

Assistante sociale : « Oh pff... euh...je sais pas comment cela s'explique... »

Interviewer : « C'était un peu après le COVID ? »

Assistante sociale : « Non parce que tout le monde dit que c'est le COVID. Moi pour moi, quand je suis arrivée c'était des familles en difficultés de logement et difficultés éducatives, mais je trouve qu'avec le temps, il y a l'aspect mental et toxicomanie qui est fort présent et l'était beaucoup moins avant. Avant c'était plus des problèmes d'alcool...euh...mais ici l'alcool n'existe quasi plus. Mais alors par contre, nous avons la consommation plus plus...alors est-ce que c'est ça ? Je ne sais pas, mais en tout cas oui c'est...Et alors peut-être aussi tout ce qui est... je sais pas s'il y a un lien, mais je trouve que en 15 ans l'administration s'est complexifiée aussi. Avant c'était pas aussi compliqué aujourd'hui, il y a des choses très simples que gens qui ne savent pas faire ou plus faire

parce qu'il faut passer par l'un ou l'autre canal et donc ils sont peut-être perdus. Alors peut-être que ça rend flou...je ne sais pas. »

Interviewer : « Il y a-t-il peut-être aussi une méconnaissance peut-être des services ? »

Assistante sociale : « Oui aussi ! Aussi, mais il me semble qu'avant c'était quand même beaucoup moins...le RGPD aussi. Dans mon travail, ça a beaucoup changé aussi. Avant, un coup de téléphone à la commune et tu avais une composition de ménage. Ici, maintenant, aujourd'hui... mon Dieu... Donc tout ça, c'est compliqué et je pense que ça empêche aussi les gens d'avancer parfois. Après, est-ce que ça vient de la santé mentale ? Je ne sais pas, mais en tout cas, on a plus facilement envie de laisser les choses aller que d'affronter quatre ou cinq bureaux pour essayer d'obtenir un papier. Enfin, c'est ce que je pense. »

Interviewer : « Un moment, vous évoquiez la réinsertion. Du coup, ça serait quoi pour vous quelqu'un qui est réinséré socialement ? Ça répond à quel... »

Assistante sociale : « Alors, pour moi, le minimum de la réinsertion c'est d'avoir un logement autonome. On va même pas parler de travail, on est pas à ce stade ici...en tout cas, il y a très peu de gens qui travaillent ici. Parfois, les personnes peuvent travailler en black, mais c'est pas quelque chose que voilà...Euh la réinsertion pour moi c'est au moins avoir un logement autonome et pouvoir le tenir. Parce qu'on a des allers-retours assez fréquents aussi. »

Interviewer : « Ah oui ? C'est ça que j'allais demander aussi, l'hébergement dur...enfin c'est neuf mois, j'imagine... »

Assistante sociale : « Alors, c'est neuf mois renouvelable trois fois trois mois. »

Interviewer : « Et généralement, ils vont jusqu'au bout ? »

Assistante sociale : « De plus en plus les séjours s'allongent... »

Interviewer : « Ah bon ? »

Assistante sociale : « Donc avant on avait une compo de quatre personnes genre deux adultes et deux enfants. Allez une maison deux chambres, avant en trois-quatre mois c'était plié. Aujourd'hui, il faut un minimum de six mois, et alors pour les grandes familles on va sur des quinze à dix-huit mois quoi... »

Interviewer : « Ici, au sein de la maison d'accueil ? »

Assistante sociale : « Oui oui, qu'on faisait pas avant. »

Interviewer : « Et pour vous c'est un facilitateur dans la réinsertion ou ça met plus de difficultés dans le sens où on s'adapte à un milieu de vie, ici en maison d'accueil, et puis devoir après se réinsérer enfin s'inscrire dans un nouvel environnement ? »

Assistante sociale : « En fait, l'avantage qu'on a chez nous, c'est qu'on a un système qui est semi-communautaire et qui n'est pas communautaire. Donc ça veut dire que les familles ont leur propre cuisine. Elles vont faire leurs courses, elles font à manger, elles ont une table, un frigo. Même si parfois il y a une cuisine qui est partagée, c'est très bien délimité. Donc on essaye de garder ou en tout cas qu'ils gardent les mêmes habitudes que

quand ils étaient chez eux. Enfin s'il y a eu un avant bien évidemment. Parce qu'il y en a qui n'ont jamais eu de logement. Et donc à ce moment-là, c'est vrai que parfois les départs sont un peu douloureux pour les gens parce qu'on les voit tous les jours, ils sont habitués à ce qu'il y ait quelqu'un tout le temps. Et puis entre eux aussi, des fois ça se passe très bien et il y a une bonne cohésion de groupe. Et le groupe fait que ça amène aussi du réconfort, et c'est vrai que quand ils se retrouvent chez eux, bah là il y a une petite baisse de régime de temps en temps. Mais ça reste des familles, ce ne sont pas des personnes seules. Je pense que pour des personnes seules, c'est plus compliqué d'être en groupe et puis de se retrouver tout seul dans son logement. Ici, il y a des familles avec des enfants... »

Interviewer : « Il y a peut-être aussi ce désir de pouvoir s'en distancer. »

Assistante sociale : « Oui. Il y a des familles qui ont hâte de partir. Et puis, nous on a un service post-hébergement aussi. Donc c'est ma collègue qui à la demande et ne s'impose pas, va voir les familles dans leur milieu et continue à les suivre. »

Interviewer : « Et par rapport à ça, il y a des familles que vous revoyez par rapport à des rechutes ? »

Assistante sociale : « Oui... »

Interviewer : « Souvent ? »

Assistante sociale : « Oui oui, il y a des cas où ils partent et puis quelques années après ils reviennent. Même trois fois...parfois la troisième fois est la bonne ça dépend. Et on les reprend parce qu'on part du principe que si ça s'est bien passé enfin voilà... »

Interviewer : « Et le travail, vous diriez qu'il est le même à chaque fois ou alors...Parce qu'en se disant que le sans-abrisme est un problème multidimensionnel avec différentes causes, est-ce que les points d'accroche à mettre au travail sont les mêmes ou différents lors de chaque accompagnement ? »

Assistante sociale : « Je pense qu'il est différent parce que c'est une récidive et donc du coup on les connaît. Parce que nous on a la chance ou la malchance, je sais pas, mais je dirais une chance d'avoir une vieille équipe. Soit des personnes qui sont là depuis plus de dix ans en majorité. Et donc oui quand on a une récidive, on va les recevoir en entretien d'entrée, ils ne sont pas encore rentrés c'est juste pour discuter, ça va se passer différemment qu'avec quelqu'un qu'on ne connaît pas. Donc on connaît les faiblesses des uns et des autres, on en reparle. On repart à zéro, mais on sait déjà les difficultés qui existent. Pour moi, le travail commence plus tôt. Plus tôt parce que les familles qu'on ne connaît pas, elles arrivent, il y a toujours un temps d'adaptation. Il faut le temps d'appriivoiser les gens, de comprendre leurs fonctionnements. Que quand c'est des personnes qu'on connaît déjà, bah tout ça, cette phase est déjà finie. »

Interviewer : « Et dans ce cas-là, l'hébergement paraît plus court ? »

Assistante sociale : « Pas forcément. Ça dépend parce qu'en fait trouver un logement ne va pas toujours dépendre du fonctionnement de la famille, mais va aussi dépendre de l'offre extérieure et de la composition de la famille. Je vais prendre l'exemple d'une famille, un monsieur qui s'appelle X, enfin peu importe, est venu il y a des années. Il avait

un problème d'alcool, ils sont partis en ayant trouvé un logement social puis hop ils sont revenus une deuxième fois. Et à ce moment-là, par exemple, on a su après autant d'années d'alcoolisme, enfin lui a trouvé la force d'arrêter à ce moment-là. Par contre le deuxième séjour était plus long que le premier. Pourquoi ? Parce qu'au tout début, quand il est arrivé, l'offre était beaucoup plus abondante que lors du deuxième séjour. Et puis, il y a aussi des enfants qui peuvent venir se rajouter. Ouais non ça ce n'est pas forcément. »

Interviewer : « Est-ce que vous diriez qu'il y a différents profils d'hébergés ? Et est-ce que vous considérez qu'il y en a qui sont plus adéquats ou capables à la réinsertion ? »

Assistante sociale : « Oui bien sûr. Chaque famille est différente, on ne peut pas avoir les mêmes comportements...je ne vais pas parler à la famille de la Cuisine 1 comme je vais parler à la famille de la Cuisine 4. Je sais bien qu'il y en a je vais passer derrière en disant « Tu m'oublies pas hein ! » alors qu'il y a des familles qui vont venir tous les jours dans mon bureau dire « Et alors ? ». Donc je vais être beaucoup moins derrière celle qui vient dans mon bureau tous les jours que celle qui se cache, par exemple. Mais oui, les profils sont différents. L'intellect des gens est différent aussi. Je veux dire, il y a des gens qui savent passer un coup de téléphone et se débrouiller tout seul alors que d'autres ne savent pas lire ou écrire. »

Interviewer : « Et là-dessus, l'accompagnement se dirige vers la création d'un réseau ? »

Assistante sociale : « D'office ! Mais ça, c'est pour tout le monde. Le réseau est important, on va jamais, par exemple, faire venir un psy ici. Ça n'a pas vraiment de sens. Je préfère trouver un psy à l'extérieur, que la personne prenne l'habitude de bouger et qu'il puisse continuer par la suite. Ici c'est juste un passage, on crée un réseau qui doit suivre la personne, mais le réseau doit pas rester ici parce que sinon ça n'a pas de sens. Ici, on essaye de reproduire une vie comme à la maison. Il y a des enfants, mais avec mes collègues éducateurs, il n'y a pas de garderie. Quand tu es dans ton logement, tu fais tes courses avec tes enfants...bah ici c'est pareil. Enfin on va les garder, s'il y a une démarche qui est inhabituelle ou qui est...je sais pas moi...pourquoi on garde les enfants ? Si par exemple, il y a un tribunal et que c'est une audience un peu chaude bah là on va le faire. Mais les gens restent responsables de leurs enfants. C'est eux qui doivent les emmener à l'école, les rechercher, prévoir les repas, etc. »

Interviewer : « Est-ce qu'il y a aussi des profils que vous imaginez plus légitimes d'être accompagnés par la maison d'accueil ? Ou des profils lors de l'entretien d'entrée qu'on se dit « ça sera difficile, avec peu d'accroches... » ? »

Assistante sociale : « Généralement les profils qui ne collent pas en maison d'accueil ne reviennent pas. C'est pour ça qu'on fait un entretien justement, pour que les personnes puissent venir voir. Enfin il y a pas de visite parce que j'estime qu'un moment donné il y a la vie privée des gens et c'est pas un cirque, on rentre pas comme ça. Mais oui les profils qui viennent et exposent tout de suite leur vie privée, il y a quelque chose qui se passe...ou alors ceux qui n'osent pas toucher les tables parce que ça fait peur. Ce n'est pas donné à tout le monde d'aller en maison d'accueil. Mais en général, ça se sent tout de suite à l'entretien. Certains quand ils partent, je sais qu'ils ne donneront pas de nouvelles. »

Interviewer : « Et...lors de l'entretien, est-ce qu'ils dégagent une image, une représentation de la maison d'accueil ? Je n'arrive pas à m'exprimer, mais est-ce qu'ils ont des représentations de la maison d'accueil et est-ce qu'ils les partagent ? »

Assistante sociale : « Alors, ça fait partie des premières questions. Une des premières questions est de savoir s'ils ont déjà été dans d'autres maisons d'accueil. Alors il y a ceux qui n'ont jamais été, mais qui connaissent un peu, il y a ceux qui ont été en institutions toute leur vie. Dans ce cas-là, il faut faire un petit cadrage parce qu'une institution pour mineur et une maison d'accueil, c'est pas tout à fait la même chose. Et puis il y a ceux qui connaissent pas du tout et là c'est donner un max d'informations pour essayer de leur faire comprendre. Mais en général pour ces gens-là, quand ils rentrent c'est compliqué...la première semaine est compliquée... »

Interviewer : « Ah oui ? »

Assistante sociale : « Ah oui ! Moi j'ai déjà eu des gonzesses qui pleuraient dans leur chambre...et après ce que les gens disent, c'est qu'ils pleurent en rentrant, mais ils pleurent en sortant aussi parce qu'on s'est habitué un petit peu. On a noué des liens. Je vois plus ces gens-là que ma propre famille. J'ai des collègues qui font les nuits, des soirées qui passent des moments privilégiés avec eux. Ça crée beaucoup de liens avec les familles, mais bon ça reste compliqué. »

Interviewer : « Donc même lors de soirées ou de discussions plus informelles, ils ne présentent pas une image de la maison d'accueil ou de ce qu'ils imaginaient être une maison d'accueil ? »

Assistante sociale : « Bah souvent l'idée c'est de dire on est enfermé comme si on est en prison alors que ce qu'on met comme limite d'horaire sont des horaires qui sont « normaux ». Quand on dit à un gamin de douze ans d'aller dans sa chambre à 21h, c'est quelque chose qui est normal pour un enfant. Dans la vie de tous les jours, ce ne sont pas des horaires très contraignants. Après, il y a des règles. Par exemple, on demande aux gens de ne jamais déloger la semaine, mais ce qu'on met comme règle, et ce qui est important pour moi, c'est de mettre du sens derrière ce qu'on dit. Il ne faut pas simplement dire « Tu ne déloges pas c'est tout. » mais expliquer en disant « Ton séjour tu le payes, la collectivité paye donc si tu as l'occasion d'aller dormir et découcher, c'est que tu n'as pas besoin de nous. Il y a des gens qui ont besoin. » Une fois qu'on donne du sens à ce qu'on dit... C'est comme « 21h les gamins au lit... ». Pourquoi ? « Parce que 22h et c'est le bordel dans le couloir alors que ton gosse doit aller à l'école le lendemain...tu vas pas être content ». Et donc à chaque fois, il y a un sens. »

Interviewer : « C'est conscientisé ? »

Assistante sociale : « C'est conscientiser, et puis ce sont des adultes aussi donc si tu mets du sens à ce que tu dis, pour moi, tout passe. »

Interviewer : « J'avais une autre question. Les maisons d'accueil ont un accompagnement et un travail social, mais parfois on pourrait se demander si elles s'inscrivent plus dans une posture curative du sans-abrisme ou plus du côté de la prévention. »

Assistante sociale : « Ça dépend des causes, il y en a qui arrivent ici parce qu'ils ont eu un incendie. Après il y en a, j'en ai pour le moment, ils arrivent parce que leur logement

est insalubre, les flics ont demandé de quitter...mais là il y a quelque chose de psychiatrique derrière. Alors là, nous on va...et c'est pas facile pour les gens d'admettre. Le mec est à sept mois de séjour et il a toujours pas capté qu'il est responsable de ce qui arrive. Mais pas responsable comme si c'était de sa faute, mais plus il y a quelque chose à soulever pour plus que ça arrive. Oui là, il y a un effet curatif, mais les gens qui arrivent pour un accident ou une fin de bail...les gens ont payé leur loyer, mais ils ont juste pas su trouver autre chose donc ils arrivent chez nous. Mais ce sont des gens qui sont au taquet, là il y a rien de curatif parce que c'est un accident de la vie. »

Interviewer : « Quel est votre avis sur l'idée que les personnes sans-abri sont un public invisible et insaisissable, où alors les maisons d'accueil ont un pouvoir dessus ? Je ne sais pas ce que vous diriez de cette idée... ? »

Assistante sociale : « Moi ça me parle pas dans le sens où les familles qui rentrent chez nous sont d'office en demande d'exister. Parce qu'au moment de l'entretien on explique que oui il n'y a peut-être plus d'adresse, tu n'existes plus nulle part. Donc elles sont en demande de pouvoir exister à nouveau. Pour moi c'est pas une forme de contrôle, c'est pas du contrôle de réinsérer quelqu'un. Et je reviens sur ce que je disais au début. Quand le CPAS me contacte en cherchant une maison d'accueil pour une femme et cinq enfants par exemple, moi je vais exiger d'avoir cette femme au téléphone parce que quatre fois sur cinq, c'est des rendez-vous qui ne sont pas honorés, car la demande ne vient pas de la personne. C'est comme imposer à quelqu'un d'aller voir un psy ou d'aller voir un médecin pour se soigner de la toxicomanie. Si la personne n'a pas envie de le faire, elle ne le fera pas et ça ne me pose aucun problème. Donc une forme de contrôle je suis pas trop...je vois pas trop. »

Interviewer : « Ce n'est pas quelque chose que j'affirme. Je voulais plutôt avoir votre avis sur l'idée de saisir un public et avoir une forme de contrôle par un projet d'accompagnement, de réinsertion on en fait « quelque chose »... »

Assistante sociale : « Oui, faut avoir son nez partout... Oui-moi si je travaille avec quelqu'un c'est en transparence. Allez si le gars, je sais qu'il fait du black faut qu'il me le dise et que cet argent serve à quelque chose. Mais le contrôle est limité, un moment donné si le gars veut partir toute la journée sans me dire où il va, il me dit pas où il va. Je suis pas dans ce rapport là avec les gens. Par contre on a déjà eu des gens qui nous ont menti, ils avaient un RIS du CPAS d'Herstal, mais ont fait quand même une demande à Charleroi. C'est le genre de truc où tu sais pas travailler avec des gens comme ça. C'est le genre de truc qui peut donner lieu à une fin de séjour...moi je sais pas travailler avec des gens comme ça. Je vais rien en faire. Mais je vais pas aller le balancer...Moi tant que le projet est mis en place et que tout roule, s'il a envie de frauder, il fraude, mais je le mets en garde sur ce qui pourrait arriver. »

Interviewer : « Et dernière question, quand les hébergés arrivent généralement, ils dressent quoi comme projet d'avenir ? Souvent intégrer un logement autonome j'imagine...mais est-ce qu'il y a d'autres choses ? »

Assistante sociale : « Toujours le logement autonome...et en deuxième lieu retrouver la famille parce qu'elles sont souvent hébergées par la famille et les amis...là c'est la catastrophe avec le familial éclaté. Ils viennent alors ici pour retrouver leur cellule

familiale, mais en premier lieu c'est le logement. Mais notre travail c'est alors de dire « Ok tu veux le logement, mais on est là... et avant d'avoir un logement faut passer par là, là, là, et là. Ça c'est un peu le travail. »

Interviewer : « Je crois avoir abordé un peu toutes les questions auxquelles j'avais pensé. »

Assistante sociale : « Et la question de départ, c'est quoi au fait ? »

Interviewer : « Je m'intéresse au travail des maisons d'accueil, mais pas dans un sens purement pratique comme je l'ai fait dans mon bachelier avec mon TFE. Ici, en criminologie, je me demande comment, et si, une maison d'accueil pourrait devenir une institution qui va, d'une certaine façon, par des méthodes sociales faire passer des personnes invisibles à des sujets de société. »

Assistante sociale : « Quel impact on a dans la vie des gens qui passent chez nous, en vrai ? »

Interviewer : « Oui d'une certaine façon. Comment des pratiques sociales transforment des individus en sujets de société. C'est plutôt ça que je souhaite interroger et donc le sens que l'on met...quel est l'objectif d'une maison d'accueil ? Notamment quand vous évoquiez la réinsertion, l'autonomie ou la collaboration. »

Assistante sociale : « Ah oui pour moi c'est essentiel la collaboration. Il y a des personnes qui sortent de chez nous et qui ont besoin d'un service d'accompagnement toute leur vie. Il y a des gens qui pourraient rester toute leur vie en maison d'accueil. »

Interviewer : « Dans ce cas-là, est-ce qu'on se dirige vers d'autres projets ? Enfin je sais pas si c'est adéquat, mais lors de mon stage, je me souviens d'une personne qui disait vouloir un logement seul, mais cette personne était un peu déconnectée de la réalité...et donc cette personne a été redirigée vers une maison de repos. Je trouve ça intéressant l'idée d'une institution sociale à un pouvoir de décision... dans le parcours de vie d'une personne et sur ce qu'elle va devenir plus tard et ce qu'elle va produire en société... »

Assistante sociale : « Oui je comprends. On parlait de réseau et c'est ça le plus important. Créer le réseau avec parfois des aides familiales, les SAFA parce qu'elles sont pas reconnues comme handicapées, mais elles sont à la limite. Je les appelle les incasables. Elles sont pas faites pour aller bosser, elles sont pas faites non plus pour avoir un revenu du SPF handicap. Ce sont des personnes qui vont rester au CPAS toute leur vie et qui finalement...et donc...nous on est limités par une durée de séjour, mais l'important n'est pas de les faire sortir et qu'elles recommencent toutes seules. Faut qu'elles soient ok...nous il y a un gars qui est parti, il y a deux ans et est toujours suivi en post-hébergement, mais il a seulement accepté d'être accompagné d'un service extérieur parce que le gars n'a confiance en personne...mais il a fallu deux ans. Ce service post-hébergement est super...parce que sans ça le gars serait peut-être encore en train de galérer tout seul...avec un gosse. »

Interviewer : « Alors vous considérez la réinsertion comme réussite ? À partir de quel moment, on se dit que la personne est réinsérée ? »

Assistante sociale : « À partir du moment où elle a un logement et elle le garde. Parce qu'un logement, tout le monde peut en avoir un, mais le challenge c'est de le garder. Mais aussi pouvoir l'habiter parce qu'avoir un logement c'est bien, mais faut savoir l'habiter, sentir qu'il est vivant. Surtout notre public, c'est famille donc il y a des enfants. Pour moi, la réinsertion si elle est en partie réussie c'est en ayant un logement qu'ils réussissent à garder. Peut-être après trois-quatre séjours. Et avec les retours, moi j'ai aussi eu des enfants... »

Interviewer : « Qui revenait après avoir été hébergé avec leurs parents ? »

Assistante sociale : « Oui tout à fait. Ils reviennent avec leur propre famille donc ils font des enfants puis reviennent ici. »

Interviewer : « Et dans ce cas-là, ils se positionnent comment dans leur parcours ? »

Assistante sociale : « Ce qui est embêtant, c'est que ça suit les générations. Le chômage quand tu vois ton père qui se lève pas pour aller bosser, pour toi ça devient la normalité des choses. Et parfois, les jeunes sont parfois un peu sauveurs...et je leur dis que c'est comme si on me disait de plus aller travailler du tout, pour moi c'est trop dur, mais l'inverse c'est la même chose. Quand tu as vécu et connu que ça dans ta vie... »

Interviewer : « Le travail est alors plus de la conscientisation ? »

Assistante sociale : « Oui voilà, c'est ça et faire en sorte que ça n'arrive pas. »

Interviewer : « Vous diriez que c'est aussi le rôle des maisons d'accueil ? Conscientiser plutôt qu'un accompagnement pratique dans des démarches ? »

Assistante sociale : « Oui voilà c'est ça, c'est le travail social. Faire preuve d'empathie et pas l'empathie d'école...c'est alors conscientiser et remettre un peu...après il y a la forme pour le faire. Quand j'entends « Ah je vais toucher mon salaire » alors que tu es au RIS ou au chômage, ce n'est pas méchant ou péjoratif, mais un moment donné...c'est quoi le chômage ? C'est un salaire de remplacement pour quelqu'un qui n'a pas de travail. Un RIS, c'est un revenu résiduaire quand tu n'as plus le droit au chômage. C'est la collectivité qui paye...enfin c'est très important d'expliquer et ce n'est pas les rabaisser. Il y a une manière de dire les choses. Je me suis déjà surprise à dire à des jeunes « Mais quoi, tu vas vivre avec 1200 balles par moi...tu sais c'est quoi...tu as payé ton loyer... » pour faire comprendre que quand tu bosses, tu dois des comptes à personne. C'est pas des reproches, c'est faire comprendre la réalité. C'est pas des gros « teubés », ils sont capables de comprendre où ils se situent dans la réalité. Et même si les parents ont fait ça toute leur vie...il faut leur dire que la vie, ça peut ne pas être ça. Mais certaines familles ne se voient pas vivre autre chose. Quand tu leur demandes « Tu te vois où dans cinq ans ? », elles ne savent pas répondre ou parlent d'un logement social. Alors que tu pourrais aller bosser, mettre de côté, avoir une maison avec un jardin...fin c'est quelque chose qui prend du temps, mais qui est possible. »

Interviewer : « C'est alors ce « type » de famille qui revient de génération en génération ? Parce que c'est aussi une question de représentation de la réinsertion. En se disant que finalement... »

Assistante sociale : « C'est normal...c'est normal... Souvent c'est une fin de bail ou des non-paiements de loyer. Ils arrivent ici, c'est l'urgence...mais tu le sais depuis quand ... ? Fin voilà. »

Interviewer : « Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé. Je ne sais pas s'il y a d'autres choses que vous voudriez aborder ? »

Assistante sociale : « Oh tu sais mon boulot je pourrais en parler pendant des heures, mais si tu as d'autres questions tu peux me recontacter. »

Interviewer : « Je vous remercie. »

1.2.2. Entretien 2 – Françoise

Maison maternelle [REDACTED] avec une assistante sociale – réalisé le 1 mars 2024

Discussion informelle avec l'assistante sociale : présentation de soi, de l'objet du mémoire et de ma précédente expérience de stage en maison d'accueil + accord d'enregistrement

Interviewer : « Merci de m'accorder de votre temps en tout cas, c'est gentil. »

Assistante sociale : « Pas de souci, avec plaisir. »

Interviewer : « Si vous deviez décrire votre travail à quelqu'un qui ne connaît pas, que diriez-vous et quels mots vous emploieriez ? »

Assistante sociale : « Alors donc moi je suis assistante sociale à la maison d'accueil. Et en gros, mon job ne se résume pas qu'à l'administratif de la personne. Euh, mais c'est quand même une grosse partie. Donc moi, en gros, quand ces femmes arrivent, parce qu'on héberge que des femmes et les enfants qui vont avec, bah bien souvent elles n'ont pas de revenus. Ou alors elles en ont un, mais il faut remettre ça en place et donc première chose, on leur ouvre un droit au CPAS. Euh et puis bah il y a toute la suite donc au niveau des allocations familiales, certaines ne perçoivent plus donc on remet en ordre ça. Euh niveau mutuelle aussi, certaines arrivent ici et euh elles sont dans une relation conjugale qui est vraiment très très compliquée et donc au niveau de la mutuelle, bah on essaye de faire en sorte qu'elle passe titulaire pour ne plus être à charge de monsieur. Sinon, il y a aussi ce qui est d'ordre juridique.

Donc en fait, ici pour remettre un peu de contexte, on accueille le tout-venant donc c'est vraiment des femmes qui ont perdu leur logement, qui se sont fait expulser, qui sont sans-abri. On accueille beaucoup de femmes qui ont été victimes de violences conjugales ou qui le sont toujours. Hmm beaucoup de familles aussi où il y a un service de l'Aide à la jeunesse qui est mis en place donc voilà c'est vraiment le tout-venant, mais quand il s'agit des femmes qui ont ou qui sont toujours victimes de violences conjugales, on peut aussi mettre en place une aide juridique. Donc on peut aussi mettre en place un avocat, il peut y avoir aussi un tribunal qui suit. Donc l'avocat est très très important. Et on peut aussi l'aider au niveau psychologique, on se tourne surtout vers le réseau. Nous ici, on a pas de psychologue, c'est vraiment que des éduc et des AS et une direction du coup. On peut

tourner la personne vers des psy pour qu'elle puisse être entendue sur cette problématique-là. »

Interviewer : « Et si vous devriez vraiment dire la finalité de l'accompagnement, quand une personne rentre...quel est l'objectif on va dire ? »

Assistante sociale : « Bah l'objectif est, pour nous et pour la plupart de certaines, d'avoir son logement et de partir d'ici et avoir leur propre logement. Ça c'est surtout la principale finalité. Après certaines, en fait certaines arrivent ici en ayant fait trois maisons d'accueil avant chez nous. Donc nous, on essaye vraiment, finalement si c'est faisable, euh de couper ce circuit où on fait que passer de maisons d'accueil en maisons d'accueil. Donc on essaye vraiment qu'elles aient leur propre logement si c'est faisable et donc voilà. La finalité c'est que ces femmes puissent bénéficier d'un logement social et euh moi ce que je prône surtout c'est le maintien de l'autonomie parce que beaucoup arrivent ici et étaient déjà autonomes. Certaines arrivent ici et avaient déjà une maison, donc géraient déjà leur famille plus la maison et parfois même un travail. Et donc moi, je veux maintenir cette autonomie. Donc la finalité c'est le logement et le maintien de l'autonomie et peut-être aussi l'éducatif. Certaines mamans ont perdu un peu la continuité dans le rôle éducatif et ça c'est important aussi pour pas que ça soit « chambard » quand on arrive dans son logement. »

Interviewer : « Et est-ce que la réinsertion est une notion qui vous parle ? »

Assistante sociale : « Alors ça parle, si ça parle...euh... »

Interviewer : « Ou alors est-ce que le fait que ça soit une maison maternelle qui pourrait se distancier des maisons d'accueil avec un public...aussi touché par le sans-abrisme, mais... »

Assistante sociale : « Alors en fait justement, il y a plus de différenciation depuis 2004. En fait, nous on continue à s'appeler maison maternelle, mais on va changer de nom ici en juin. Mais concrètement une maison maternelle, ça n'existe plus. On reste une maison d'accueil et donc c'est vrai que beaucoup ont cette difficulté de se dire, par exemple les services mandants, ils ont du mal à se dire qu'on est une maison d'accueil et pas une maison qui va mater toutes ces femmes, on va pas les infantiliser. Donc concrètement le terme de maison maternelle n'existe plus et c'est pour ça qu'on va changer de nom, ça n'existe plus et ne sert plus à rien. Euh, mais donc oui. En fait, concrètement, ici, en tout cas moi je suis ici depuis juillet et j'ai pas beaucoup entendu parler de réinsertion. Parce que pour moi, certaines sont déjà réinsérées dans la société. D'autres le sont peut-être moins et qui font partie justement du sans-abrisme donc le sont moins. Mais c'est vrai que la maison d'accueil, je la vois comme un rebond dans la réinsertion de ces femmes. Après voilà, on fait en sorte de leur permettre d'avoir un revenu bah ça vise la réinsertion. On va se dire que quand elles auront leur logement, elles pourront payer les charges, la garantie locative, etc. Donc oui c'est déjà, d'une certaine manière, les réinsérer. En tant que tel, on parle pas vraiment de réinsertion, mais concrètement c'est ça. »

Interviewer : « Donc pour vous, une personne réinsérée c'est quelqu'un qui a un logement, un revenu...est-ce qu'il faut évoquer quelque chose d'autre ? »

Assistante sociale : « Une personne réinsérée dans la société c'est quelqu'un qui...en fait je pense qu'on a tous des droits, mais pour certaines ces droits ont été bafoués et pour moi une personne qui est réinsérée dans la société, c'est quelqu'un qui peut bénéficier de ces droits. Euh...et sans devoir faire des compromis entre « bon ok, j'ai droit à un logement, mais j'ai pas droit à me nourrir ». Pour moi, c'est ça. En tout cas se réinsérer c'est posséder un logement, avoir un revenu, pouvoir vivre de manière correcte et aussi se réinsérer socialement parce que, par exemple, certaines femmes, ici, n'ont plus personne autour d'elles. Donc c'est aussi se réinsérer socialement de mettre en place un certain réseau. On a aussi un service post-hébergement, donc une fois que le suivi est terminé, elles peuvent demander un post-hébergement où le service se rend une à deux fois par semaine pour faire un peu le point sur la situation. Donc pour moi, ça permet aussi d'assurer la continuité du suivi et ne pas se retrouver seule. Donc oui pour moi, c'est socialement, financièrement...et euh pour moi ça serait ça. »

Interviewer : « Et le post-hébergement, par rapport à ça, est un appui à la réinsertion ou il y a peut-être un côté...pas qui empêche la réinsertion...mais est-ce que la poursuite du suivi... »

Assistante sociale : « Pour moi, ça n'empêche pas dans le sens où le post-hébergement ne vient pas de 8h à 17h tous les jours. Et parfois c'est peut-être plus intensif et puis, petit à petit, on voit que la personne gère donc on lâche un peu du lest. Après, concrètement, et c'est mon mot d'ordre ici, je ne fais pas à la place de, je fais avec. Et elles, celles qui travaillent dans le post-hébergement, sont là pour ça. Donc si une maman demande le post-hébergement, mais dit qu'elle sait aller se domicilier seule à la commune...bah let's go et vas-y seule, on ne t'accompagne pas là-dedans. Donc pour moi non, ça n'empêche pas la réinsertion. Après je pense que pour certaines, la réinsertion peut se faire, mais on peut retomber un moment donné. C'est tout un travail qui est fait ici et il faut bien se dire que toutes ces femmes arrivent avec un bagage énorme. Et parfois, ce bagage est rempli de souffrances. Certaines arrivent ici avec des soucis de santé mentale, beaucoup ont aussi des assuétudes. Et donc, on essaye des réinsérés, elles y arrivent et puis hop...on retombe...pfff...dans les travers. Parce que nous ici, il y a des règles qu'en logement il n'y a pas. »

Interviewer : « Et par rapport à l'hébergement, ici, c'est combien de temps en moyenne ? »

Assistante sociale : « Alors, ici on peut y rester neuf mois et puis on peut prolonger trois fois trois mois. »

Interviewer : « Et ici, c'est quoi la moyenne ? On va au bout des neuf mois ou il y a pas vraiment de moyenne ? »

Assistante sociale : « Alors, moi j'ai une femme qui rentre cette semaine et qui me dit « La semaine prochaine, je m'en vais. », c'est tout à fait OK. Mais c'est vrai qu'ici, on a remarqué que beaucoup restaient assez longtemps. Typiquement, on en a déjà deux ou on a dû faire dérogation à la Région Wallonne, donc on est déjà au-dessus des neuf mois. Euh...donc...voilà...certaines restent longtemps, après ça dépend aussi de la problématique. Typiquement, hier on a regardé un peu au niveau des stats et celles qui, par exemple, ont vécu des violences conjugales et qui sont toujours dans ce processus

là...bah certains restent trois jours puis repartent. Ça dépend de tout un chacun et de la problématique de pourquoi j'arrive en maison d'accueil. Celles qui sont dans des violences conjugales et toujours dans ce processus peuvent autant rester des mois et des mois histoire de « Je me reconstruis et Monsieur je le maintiens à distance, puis j'ai un logement. » Malheureusement, encore une fois, comme pour les assuétudes ou la santé mentale, bah il se peut que tout un travail soit fait au niveau des violences conjugales, la personne entre en logement et Monsieur arrive et bam. »

Interviewer : « Et est-ce que parfois vous avez l'impression qu'une plus grande durée d'accompagnement prémunit des rechutes dans le sans-abrisme où ça n'a aucune corrélation... ? En se disant que plus l'accompagnement est long plus les points d'accroche sont travaillés et le réseau construit est stable ? Ou pas du tout ? »

Assistante sociale : « Je pense pas qu'un long moment, ici, implique forcément qu'au niveau du sans-abrisme on puisse flancher. En tout cas, moi je le perçois pas comme ça. Encore une fois, mon job est pas de faire à la place de donc je n'essaye pas de prendre la place de cette femme. Non je pense que ça soit forcément lié... après oui...faut bien se dire que certaines sont là des mois et des mois, elles y ont trouvé un certain confort. Je pense pas que ça soit lié, de mon avis non. »

Interviewer : « Et par rapport à ça, quand vous dites qu'elles y trouvent un certain confort. Elles ont sûrement tendance à instaurer des habitudes comme tout être humain et est-ce que dans ce cas-là, est-ce que c'est quelque chose de facilitant en pouvant transférer ces habitudes dans un logement propre ? Ou est-ce que c'est plus difficile de s'en détacher ? »

Assistante sociale : « Je pense que pour certaines, c'est plus difficile de s'en détacher. Parce qu'on y a trouvé un certain confort, à savoir qu'ici, on est une grosse communauté. On peut héberger jusqu'à vingt-trois mamans et cinquante-sept enfants. Donc on peut avoir une capacité de quatre-vingts personnes. Et forcément, se retrouver...enfin « Je suis une maman et se retrouver avec vingt-deux autres mamans »...Oui, il y a des facilités qui se créent. Je sais pas moi, je prends l'exemple d'une maman qui veut aller faire ses courses et elle aimerait bien que ça se fasse vite et donc elle souhaiterait laisser ses enfants à une maman pour...Chez elle, ça n'arriverait pas ce genre de chose parce qu'elle devra faire sans. Et ça, c'est vrai que c'est quelque chose qu'on répète souvent ; « OK, mais tu feras comment en logement parce que nous on sera pas là. » Et il est clair que le post-hébergement ne va pas au sein du domicile pour tenir les mêmes. Je pense que la maison d'accueil fait que ça a ses facilités...après certains sont très très autonomes. Donc le logement devient une continuité, et certains qui sont seuls depuis longtemps, la collectivité peut être réconfortante. Et parfois c'est compliqué d'arriver en logement toute seule. Après je dis pas...la collectivité est parfois aussi compliquée surtout à autant de personnes. Il arrive qu'un moment, elles en ont assez de la collectivité. Beaucoup arrivent ici en pleurant en se demandant où est-ce qu'elles sont tombées, parce qu'elles se retrouvent à beaucoup avec des souffrances et un bagage...et en partant, elles pleurent aussi parce qu'elles savent qu'en logement, elles seront plus seules qu'ici. »

Interviewer : « Et lors du premier entretien d'accueil, est-ce qu'elles arrivent à se projeter avec un projet d'avenir construit ou c'est plus difficile ? Et qu'est-ce qu'elles présentent comme vision de l'avenir ? »

Assistante sociale : « Euh...alors toutes n'arrivent pas à se projeter. À savoir que chez nous, quand elles rentrent ici, donc quand il y a un service mandant, on fait un entretien de pré-accueil. Et puis, on voit si nous, en termes d'institution, si on va savoir aider finalement ces personnes-là. Et puis bah on en parle en équipe et bien souvent on prend la personne et donc elle arrive chez nous et on a six semaines pour rédiger un projet d'accompagnement individuel. Et bah ce projet-là, on le fait pas trois jours après que la personne soit rentrée parce qu'on se dit « Bah voilà, elle arrive chez nous et elle a besoin de se poser, de se créer des repères. » À savoir que beaucoup arrivent ici en ayant aussi un conjoint à l'extérieur et que là du coup la séparation en tant que telle est compliquée, donc on laisse le temps de se repérer petit à petit. Donc ce qu'on va faire, c'est que quand arrive ce projet là...bah le projet est très minime parce qu'elles ont aucune idée de ce qu'elles vont pouvoir faire. Je vais prendre l'exemple d'une de nos hébergées. C'est une Madame qui a vécu de la violence conjugale pendant très longtemps, elle a des enfants et arrive le projet d'accompagnement en disant « Bon bah ok, ça serait quoi tes objectifs ? ». Et quand un objectif ne parle pas, on leur demande ce que serait leur rêve en sortant d'ici. Et en fait concrètement avec Madame, elle n'envisageait absolument rien parce qu'elle était complètement perdue. Et encore aujourd'hui, bien que ça fait X mois, elle ne sait pas me dire si elle préfère du chocolat blanc ou du chocolat noir. Donc voilà, mais pour nous c'est ok de pouvoir se dire « Bah Madame ne sait pas, mais on va mettre des choses en place pour pouvoir l'aiguiller. » Après certaines arrivent ici et savent très très bien qu'elles veulent un logement. Parfois, il faudrait claquer des doigts pour avoir un logement, mais c'est pas faisable. Mais oui la plupart, on a une idée assez globale de ce qu'elles souhaiteraient pour la suite. Pour toutes femmes qui sont ici parce que le service mandant a demandé des objectifs qui sont fixés voire parfois imposés. On en a beaucoup qui sont ici et l'autorité mandante ne souhaite pas qu'il y ait un logement en deux mois parce qu'il faut qu'on recrée du lien parent-enfant avec un rôle éducatif et une stabilité. Parce que parfois Madame est là parce qu'il y a des bisbrouilles constantes avec Monsieur et que Madame habitaient chez le beau-père qui consommait de l'alcool tous les jours. Mais pour la plupart, elles ont une idée de ce qu'elles souhaitent en partant d'ici. Et une des premières choses qui vient sur le tapis, c'est le logement...la formation aussi, mais pas pour toutes. »

Interviewer : « Et il y a un travail de conscientisation pour certaines, j'imagine, avec l'idée que ce qui est souhaité n'est pas toujours adéquat ? »

Assistante sociale : « Oui après moi j'ai une femme qui arrive chez nous, mais que le SPJ a dit que Madame devait rester quelques mois pour faire une analyse, mais que Madame souhaite avoir un logement...bah c'est OK parce que la finalité dans tout ça est qu'un moment donné elle parte. Donc voilà de ça, je n'en disconviens pas donc je ne discute pas là-dessus. Après c'est vrai que pour certaines l'objectif peut être hyper valable, mais il y a des choses qui passent avant. On ne va pas avant souhaiter un logement avant de créer du lien avec bébé parce que certaines arrivent ici pour récupérer l'enfant qui a été placé. Et un enfant qui a été placé n'a donc pas vécu avec ses parents et donc il faut recréer du lien avant de vouloir être absolument en logement. Donc voilà. »

Interviewer : « Et par rapport à ça, il y a plusieurs profils qui se dégagent. Est-ce qu'il y en a que la maison d'accueil estime plus adéquats ou capables à la réinsertion ? Ou est-

ce parfois on sait que ça va être compliqué de collaborer et comment on se positionne du coup ? »

Assistante sociale : « Alors c'est très rare quand on a une demande d'accueil et qu'on refuse. En fait, souvent les motifs de refus c'est qu'on a pas de place et qu'on ne sait pas accueillir ces personnes. Hmm on aura des points de vigilance pour certaines. Pour l'instant, on accueille beaucoup de femmes qui sont consommatrices, alcool ou joints, mais pour nous cette consommation n'est pas un motif de refus. Parce qu'on estime que cette femme a une problématique et que si on a pas envie de l'accueillir pour cette problématique bah on a pas envie de l'accueillir en tant que personne parce que ça fait partie d'elle. Concrètement la consommation n'est pas un motif de refus alors, par exemple, qu'il y a quelques années ça l'était. Concrètement, elles sont toutes légitimes d'être ici. Après là où on est, je sais pas si je peux le dire, on est parfois utilisé par les autorités mandantes, elles nous instrumentent. Elles savent que l'enfant va être placé, mais on laisse la maison d'accueil prévenir qu'il y a de gros problèmes. C'est pour ça qu'on fait des entretiens de pré-accueil pour pouvoir creuser la situation. Mais donc non en soit, on a jamais eu de motifs de refus. Les personnes qu'on ne peut pas accueillir c'est les personnes qui ne sont pas en ordre de papiers parce que c'est très compliqué. Donc pour moi, elles sont toutes légitimes d'être ici. »

Interviewer : « Avec l'idée que les maisons d'accueil auraient une intervention curative sur le sans-abrisme, que diriez-vous ? Et avec la prévention, comment elle est pensée dans l'accompagnement des personnes qui vont sortir un jour de la maison d'accueil. Est-ce que vous retrouvez la maison d'accueil dans un positionnement plus curatif que préventif ? »

Assistante sociale : « Je pense que nous on peut se positionner sur plusieurs points par rapport à ça. Hmm bah bien souvent ce qu'on fait, Madame a reçu une lettre pour un logement social, mais on ne va pas remettre quelqu'un dans un logement qui nous paraît insalubre. Nous le but n'est pas de remettre quelqu'un dans un logement où on dit « Aïe Aïe ici ça va rechuter... ». Alors on a eu ce débat il y a un mois d'ici, on s'est posé la question de savoir si la prévention empêchait les rechutes. Pour nous, c'est donc pouvoir se positionner et dire « Ok tu as un logement, mais l'état et les conditions d'habitation sont catastrophiques avec un proprio pas très réglo. » Et donc là, c'est faire la prévention plus plus et même aller à contrario de ce que la maman peut penser parce que...typiquement cette femme est endettée, si elle se retrouve là-bas...fin voilà on avait du mal à imaginer comment ça aurait pu aller mieux. Parfois, elles veulent avoir un logement à tout prix bien qu'il ressemble à rien...Mais donc oui, on est dans la prévention en mettant des points d'attention. Alors ici, on aimerait bien commencer à construire des ateliers du style « Je vais visiter un logement, à quoi je fais attention ? ». Donc oui, on est dans la prévention, mais on se dit qu'elles sont adultes comme nous, mais on va pas pouvoir tout empêcher. Les femmes qui sont victimes de violences conjugales qui arrivent aujourd'hui (vendredi) et qui repartent dimanche, on va faire de la prévention en lui demandant si elle est au courant des risques. On peut mettre en place aussi des scénarios d'aide, mais on ne va pas pouvoir empêcher. Oui si on est dans la prévention, mais pas que quand la personne va quitter la maison d'accueil. On l'est bien avant puisque les comportements qu'elles peuvent avoir ici, il faut avoir une touche d'attention pour se dire que bientôt il y aura un logement, mais si ça se passe comme ça, ça sera middle. Mais,

encore une fois, ça n'empêche pas que certaines arrivent il y a des années et reviennent des années après. Et là on se dit qu'il y a un souci. »

Interviewer : « Et par rapport à ça, comment on se positionne sur l'accompagnement ? Est-ce qu'il sera le même ou on travaille sur d'autres points d'accroche ? »

Assistante sociale : « On va pas constater des choses et travailler dessus sans l'avis de la mère, c'est vraiment une collaboration. Pour certaines, on remarque qu'elles sont venues il y a des années et les problématiques sont les mêmes. On en une qui est venue il y a des années, et je suis retombée sur un contrat d'aide et les objectifs sont les mêmes. On prend aussi la problématique de cette femme qui peut ne pas être la même qu'il y a des années. En tout cas des deux personnes que j'ai en tête, les objectifs sont les mêmes que la première fois qu'elles sont arrivées. »

Interviewer : « Et comment se positionnent ces femmes, est-ce qu'elles ont un sentiment d'échec ? »

Assistante sociale : « Ça oui. Il y a un sentiment d'échec et parfois elles se disent « bon bah on recommence... ». Je pense que c'est surtout un sentiment d'échec qui est le premier sentiment...euh...après on reconstruit ça donc c'est plus ce sentiment qui prime. Ouais donc le premier sentiment c'est « OK retour à la case départ. ». C'est vu comme un échec oui. »

Interviewer : « J'ai une autre question, mais elle me semble difficile à formuler. Quand je lisais certains articles, j'avais l'impression qu'il y avait l'idée d'un contrôle des maisons d'accueil sur un public invisible, insaisissable, et du coup qu'est-ce que vous diriez de ce pouvoir de rendre visible un public et prendre contrôle...est-ce que ça vous parle ou pas du tout ? »

Assistante sociale : « Alors moi pas du tout (rires). C'est pas du tout ce sentiment que j'ai en termes de contrôle. Alors effectivement à côté de ça oui, c'est un public qui est invisible. Alors quand j'ai fait mes études d'assistante sociale, j'ai fait un stage à [REDACTED] avec des personnes sans-abri et toxicomanes. Et clairement, on prend conscience de comment on agit et ça depuis toujours. Il y a une personne qui est là et on passe devant comme si elle n'existait pas. Et donc oui je pense que les maisons d'accueil font en sorte de faire passer une personne illégitime à légitime avec des droits comme tout le monde peut en bénéficier. Après moi, j'ai pas du tout cette notion de contrôle. »

Interviewer : « Oui après quand je parle de contrôle, je ne parle pas forcément d'un contrôle strict presque au sens judiciaire. C'est plutôt l'idée que d'un pouvoir d'action sur un public...c'est difficile à exprimer cette idée, mais la question... »

Assistante sociale : « Moi en tout cas, je me suis jamais posé ça...après je pense, mais vous me dites, il y en a chez qui il y a une forme de contrôle parce qu'il y a un SAJ ou SPJ et donc, par la force des choses, elles doivent rendre des comptes. Du coup, nous aussi on doit rendre des comptes, mais j'ai envie de dire...et je crois que toute personne dans sa vie aura des comptes à rendre avec toute institution. Si j'emprunte une grosse somme à la banque, j'aurais aussi des comptes à rendre. Après non, je perçois pas ça comme ça enfin je perçois pas l'institution comme étant dans le contrôle, on se comprend, mais effectivement il y a des institutions qui gravitent autour de nous et qui d'une certaine

manière font qu'on doit rendre des comptes. Moi, par rapport à ces mamans-là je suis pas dans le contrôle parce qu'alors je les perds et elles vont m'envoyer chier. Non moi je perçois pas ça comme ça. »

Interviewer : « Et là, j'ai une dernière question qui me vient avec ce que vous dites. Pendant l'accompagnement ou même lors de l'entretien, on les questionne sur des précédents séjours en maison d'accueil... »

Assistante sociale : « Oui tout à fait ! »

Interviewer : « Mais du coup quelle image, quelle idée elles ont des maisons d'accueil ? Est-ce qu'elles voient la maison d'accueil comme un allié, une nécessité voire une fatalité ? »

Assistante sociale : « Hmm ça va dépendre de chacune. Celles qui sont là parce qu'elles doivent être là, clairement ça les emmerde d'être ici et c'est vraiment parce qu'elles ont pas le choix, aucune autre possibilité. Donc, au tout début, elles sont plus dans la confrontation genre « Le SPJ a voulu que je sois ici, mais tu vas voir je vais pas être agréable avec toi et je vais te faire sentir que j'ai pas envie d'être là. » Hmm il y en a certaines qui voient la maison d'accueil comme une deuxième chance qu'on leur offre enfin que la vie leur offre...pas nous hein. Et elles se disent qu'ici même si elles ont flanché, elles vont pouvoir se reposer, reprendre des forces, remettre un cadre aux enfants et donc là elles sont vraiment sereines. Puis il y a toutes celles qui se disent que c'est un énième passage en maison d'accueil en se disant « J'en ai ma dose, mais je l'accepte parce que je n'ai pas d'autres solutions. » Et puis, on a aussi celles qui sont dans des situations de violences conjugales et qui voient ça comme un endroit de sécurité qui permet de gérer la problématique en permettant de se reconstruire. C'est un peu comme si, par rapport à Monsieur, on est un bouclier, une sphère sécurisante. Donc ça dépend du pourquoi, elles sont là. »

Interviewer : « Et de l'objectif qu'elles ont... »

Assistante sociale : « C'est ça. Et à savoir, parce que je pensais à ça tantôt, on travaille sur un projet 0 sans-abri où en fait on va accueillir...En fait, il va y avoir un studio pour une famille en fonction de la problématique et il va y avoir une toute petite communauté où ce sont des femmes qui viennent du monde de la rue qui sont sans-abri, avec un passé de conso, où la réinsertion c'est compliqué. Donc ça c'est un projet que l'on met en place.

Interviewer : « Donc l'objectif c'est qu'elles vivent ensemble dans la maison ? »

Assistante sociale : « En fait c'est de vivre là. Ce sont des personnes qui quand elles arrivent dans des grosses communautés, c'est compliqué donc on favorise les plus petites communautés. Ce sont des personnes qui ont pu ou ont le même parcours. Et chez qui on a déjà pu mettre en place des choses, mais où on va prôner la réduction des risques. Euh donc voilà, à savoir qu'on ne refuse pas quelqu'un parce qu'il consomme, mais c'est très important pour nous de pouvoir en parler. Notamment dans la manière de consommer et donc être toujours dans la communication et pas la confrontation parce que sinon on perd les personnes. Hmm c'est donc pouvoir les accueillir avec leur conso et qu'est-ce qu'on fait de cette consommation qui est là et qui ne s'arrêtera quand même pas parce qu'elles sont ici. Je pense que ça c'est pour juin. Donc ils font des travaux pour pouvoir aménager

tout ça et on a engagé un chargé de projets pour qu'il puisse prendre contact avec ces institutions qui sont dans les logements. Donc voilà. »

Interviewer : « Super intéressant. Je ne sais pas s'il y a d'autres choses que vous souhaiteriez aborder ? Parce que je pense qu'on a abordé toutes les questions sans les suivre de manière stricte. »

Assistante sociale : « Bah pour moi...hmm...certaines qui arrivent aussi et qui sont passées par des institutions plus cadrées et donc elles se disent « wah c'est cool ici. » Mais en entretien de pré-accueil, on présente le cadre en disant qu'il y a des consommatrices. L'objectif est plus d'interroger la manière d'accompagner. Donc je pense qu'on doit aussi être formé à ça. On est tout le temps dans la prévention. »

Interviewer : « Et ça plus que régler le problème du sans-abrisme ? »

Assistante sociale : « Oui, après je pense que les deux s'entremêlent parce que notre volonté est de rompre ce cercle vicieux où on passe de la maison d'accueil à la rue, etc. C'est donc rompre ça et permettre à la personne de ne plus faire partie, on dirait que je parle d'un clan, mais c'est de ne plus retomber dans le sans-abrisme. Je pense que les deux peuvent se mêler. Avec certaines, on est plus dans le curatif tandis que d'autres plus dans la prévention. En soi, on n'accueille pas des femmes qui ont 15000 euros sur leur compte en banque. Effectivement, le sans-abrisme fait partie du quotidien avec beaucoup de personnes précaires qui arrivent ici et qui n'ont peut-être jamais eu leur place dans la société et là il y a tout à reconstruire voire construire. Certaines ont eu leur place et l'ont perdue pour X ou Y raisons. Mais certaines ont toujours vécu des choses très compliquées avec une vraie précarité au niveau financier, scolarité, etc. Parfois ça s'arrête au primaire...et la porte n'a pas été ouverte ou pas poussée. À savoir qu'ici, on a assez bien de mamans qui présentent cette difficulté et ne bénéficient pas de reconnaissance d'handicap. Pour certaines, elles ne sont pas assez handicapées pour aller dans un centre et elles le sont un peu trop pour être en logement. Elles sont incasables. Ma chef appelle ça le « trop-pas assez ». Il y a une difficulté intellectuelle qui est là depuis finalement toujours et on sait pas tout lui apprendre à gérer. Mais ma vision des choses, c'est pour chacune, difficultés intellectuelles ou pas, je choisis de semer des petites graines. Ça pousse peut-être pas maintenant, mais ça poussera plus tard. »

Interviewer : « C'était très intéressant, je vous remercie pour votre témoignage. »

1.2.3. Entretien 3 – Hélène et Mireille

Maison d'accueil [REDACTED] avec une assistante sociale et la directrice – réalisé le 6 mars 2024

Discussion informelle avec l'assistante sociale et la directrice: présentation de soi, de l'objet du mémoire et de ma précédente expérience de stage en maison d'accueil + accord d'enregistrement

Interviewer : « Je vous remercie de m'accorder de votre temps. Premièrement, si vous deviez décrire, expliquer, votre travail à quelqu'un qui ne connaît pas le travail des maisons d'accueil ? Comment le présenter ? »

Assistante sociale : « Alors moi personnellement je suis assistante sociale. Hmm ça fait maintenant deux ans que je travaille ici. Bah moi souvent quand on me demande ce que je fais, bah déjà travailler en maisons d'accueil avec des hommes seuls ça a aussi une particularité. Bon bah bien souvent ce sont des passés différents. En maison d'accueil, on peut accueillir des anciens détenus, des personnes qui viennent de la rue et qui n'ont plus du tout de toit et dorment en rue. Comme d'autres sortent d'une séparation ou parfois ils sortent de maisons d'accueil en maisons d'accueil parce qu'ils ont toujours besoin d'un suivi et ne sont pas prêts à reprendre une autonomie. Ça arrive aussi que ce soit des personnes qui vivent en institution depuis des années ou parfois ce sont des petits jeunes qui ont des difficultés familiales et que les parents n'arrivent plus à assumer, les mettent dehors et donc ils se retrouvent ici. C'est des situations assez diversifiées, souvent les gens pensent que ce sont que des sans-abris mais ce n'est pas que ça. Bon c'est vrai que c'est souvent parce que c'est leur dernière solution, il n'y a plus d'entourage autour ou ils en ont déjà fait le tour pour être hébergés. C'est un peu le dernier recours pour avoir un toit et pouvoir se restabiliser à tout point de vue. »

Interviewer : « Donc ça serait ça l'objectif final ? Retrouver une stabilité ? »

Directrice : « Oui stabilité, autonomie. »

Assistante sociale : « Mais ça a changé sur des années aussi. Avant, on misait beaucoup l'insertion socioprofessionnelle. Donc ça de base, ça reste notre but, mais le côté professionnel est devenu beaucoup plus compliqué parce qu'il y a beaucoup la santé mentale et la toxicomanie qui est un fléau et qui sont parfois mélangés. Donc c'est plus...les stabiliser...point de vue, d'abord, santé, point de vue psychologique parce que là, beaucoup, il y a beaucoup de dépressions depuis le Covid. Point de vue professionnel, c'est un peu plus compliqué... »

Directrice : « Ce n'est pas la priorité. »

Interviewer : « Et ça se concrétise comment dans l'accompagnement du coup ? »

Directrice : « C'est donc toutes les démarches administratives. Donc c'est vrai que quand ils arrivent tu (assistante sociale) fais la demande de revenu d'intégration, chômage fin voilà. »

Assistante sociale : « Ça oui, la première chose c'est qu'ils aient un revenu. Qu'ils soient en ordre sur ça parce que les frais d'hébergement ne sont pas gratuits. C'est aussi une sécurité pour eux pour pouvoir vivre, mais aussi pour nous bien sûr. Et puis seulement, on en vient à tout ce qui mutuelle parce que, comme je dis, ici la santé c'est vraiment quelque chose d'important et qui fortement mis en avant. Ils ont beaucoup besoin de soins extérieurs avec tout le réseau qu'on s'est créé avec des psychiatres, des ASBL spécialisées dans les assuétudes, des médecins traitants parfois même avec des neurologues parce qu'il y en a qui ont la Parkinson. Donc voilà, et puis c'est aussi beaucoup leur carte d'identité parce que beaucoup sont parfois aussi radiés donc ils n'ont plus de domicile depuis un certain temps donc c'est tout un cheminement pour les remettre en ordre administrativement, c'est la priorité. »

Directrice : « C'est vrai que quand ils arrivent, on leur donne un temps pour se poser et là les petits bobos apparaissent. Les petits ou les gros bobos. »

Interviewer : « Donc là ce sont les points où vous allez accompagner ? »

Directrice : « Oui, ça peut être la santé psychologique ou physique et donc là il y a un accompagnement aussi. Mais l'insertion professionnelle vient après. »

Assistante sociale : « Souvent, ils nous disent que là tout de suite reprendre un travail ou formation c'est pas le moment, ils ne se sentent pas prêts parce qu'ils ne sont pas bien psychologiquement. Ils disent que la rue les a vraiment détruits. Ça laisse parfois pas mal de cicatrices et même les incarcérations. Souvent on a des personnes qui reviennent de dix ans d'incarcération et donc ils sont relâchés du jour au lendemain dans la nature et ils doivent se refaire... »

Directrice : « Ils doivent tout réapprendre en fait. »

Assistante sociale : « Oui parce qu'il y en a un qui sortait et il me disait « tu voudras bien faire un fax. » Je dis « Oui un fax ça existe encore, mais... ». »

Directrice : « C'est rare. (rires) »

Assistante sociale : « C'est aussi parfois réapprendre le monde actuel à certaines personnes parce qu'ils sont complètement décalés avec la rue ou l'incarcération ou parfois les hospitalisations...ils ont été en institutions pendant un petit temps et donc ils sont complètement décalés avec la réalité. »

Interviewer : « Et quand on parle de réinsertion, qu'est-ce que vous en dites ? Est-ce que ça coïncide du coup avec votre objectif ? Ou vous vous dites que c'est pas ce que vous visez tout de suite. »

Directrice : « On vise pas ça tout de suite, on leur laisse le temps. Donc c'est neuf mois et une prolongation possible de trois fois trois mois. Ça paraît long, mais en même temps, c'est court. C'est donc d'abord se stabiliser, retrouver ses droits, se refaire une petite santé...psychologique bien souvent. Et puis après, on peut éventuellement voir une formation, un boulot, etc. Et ce qui est bien, c'est que maintenant, depuis un an, on a un suivi post-hébergement. Et donc, on a des beaux résultats donc c'est quand même chouette. Avant, on en avait pas et maintenant oui. Ça les rassure donc ils demandent un suivi. C'est une continuité de notre travail dans la mise en autonomie. »

Assistante sociale : « C'est pour ça comme on dit qu'on laisse toujours un laps de temps souvent c'est un mois pour réfléchir sur leurs objectifs. Aussi, notre but c'est aussi de leur apprendre ce qu'ils doivent faire pour se restabiliser. C'est un peu les mettre eux-mêmes en réflexion. Et les objectifs, on en discute lors du PAI qui se fait après un mois d'hébergement. Et vraiment, le premier mois d'hébergement révèle pas mal de choses. C'est ça qu'on expliquait tout à l'heure et sur ce premier mois d'hébergement, on observe pas mal de choses et qu'eux se remettent en réflexion. C'est comme ça que c'est toujours mieux de noter les objectifs après un mois parce que c'est là qu'on voit de façon plus claire les choses. Souvent à l'entretien, ils ne disent pas tout parce que souvent pour eux cet entretien est un entretien d'embauche. Ils vont dire ou faire des choses juste pour pouvoir rentrer. C'est seulement après que les choses se dévoilent en réalisant que c'est pas vraiment ça qu'ils ont besoin. C'est ça que c'est vraiment important de les laisser se poser avec leurs valises et que c'est par là que les petites choses se dévoilent et qu'on va travailler là-dessus. »

Interviewer : « Quand ils arrivent lors du premier entretien, qu'est-ce qu'ils présentent comme projet d'avenir. Souvent j'imagine que c'est le logement ? »

Assistante sociale et Directrice : « Oui ça d'office. »

Assistante sociale : « D'office. Leurs phrases fétiches c'est « Ah, mais moi, je vous préviens, je ne resterai pas longtemps...ici avec la rue trouver un logement, un travail...c'est pas possible. Donc je resterai pas longtemps parce que mon but c'est de trouver un logement. » En fait, au final après un mois d'hébergement, ils disent « Non c'est vrai, je suis pas prêt et j'ai beaucoup de choses à travailler que ça soit administrativement, psychologiquement, etc. » Et parfois, il y a aussi le contact avec la famille, ça sert à renouer les liens. Donc voilà c'est la phrase fétiche de l'entretien, c'est se présenter en disant « Vous inquiétez pas, je serai pas là longtemps. Vous n'aurez pas de problème avec moi. » (Rires) »

Interviewer : « Quand vous dites ça, il y a différents profils d'hébergés et comment on se positionne ça par rapport à ça ? Est-ce qu'il y a des profils où vous vous dites ou qu'on pourrait penser plus légitime d'un accompagnement ? Ou certains profils plus adéquats ou capables à la réinsertion ? Finalement, est-ce qu'on peut proposer l'accompagnement à tout le monde ? »

Directrice : « L'accompagnement c'est au cas par cas. »

Assistante sociale : « Et puis, c'est aussi en fonction de notre fonctionnement aussi. »

Directrice : « Oui ici, enfin on travaille là-dessus, les personnes toxicomanes...enfin ils ne peuvent pas consommer alcool, drogue. »

Interviewer : « À l'intérieur ? »

Directrice : « À l'intérieur. Mais c'est nouveau parce qu'avant c'était interdiction. Donc là forcément, on ne va pas prendre n'importe qui. On va pas prendre un toxicomane. Si quelqu'un vient et dit « Je suis toxicomane. » On va lui dire enfin tu (assistante sociale) vas lui dire « Fais une cure et puis tu peux venir. » Alors que je pense que [autre maison d'accueil] c'est pas du tout comme ça. »

Assistant social : « Oui, il y a des maisons d'accueil qui sont un peu plus laxistes là-dessus. »

Directrice : « Oui voilà qui fonctionnent différemment. Donc ce profil-là, on va pas prendre. On va pas non plus prendre des personnes qui ont été incarcérées pour viol...sur adultes, pas sur mineurs. Mais on prend des pédophiles parce qu'il y a pas d'enfant. Mais on prend pas des personnes qui sont condamnées pour viol parce qu'il y a des femmes qui travaillent la nuit. »

Assistante sociale : « La sécurité pour l'équipe, on y veille aussi. »

Directrice : « Il y a des gens qui sont beaucoup plus autonomes, il y en a qui le sont moins. Quand certains arrivent, ils ont 18 ans. Ce sont encore des bébés, faut tout leur apprendre. Donc le travail n'est pas du tout le même. »

Assistante sociale : « Parfois quand on sent aussi que c'est trop psychiatrique...parce qu'il y en a énormément. »

Directrice : « Il y en a de plus en plus. »

Assistante sociale : « Parce que le psychiatrique, faut dire ce qui est, ils sont débordés aussi. Hmm, nous on est pas une équipe médicale, on a pas une infirmière sociale. Oui on a un réseau extérieur, mais ils ne sont pas à l'intérieur. Donc pour nous, les cas psychiatriques qui ne sont pas stabilisés, qui n'ont pas un suivi régulier avec un psychiatre ou un médecin généraliste...qui n'ont pas de médication. On accepte pas parce qu'on est pas compétent malheureusement. »

Directrice : « On a nos limites et ce n'est pas rendre service à la personne de la prendre. »

Assistante sociale : « Donc oui, il y a certains cas où on leur dit qu'on est pas compétent. Ou parfois, c'est en fonction du groupe qu'on choisit les candidatures parce que à l'heure actuelle, c'est un fléau la consommation d'alcool, drogues. Malgré qu'ils ne peuvent pas consommer, bah il y a des moments de rechutes. Il y en a qui viennent ici en postcure et on sait que les rechutes font partie du processus. Donc voilà, on a une tolérance, c'est plus une interdiction, c'est une tolérance. Tout ça pour dire...je ne sais plus où j'allais en venir. »

Directrice : « Suivant les groupes, si c'est un groupe fragile par rapport à la consommation...on va pas mettre quelqu'un qui...On protège le groupe. »

Assistante sociale : « On va se limiter aussi sur le nombre de personnes fragiles ou consommatrices pour éviter que justement des personnes qui sont ici...en train de s'en sortir du mieux qu'ils peuvent...bah il suffit qu'une seule personne arrive et que ça soit « la pomme pourrie ». Et ça fait un effet de groupe, au final ça crée plusieurs échecs et donc ça on y veille aussi quand on fait un choix dans les candidatures. On regarde par rapport au groupe actuel. »

Interviewer : « Vous parlez de rechutes et d'échecs, j'imagine qu'il y en a que vous revoyez après ? »

Directrice : « Qui sont partis de la maison d'accueil et qui reviennent ? »

Interviewer : « Oui »

Directrice : « Oui ça arrive. »

Interviewer : « Est-ce, par exemple, que ça aurait un lien ou pas du tout avec la durée de l'hébergement ? »

Directrice : « Oui tout à fait. Quand ils arrivent à six mois d'hébergement, on voit que ça devient long. »

Assistante sociale : « Les six mois c'est le cap. »

Directrice : « Ah oui, ils passent les six mois. Ils vont rester. Mais c'est les six mois...je sais pas pourquoi, mais euh... »

Interviewer : « Après les six mois alors ? »

Directrice : « Quand ils arrivent aux six mois « Oh j'ai envie de partir ! » ou certains partent du jour au lendemain. « Ça y'est je pars, j'en ai marre. » Mais quand ils passent le cap des six mois, ça va aller. (Rires) »

Assistante sociale : « Le six mois...c'est une durée vraiment...parfois c'est comme dans les couples, on dit quatre ans, sept ans, etc. (rires). Ici, c'est les six mois. Je pense que c'est aussi une question d'ego. Ça reste des hommes, des coqs et leurs fiertés où ils se disent « bah six mois, c'est quand même long. » Ils se disent « Zut, j'avais dit que je resterais pas longtemps et je suis encore là et j'ai encore plein de choses à travailler. » Donc c'est souvent le petit coup de massue et on doit les rattraper en disant qu'il y a rien de grave, que c'est le processus comme ça. Toute façon, c'est du cas par cas. Il y a pas une donnée de réussite. Il y en a qui vont réussir en quatre mois, d'autres en six mois. Parfois dix-huit mois, parfois plus de dix-huit mois et ils ont besoin de faire plusieurs maisons d'accueil parce que la mise en autonomie n'est pas du tout envisageable même au bout de dix-huit mois. »

Interviewer : « Et comment on se positionne dans ce cas-là ? À partir du moment où on décide d'accompagner une personne qui a déjà été accompagnée ? »

Directrice : « On met des objectifs. On lui dit « Bah premier hébergement, il y a ça, ça et ça qui n'allait pas. » Ils peuvent nous dire aussi « Ok mais moi il y a ça, ça et ça de l'équipe qui n'allait pas. » Et alors, on se met des objectifs en disant que ça n'a pas été à cause de ça donc deuxième hébergement les objectifs sont ça, ça et ça. On se réadapte. »

Assistante sociale : « Finalement même si c'est un deuxième séjour, le PAI doit être fait. C'est vraiment tout le processus administratif qui se remet en marche, on revient à 0. Souvent le PAI du premier séjour et du deuxième séjour ne sont pas les mêmes. Ils sont complètement différents, c'est hallucinant. Mais en même temps, on voit que c'est positif parce que quand on part du PAI avec un premier départ volontaire ou non. Il y a parfois des renvois, mais on laisse parfois des deuxième chances. Parfois, ils ont besoin de ça. Ça fait un peu une claque dans la figure, parfois ils ont besoin de ça. Mais on voit vraiment que c'est différent du premier PAI parce que dans le premier PAI, ils ont déjà fait pas mal de choses dont ils ne se rendent pas compte. Ils avaient l'impression de stagner. Et donc puisqu'ils ont déjà rempli certains objectifs, il y en a d'autres qui émanent du premier échec. Donc ça c'est souvent assez riche dans le travail. »

Interviewer : « J'avais une autre question. Il y a le côté prévention qui pourrait être interrogé. Est-ce que vous avez l'impression que les maisons d'accueil sont plus du côté curatif du sans-abrisme ou préventif ? »

Directrice : « Du côté préventif. En fait, on a pas vraiment de SDF, de gens qui viennent de la rue. En fait maintenant, on dit les sans chez-soi. Ils vont dormir de gauche à droite sans vraiment avoir de point d'ancrage, mais ils ont toujours un logement. Ou bien ils vont une nuit ou deux à l'abri de nuit, puis chez un ami donc c'est vraiment des sans chez-soi. »

Assistante sociale : « Un peu style bourlingueur. Ils voyagent énormément. »

Directrice : « Oui c'est ça. Moi je dirais que c'est plus préventif que curatif. »

Interviewer : « Donc c'est plus de l'accompagnement sur les difficultés qui pourraient apparaître s'ils venaient à obtenir un logement individuel. Il y a alors des ateliers ou c'est de la conscientisation par des discussions ? »

Directrice : « C'est beaucoup de discussions. On fait pas vraiment d'ateliers, beaucoup de discussions parce qu'en majorité ils sont forts autonomes. Ils savent faire à manger, nettoyer, euh... »

Assistante sociale : « Pour les besoins primaires, ils sont forts autonomes. »

Directrice : « Ils sont autonomes donc c'est beaucoup de discussions. « N'oublie pas de... première chose à payer c'est ton loyer. » C'est beaucoup dans la discussion. »

Interviewer : « Et si par exemple, vous deviez dire ce qu'est une personne... du coup peut-être pas réinsérée, mais une personne stabilisée... En fait si, qu'est-ce que selon vous une personne insérée en société ? »

Directrice : « Le type idéal inséré socialement, c'est un logement social, récupération de la garde des enfants...hmm...un revenu, un travail. Et voilà, ça serait l'idéal. »

Assistante sociale : « Parce qu'on le remarque souvent ici, que certains n'ont plus de contacts avec leurs enfants et donc quand ils sortent d'ici en voyant leurs enfants, on voit une différence dans leur état mental. »

Directrice : « Oui ils ont atteint un but, revoir les enfants. C'est une motivation. »

Assistante sociale : « Et puis même ce qu'il y a ce sont les problèmes d'hygiène. Et donc déjà pouvoir récupérer une garde-robe, prendre soins d'eux, d'aller chez le coiffeur, etc. »

Interviewer : « L'estime de soi d'une certaine façon. »

Assistante sociale : « Oui tout à fait, soigner l'estime de soi dans le processus d'autonomie est important aussi. »

Interviewer : « Est-ce qu'il y a une dévalorisation de leur personne quand ils arrivent ici ? »

Directrice : « Oh oui ! »

Assistante sociale : « Oh oui bien sûr. En fait ce qu'ils viennent me dire et qui me font mettre le point sur le fait qu'ils n'ont plus d'estime de soi. C'est « Je me sens plus à ma place nulle part. » En fait, le fait de rentrer ici et de retrouver une identité parce qu'ils arrivent ici un peu comme des zombies. Ils ont été partout et partout où ils ont été, ils n'ont pas été reconnus. Ils étaient un peu comme tout autre SDF. »

Directrice : « Ils sont personne en fait. Ils n'ont plus de carte d'identité, ils n'ont plus de mutuelle...pfff.. »

Interviewer : « De reconnaissance sociale en fait ? »

Directrice : « Oui c'est ça. Ils ne peuvent pas prendre de douche tous les jours donc il y a un laisser-aller. »

Assistante sociale : « Oui et puis il n'y a plus d'entourage, d'amis. »

Interviewer : « Alors la maison d'accueil rentre dans ce rôle de reconnaissance sociale de la société. »

Directrice : « Et il faut positiver tout ce qu'ils font. « Oh c'est bien, ce que tu fais. » « Oh tu as été chez le coiffeur, tu es beau ». »

Assistante sociale : « Et ça, ça les aide énormément parce qu'on sent bien que ce sont des personnes fragilisées qui n'ont plus reçu de compliments depuis des années. Et ça, ça les a énormément marqués et c'est pour ça que je disais qu'ils sont très fragilisés mentalement. Ils arrivent ici en étant personne. »

Directrice : « Personne et tout le monde à la fois. »

Assistante sociale : « Et c'est par là qu'ils marquent leur dévalorisation. Ils disent, peu importe où je vais « Je ne me sens plus moi-même. ».

Interviewer : « Et donc la maison d'accueil représente un lieu où ils peuvent s'installer temporairement, mais il y a une question d'instaurer des habitudes. Est-ce que la maison d'accueil est une aide dans le sens où elle permet d'instaurer des habitudes ou ça devient une difficulté en se disant qu'après ces neuf mois, elles doivent être ailleurs... ? »

Directrice : « Je pense qu'on doit leur apprendre à avoir des habitudes. Parce qu'autrement, ils font n'importe quoi. »

Assistante sociale : « Oui clairement, ils n'ont plus de structure. Ils ont tellement été dans la survie qu'on doit leur apprendre à mettre des priorités dans leurs démarches. Parfois ils vont mettre une importance sur quelque chose qui n'a pas lieu d'être alors qu'il y a beaucoup plus important. Ça on leur réapprend en disant « Tu penses pas que le plus important c'est... ». C'est vraiment restructurer leur chemin parce que sans ça... »

Directrice : « Et puis apprendre à se lever, être là au dîner, être là au souper, faire leur charge. C'est un rythme de vie qu'ils doivent réapprendre sinon il y en a qui dormiraient toute la journée. Mais donc oui, on leur réapprend. »

Interviewer : « Du coup, selon vous, c'est quelque chose de facilitant pour l'avenir de justement réinstaurer...enfin je me demande si ça peut pas être un moment une difficulté ? »

Assistante sociale : « Pour eux, c'est une difficulté et on le voit dans la remise en autonomie. C'est pour ça qu'on disait que le post-hébergement a un rôle hyper positif parce que souvent quand ils quittent ici, ils ont retrouvé une structure, une routine, un confort. Quand ils sortent, ils peuvent se retrouver démunis, se sentir seuls chez eux sans éducs...Donc c'est ça que le post-hébergement va les aider à conserver cette semi-autonomie. On est toujours là derrière, mais en même temps, ils doivent se responsabiliser à 100% même si on est là. »

Interviewer : « Et le post-hébergement, il y a une limite dans le temps ? »

Directrice : « Non il n'y a pas de limite et c'est pas obligatoire non plus. Celui qui ne veut pas, il veut pas et celui qui veut ça peut être un mois, six mois, etc. C'est au besoin. Il y en a beaucoup qui ont pas de post-hébergement, mais qui viennent quand même redire bonjour. Ou donc dès qu'ils ont un petit couac et qu'ils doivent remettre leur index

d'électricité, ils viennent en disant « J'ai besoin de toi. » Ça dure parfois que quelques minutes, mais ça les soulage tellement. Parfois c'est des petits détails comme ça, ils peuvent pas s'empêcher de garder une accroche avec nous. On voit vraiment qu'on a été une nouvelle famille, après pas avec tous, mais la plupart. Même ceux qui disaient qu'on entendrait plus parler d'eux...c'est ceux qu'on voit le plus. (Rires) »

Interviewer : « Quand vous parliez de rendre visibles les personnes que vous accompagnez et donc je me demande ce que vous diriez de l'idée qui dit que les maisons d'accueil, par des méthodes sociales, rendraient visible un public qui ne l'était pas et donc est-ce qu'on se positionne dans un contrôle de ce public ? Qu'est-ce vous diriez de cette idée et de la notion de contrôle ? »

Directrice : « Je dirais pas qu'il y a un contrôle. En fait, moi je vois ça comme ça. Il y a le règlement d'ordre intérieur et on explique comment on fonctionne...ils prennent ou ils prennent pas. Voilà. C'est pas vraiment un contrôle, c'est on fonctionne comme ça...tu prends ou pas. Tu prends pas, OK va ailleurs. »

Interviewer : « Je me doutais bien que la question pouvait être comprise comme un contrôle comme les maisons de justice ou quoi. Mais, je me demande plutôt contrôle au sens d'avoir, potentiellement, un pouvoir sur un public qui est insaisissable. »

Directrice : « Ahhh est-ce que nous on a ça ? »

Interviewer : « Bah que diriez-vous de cette idée ? Est-ce que ça parle ou non aux travailleurs des maisons d'accueil ? »

Assistante sociale : « Moi je dirais que c'est compliqué d'avoir un contrôle parce qu'on dit souvent que les droits sont plus mis en avant que les devoirs. »

Directrice : « Mais je suis pas certaine que ça soit la question... »

Interviewer : « C'est intéressant aussi. »

Directrice : « Ha OK parfait. (rires) »

Assistante sociale : « Donc ils vont plus valoriser leurs droits que leurs devoirs donc au final on a pas vraiment, je vais dire, de contrôle sur ce public là parce qu'au final ils en feront qu'à leurs têtes. Et fin bon...»

Directrice : « On les oriente, mais ils feront quand même ce qu'ils veulent de toute façon. »

Assistante sociale : « Vraiment ça dépend. C'est vraiment du cas par cas. Ça je dois dire, il y a des personnes avec qui on a plus facile de conseiller que d'autres. Ils prennent tous des chemins différents. Malgré qu'ils sont tous là pour la même raison, ne plus avoir de chez soi et de se restabiliser à tout point de vue. Bah quand ils sortent d'ici, on entend plein de parcours différents. Donc je sais pas si on a vraiment un contrôle sur ce public cible. C'est compliqué à répondre. »

Interviewer : « C'est vrai que c'est difficile à dire, mais le sens que ça a de rendre visible ce public et, peut-être, même au point de vue politique... ? »

Directrice : « C'est compliqué...pff. Ils n'intéressent personne en fait. Les maisons d'accueil n'intéressent personne. »

Assistante sociale : « Non c'est vrai. Moi souvent quand on me demande ce que je fais comme métier, je dis que je travaille en maison d'accueil et c'est « Oh c'est quoi ça ? » « Ah ils vivent là, ils dorment là ? ». Je dis « Bah oui c'est le principe. » »

Directrice : « Vous allez parler de CPAS, on va connaître le CPAS. On connaît SPJ, SAJ, maisons d'accueil...pas tellement. Si ! Pour femmes, femmes battues, les enfants, mais pour les hommes non. Oui, on doit rendre un rapport à la Région Wallonne mais ça reste Région Wallonne, Fondation Roi Baudoin. La pauvreté est cachée et quelque part en les mettant en maison d'accueil, heureusement que ça existe bien sûr, mais je trouve que ça reste cacher la pauvreté. C'est comme le service Housing First, ça reste mon point de vue bien sûr, c'est un peu cacher la pauvreté. On trouve un logement, ils peuvent consommer. Ils sont pas en rue, ils sont là. »

Assistante sociale : « D'ailleurs, c'est vrai que maintenant il y a beaucoup de politiques de chaque commune qui vont mettre en place des choses pour...euh... »

Directrice : « C'est dégueulasse hein. »

Assistante sociale : « Mettre des choses en place pour les retirer des rues. Ici, à [REDACTED], on est la seule maison d'accueil. Il n'y a pas de maisons communautaires ou de logement de transit. On est vraiment... Il n'y a pas non plus d'abri de nuit. [REDACTED] [Nom de la ville] pour ça, niveau sans-abrisme, on est la seule structure d'hébergement pour que ces personnes aient de nouveau un toit. On a aussi les services d'assuétudes, mais eux n'ont pas de possibilités d'hébergement. Mais c'est vrai que dans les politiques, il y a de plus en plus de villes qui mettent en place des choses pour éviter que ça se voit en rue. »

Directrice : « Les bancs... avec des accoudoirs pour éviter...moi ça c'est quelque chose...allez quoi. C'est public, pourquoi ils ne peuvent pas y dormir ? Parce que ça ne fait pas beau ? »

Assistante sociale : « Et nous les maisons d'accueil, il n'y a pas beaucoup d'articles sur nous. Heureusement, on a des médias qui sont venus dernièrement pour présenter notre travail. En fait, on est quand même une structure qui fait partie du domaine social, mais pour le sans-abrisme donc on ne sera pas mis en avant parce que le sans-abrisme n'est pas mis en avant par les politiques qui veulent cacher. Donc vu qu'on fait partie, bah on en parle pas souvent. »

Interviewer : « Vous parliez d'Housing First. Ça rejoint ce que vous disiez tantôt avec la visée de l'hébergement, c'est pas la finalité... »

Directrice : « Housing First, c'est le logement. »

Interviewer : « Oui c'est ça, mais du coup comment vous vous positionnez... »

Directrice : « Je trouve que nous ne sommes pas du tout en opposition parce qu'on travaille beaucoup avec eux. On est très complémentaires parce qu'on a des personnes ici qui consomment et nous ont dit à l'entretien qu'ils ne consommaient plus... »

Assistante sociale : « C'est leur mode de vie quoi. »

Directrice : « Oui c'est ça. On se dit donc qu'on ne sait pas leur apporter ce qu'il faut alors que Housing First, ils ont un logement. Housing First va apporter ce dont ils ont besoin tout en pouvant consommer. »

Interviewer : « Il y a aussi un accompagnement. »

Directrice : « Housing First accompagne. On fait le relais en fait. Donc l'éducatrice qui fait le post-hébergement va suivre, donner quelques renseignements sur la personne et puis tout doucement on switch de service. »

Assistante sociale : « Parce que malgré tout, c'est vrai qu'on a certaines remises en autonomie où la consommation de stupéfiants et d'alcool reste là. C'est dans leur vie depuis des années, c'est une addiction et une addiction reste toute la vie. Et donc parfois on se dit que c'est son mode de vie, ses choix de continuer à consommer tout en continuant d'être en ordre administrativement, en étant en règle financièrement. Et c'est pas ça qui les empêche d'être en ordre de consommer. À partir de ce moment-là, où on a compris le mode de fonctionnement de la personne ou sait que la personne va continuer à consommer, on contacte Housing First. La personne peut être autonome tout en consommant et eux (Housing First) font partie de...c'est vraiment leur public cible. C'est ça que nous on voit vraiment ça comme une complémentarité et pas comme des choses qui s'opposent. On travaille beaucoup avec eux. »

Interviewer : « Et quand vous disiez que l'autonomie ne serait pas incompatible avec la consommation en soi. »

Directrice : « Non c'est pas compatible. »

Interviewer : « Ah ce n'est pas compatible ? »

Directrice : « Euh non non, ce n'est pas incompatible. (Rires) »

Assistante sociale : « Non, on peut très bien être autonome et consommer. »

Interviewer : « Et est-ce qu'on peut être inséré socialement même avec un comportement qui est considéré comme déviant par certains ? »

Assistante sociale : « Ça reste quand même des personnes fragiles. Ce sont des personnes qui continuent à être accompagnées et ils ont besoin d'avoir des limites malgré tout. Ils peuvent être autonome mais avec un accompagnement et c'est pour ça qu'on se dirige vers Housing First. C'est pour ça qu'on trouvait que leur projet était vraiment super parce que c'est vrai qu'on a toujours cette crainte, en tout cas avant qu'Housing First existe, « Oui là il est stable parce qu'il est chez nous tout en consommant de manière raisonnable, mais une fois chez lui qu'est-ce que ça va donner. Ça reste des personnes qui ont besoin d'un accompagnement donc ils peuvent être autonomes, mais pas à 100%. Ils ont besoin d'être entourés, accompagnés tout en étant chez eux, mais il faut qu'il y ait des professionnels autour. Ça c'est sûr. »

Interviewer : « Je crois que j'ai fait un peu le tour, mais... »

Directrice : « Oui parce qu'on part dans tous les sens. (Rires) »

Assistante sociale : « Oh c'est souvent les interviews comme ça. C'est ça qui est riche. »

Interviewer : « Vous faites souvent des entretiens comme ça pour des mémoires ? »

Assistante sociale : « Souvent non. On a déjà eu, mais c'est rare. »

Interviewer : « D'accord. Je ne sais pas s'il y a quelque chose que vous voudriez rajouter ? »

Directrice : « Non je ne pense pas. Après si vous avez des questions, vous pouvez m'envoyer un petit mail hein. »

Assistante sociale : « Oui si ça serait complémentaire. »

Interviewer : « En fait, c'était assez ouvert donc le but c'est vraiment d'interroger largement ce qu'on met derrière le travail social des maisons d'accueil. »

Assistante sociale : « En tout cas, tout ce qu'on peut dire en conclusion concernant le sans-abrisme c'est qu'il faut savoir qu'on a des demandes tous les jours. C'est vraiment quelque chose... »

Interviewer : « Mais vous ne fonctionnez pas avec une liste d'attente. »

Assistante sociale : « Non, on est une petite maison d'accueil donc on peut pas se permettre. Et vue que nous on mise sur le long terme même s'il y en a qui ne restent même pas un mois, c'est quand même rare. On a eu une période un peu plus compliquée, mais là ça va, ça se tient. »

Interviewer : « Et c'est quoi la moyenne ? »

Directrice : « L'année passée...les stats...c'était trois mois. Mais l'année avant c'était six mois. Il y a pas vraiment...C'est d'une année à l'autre. Ici, comment ils sont partis ça sera plus de 3 mois. »

Assistante sociale : « Et on en parlait ici, mais on ressent beaucoup le besoin, je sais pas les autres maisons d'accueil, mais on a été dans l'IHP ici plus loin, c'est pas vraiment une maison d'accueil, mais ça reste une institution d'hébergement. On ressent vraiment le besoin de se former dans tout ce qui est toxicomanie et santé mentale. Voilà, je sais pas les autres maisons d'accueil, mais je pense bien parce que quand on se rejoint à des portes ouvertes, ce sujet-là revient souvent. Et je pense qu'on est des professionnels en demande de formation sur la santé mentale et la toxicomanie de plus en plus parce qu'on fait de plus en plus face à ça. »

Directrice : « Comment agir ? »

Assistante sociale : « C'est ça, ça rejoint le médical. »

Directrice : « Après peut-être que les études actuelles d'assistant social...je sais pas...ça fait quelques années qu'on est sorti. (Rires) Si, on avait un petit cours de psychologie, mais voilà sans plus. »

Assistante sociale : « Moi j'ai eu un cours de toxicomanie, mais il a duré 7 mois et encore c'était pour connaître les effets, etc. »

Interviewer : « Moi j'ai pas eu de cours sur la toxicomanie vraiment...je suis sortie il y a 3 ans du coup et il y avait quelques heures, mais... »

Assistante sociale : « Oui et encore, c'était à choisir. En tout cas, moi ceux dans ma classe n'étaient pas beaucoup à choisir ça, on est peut-être 10 sur 50 élèves. Mais moi, je le voyais bien qu'on allait vers ce petit fléau là, mais en attendant, oui j'ai eu ce petit cours, mais j'ai pas appris sur comment agir ou accompagner. Ça on apprend pas. Et je trouve que c'est quelque chose qui doit être mis en avant dans les études sociales, en tout cas pour l'avenir. »

Interviewer : « Moi c'est quelque chose que j'aborde plus avec mon master en criminologie, mais pas avec mon bachelier. »

Directrice : « Oui c'est ça. »

Interviewer : « Finalement c'est une problématique qu'on aborde pas toujours et donc ça pourrait soulever la question de savoir si finalement ce public est légitime d'être accompagné parce qu'ils sont parfois dans la dépendance et donc la combinaison des deux... »

Assistante sociale : « Oui c'est compliqué. Moi je leur dis toujours à l'entretien c'est que souvent la consommation, journalière, est compliquée parce que c'est leur priorité, mais ce n'est pas la priorité de notre travail parce qu'on est pas du médical, on est du social. Parfois les éducateurs de rue, eux, peuvent faire de prévention parce qu'ici dans les villes il y a beaucoup des centres de prévention où on fournit les seringues, etc. On les empêche pas de consommer, mais on fait de la prévention pour qu'ils consomment raisonnablement ou de manière sécurisée. »

Interviewer : « Je pense à quelque chose, mais je ne sais plus si je l'ai posé. Ils ont quelle image de la maison d'accueil quand ils arrivent. Est-ce qu'il voit ça comme un lieu d'hébergement ou un centre d'aide à long terme ? »

Assistante sociale : « Moi je dirais justement que pas vraiment. Ils voient ça de base négativement. Ils disent qu'ils viennent ici parce qu'ils ont pas le choix. La maison d'accueil c'est le dernier recours et encore pour certains malgré que ça serait le dernier recours, ils ne le feront pas. On a accompagné, enfin moi je les ai pas connus...enfin juste un, qui venait de la rue depuis des années et qui vient ici et ne s'y font pas. En fait, leur maison, c'est la rue. »

Directrice : « Mais il le disait. « Tu vas où ? Je retourne chez moi. Et c'est où chez toi ? Bah à Namur dans la rue. » »

Assistante sociale : « Donc quand ils arrivent ici, ils le disent. C'est parce qu'ils n'ont pas le choix. Ils voient pas vraiment ça comme un tremplin. C'est seulement après. Pendant l'hébergement, ils disent ; « C'est vrai que j'ai de la chance d'être ici. » »

Directrice : « C'est ça la différence avec les SDF qui sont à la rue depuis des années et...Après ils sont libres. Ils font ce qu'ils veulent et quand ils veulent. »

Assistante sociale : « Ils n'ont pas de compte à rendre. »

Directrice : « Et puis, ils arrivent ici et faut pouvoir se lever, aller manger, etc. Mais le SDF qui est à la rue depuis des années ne viendrait pas ici parce que ça n'irait pas. Mais un sans chez-soi, on peut faire du travail avec. Le SDF, c'est plus du travail de rue. Ici, c'est plus les sans chez-soi. »

Interviewer : « Et du coup les SDF, c'est compliqué alors si on se dit que c'est difficile dans une maison d'accueil. Qu'est-ce qui se passe ? Ce sont ces personnes-là qu'on considère incasables ? »

Directrice : « Ils sont incasables. »

Assistante sociale : « Oui faut dire ce qui est parce qu'eux c'est la rue, c'est leurs modes de vie. »

Directrice : « Ils iront peut-être en accueil de jour, au resto du cœur. Ici, à [REDACTED], il y a le bar à soupe. Il y en a beaucoup qui vont sur Namur à [REDACTED] parce qu'ils sont spécialisés dans les assuétudes, mais faut se dire ce qui est... »

Directrice : « On sait rien faire. »

Assistante sociale : « Ils sont noyés dans l'alcool, dans les stupéfiants parce que c'est le seul moyen de s'évader et d'oublier. Même pour se réchauffer. Donc c'est ça qu'on en retrouve en hypothermie parce qu'ils se rendent pas compte. Ils ont les mains mauves, gelées. Ils vivent des aides qu'on... »

Directrice : « Des aides ponctuelles en fait. Ils vivent au jour le jour. »

Assistante sociale : « Oui c'est vraiment ça. »

Interviewer : « C'est vraiment super intéressant. Merci beaucoup en tout cas. »

Assistante sociale : « Parfois même nous, c'est dans des interviews comme ça qu'on se rend compte de ce qu'on fait. »

Interviewer : « Remettre des mots sur ce qui est fait. »

Directrice : « Oui c'est vraiment ça, on est dans notre train-train et notre routine. Oui ça fait du bien, c'est vrai. (Rires) »

Interviewer : « Un grand merci. »

1.2.4. Entretien 4 – Bernard

Maison d'accueil [REDACTED] avec le directeur spécifique secteur social – Département de l'Action Sociale Hébergement – réalisé le 13 mars 2024

Interviewer : « Alors voilà j'ai quelques questions, mais ça reste quelque chose d'assez libre et souple. Mais donc merci de m'accorder un peu de votre temps. Premièrement, est-ce que vous pourriez expliquer votre fonction et finalement ce que c'est une maison d'accueil ? »

Directeur : « Ben donc, moi personnellement, je m'appelle [REDACTED]. Je suis le chef spécifique de bureau du secteur hébergement du CPAS de [REDACTED]. Parce que vous êtes dans la maison d'accueil du CPAS de [REDACTED] puisque vous êtes aux [REDACTED]. Ça veut dire que notre pouvoir organisateur c'est le CPAS de [REDACTED] donc le service public. Beh donc la maison d'accueil existe depuis janvier 9 [REDACTED] donc on a 3 [REDACTED] ans. Et depuis l'ouverture, l'objectif de la maison était de, comme toutes maisons d'accueil, offrir un lieu d'hébergement provisoire à des personnes ou des familles qui se retrouveraient sans abri,

sans logement. Hmm ce qu'on a voulu dès le départ, je dis « on », mais je n'y étais pas évidemment, c'était ouvrir à un public de toute composition familiale donc autant des personnes seules, hommes/femmes que des familles ou des familles monoparentales donc femmes avec enfant(s) ou hommes avec enfant(s). Sur [REDACTED] en [REDACTED], on était la seule famille à pouvoir offrir un hébergement pour des couples ou un père avec enfant(s). Alors, on va pas se mentir en 91, des pères avec enfant(s)...c'était rare. Dans les années 2020, c'est moins rare parce que la société a évolué et en cas de séparation, c'est parfois le papa qui a la garde ou la garde une semaine sur deux. Alors que dans les années 90, quand il y avait une séparation, dans 99% des cas, c'est les mamans qui avaient la garde. Donc on a offert cette possibilité-là.

Alors l'objectif de la maison d'accueil, c'est d'accueillir, d'héberger et accompagner ces personnes durant leur séjour. C'est un séjour provisoire. C'est-à-dire que le décret qui aujourd'hui encadre le fonctionnement des maisons d'accueil précise que les personnes peuvent être hébergées 9 mois, à ça on peut, si on le souhaite, faire trois dérogations de 90 jours supplémentaires. Ce qui veut dire qu'au grand maximum, les personnes peuvent rester 18 mois. Alors haut-delà, techniquement elles pourraient rester sauf qu'on peut plus les comptabiliser. Or on reçoit des subsides de la Région Wallonne qui sont, entre autres, liés à notre taux d'occupation. Donc si vous gardez des personnes qu'on ne peut plus comptabiliser au niveau du taux d'occupation, bah vous allez avoir des soucis au niveau des obligations légales à rencontrer au niveau de la Région Wallonne. Donc je pense que très peu de maisons d'accueil dérogent à la règle parce que ce n'est pas dans son intérêt. Ça c'est vraiment en quelques mots.

Alors l'équipe, quand les personnes sont hébergées il y a un encadrement qui est mis en place. Alors l'équipe est pluridisciplinaire donc outre le directeur que je suis, il y a donc 3 assistantes sociales et j'ai également six éducateurs. Donc il y a un suivi des familles principalement socio-éducatif. Alors à cette équipe socio-éducative ou je m'intègre quand même parce que j'ai moi-même été AS dans la maison d'accueil pendant 5 ans avant de devenir directeur. On a également une administrative qui est sûrement la personne qui vous a accueillie quand vous êtes arrivée. Elle gère l'accueil et le secrétariat. Alors on a également, deux auxiliaires professionnelles donc un des deux, une auxiliaire et un auxiliaire, qui est également concierge. Donc le choix de la maison c'est du personnel socio-éducatif du lundi au vendredi de 8h à 21h. Et le samedi entre 8h et 16h, le reste du temps, l'équipe n'est pas présente, mais comme vous l'aurez compris il y a un concierge. Ce qui fait que depuis janvier 19[REDACTED], 365 jours par an et 24h/24 il y a quelqu'un dans la maison.

Alors le rôle du concierge n'est pas le même que l'équipe socio-éducative. Le concierge est là au-delà de 21h. Donc la nuit et jusqu'à 8h du matin le lendemain, son rôle c'est d'intervenir en cas d'urgence. Touchons du bois, ce n'est jamais arrivé, mais demain on aurait un incendie...il doit pouvoir gérer. Ce qui est plus commun dans les urgences puisqu'on héberge tout type de composition familiale comme je disais tantôt, c'est peut-être d'être réveillé à 3h du matin parce qu'une femme est en train d'accoucher. Bah...j'imagine que vous n'êtes pas encore maman, mais on reste à ce niveau-là très grégaire donc on a toujours tendance à accoucher la nuit. Ça ça date des semeurs-cueilleurs où la nuit, on était moins à la vue tout le monde. (Rires) »

Interviewer : « (Rires). Comme les animaux. »

Directeur : « Oui comme les animaux, on est des animaux hein. (Rires) Et donc, en général, on accouche plus souvent la nuit qu'en journée. Donc voilà, ce sont les bonnes urgences, mais en attendant parce qu'effectivement pour rentrer dans maison vous avez dû sonner, on est pas une maison hyper secrète et sécurisée, mais au moins pour rentrer, il faut pouvoir sonner et se faire identifier pour rentrer dans la maison. On est pas une maison spécialisée dans les violences intrafamiliales, mais on a régulièrement si pas tout le temps au moins une personne victime de violences. Il y a de plus en plus de personnes victimes de violence malheureusement. Quand je dis des personnes, 99% sont des femmes. Si je parle des adultes parce qu'il faut pas oublier que derrière, il y a des enfants qui même s'ils n'ont pas pris un coup, ils sont quand même aussi victimes et témoins des violences. Donc ça permet de sécuriser et vous le verrez tantôt en sortant de la maison, faut appuyer sur un bouton et tirer la porte. Et pour rentrer, il faut sonner et que quelqu'un vous ouvre. Et quand l'équipe n'est plus là, la sonnette passe directement à la conciergerie avec un vidéophone pour s'assurer de l'identité de la personne. Parce que c'est un endroit privé donc on peut interdire aux personnes de rentrer. On a régulièrement des personnes qui demandent à ce que leurs ex-conjoints ne puissent pas rentrer dans la maison. Le but est vraiment d'assurer la sécurité dans la maison. »

Interviewer : « Est-il y a de l'hébergement d'urgence ? »

Directeur : « Alors, qu'est-ce que vous appelez hébergement d'urgence... ? Si on prend le code réglementaire au niveau du personnel. On a l'article 94, je vais me permettre d'être un peu plus en détail puisque vous avez fait un stage en maison d'accueil et que vous connaissez un peu, qui est le cadre de base. Et nous, on est aussi subventionné article 95 parce qu'on justifie plus de 25% d'enfants. On a aussi introduit une demande d'article 96 parce qu'on est aussi et on met en place des choses spécifiques pour les enfants 0-3 ans. Ça a été introduit et avec un peu de chance on l'aura. En attendant, il y a l'article 97 et 98 qui est l'accueil d'urgence où l'accueil de personnes victimes de violences, mais pour ça, nous on est pas agréés. Alors, c'est vrai qu'en parlant de l'accueil, j'ai un peu sauté une étape parce que je vous parlais directement de l'accueil, mais avant l'accueil faut effectivement solliciter une demande d'hébergement. Et là, c'est là que, comme toute maison d'accueil, le bât blesse. En ce sens où, en 2023, parce qu'on a fait le rapport d'activité pour la Région Wallonne fin février, on a malheureusement explosé notre record de demandes d'hébergement. On a eu plus de 1700 demandes. Alors 1700 demandes, c'est personnes seules, familles ou couples. Je n'ai plus le chiffre exact en tête, mais ça représente 3500-4000 personnes alors qu'on a fait 23 ou 26 accueils. Entre des personnes qui étaient déjà là au 1^{er} janvier et les personnes qui sont arrivées. Il y a un gros ratio entre les deux.

Après je vais quand même relativiser un petit peu ce nombre extraordinairement important de demandes. C'est-à-dire que si vous téléphonez aujourd'hui pour avoir une place [REDACTED], on en a pas, on va acter votre demande. Dans trois semaines, vous reprenez, on a toujours pas de place, mais on va acter votre demande. Trois semaines plus tard, vous reprenez et il y a une place, on va peut-être vous héberger, mais en attendant on va comptabiliser trois demandes, mais ça ne représente qu'une personne. Et alors, il faut savoir aussi comme on ne demande pas l'identité de la personne qui nous sollicite,

on ne sait pas croiser les données. Donc je reprends votre exemple. J'invente, je vais prendre votre exemple, vous auriez un enfant avec vous, vous êtes sur Namur, vous cherchez une solution, vous sonnez d'abord à l'ASBL [REDACTED] à [REDACTED], « Il y a pas de place, désolée. » Bah ça fait une demande actée. Après vous sonnez [REDACTED] puis [REDACTED] et là, il y a une place et vous êtes hébergée. Donc si on regroupe les trois, on dira qu'il y a trois mères avec un enfant qui cherchent une place, en fait c'est la même personne, mais comme on ne prend pas les noms et qu'on ne croise pas les données en maison d'accueil, c'est difficile d'estimer. Mais quoi qu'il arrive, même si je pars sur un chiffre qui dirait que le $\frac{3}{4}$ des demandes seraient ou d'une personne ayant demandé à trois maisons ou une personne qui sollicite plusieurs fois. S'il me restait qu'un quart des demandes, donc 1700 divisé en 4...euh...850...on va y arriver (rires)...ça fait 425 pour 25 accueils donc il y a quand même un déficit de places.

Mais ça s'explique pourquoi ? Principalement pour la difficulté de sortir de maison d'accueil. C'est-à-dire que, bon ça fait vieux combattant, mais moi je suis arrivée ici comme assistant social en 2007 et puis comme directeur en 2012. Et quand je faisais des suivis en 2007 et que j'avais par exemple une personne seule qui arrivait et à qui il fallait remettre la situation en ordre, l'inscrire dans une société de logements publics...en 3-4 mois elle avait une solution. Maintenant c'est pas rare que les personnes mêmes seules qui sont quand même les personnes avec une composition famille ou c'est le plus facile à trouver...parce que même dans le privé, c'est moins cher un studio ou un appartement 1 chambre qu'un trois chambres. Les délais sont énormes donc on arrive de plus en plus à voir...en fait le taux d'occupation ne s'en ressent pas parce que vous avez une chambre personne seule et vous hébergez trois personnes pendant 4 mois, vous avez un taux d'occupation qui est, j'arrondis, de 100%. Si vous une personne qui reste un an, vous aussi un taux d'occupation de 100% donc le taux ne change pas, mais vous avez hébergé une personne au lieu de trois. Et alors, l'année dernière, régulièrement on fait des points avec nos partenaires du réseau, on nous montrait un tableau statistique complètement affolant. C'est-à-dire qu'en 2018-2019, avant Covid, un studio ou un appartement une chambre, c'était 10 mois d'attente. Vous l'avez pris avec votre stage, en maison d'accueil ils sont considérés comme sans-abri donc ils ont des points de priorité donc ça veut dire que si c'est 10 mois de moyenne avec les points de priorité vous allez peut-être faire que 5-6 mois. Maintenant, c'est 70 mois de moyenne d'attente. Ah oui, ça a complètement explosé donc on se retrouve à pouvoir garder les gens 18 mois en sachant qu'il leur faudra peut-être 30 ou 40 mois avec les points de priorités pour bénéficier d'un logement. Donc il y a un décalage et c'est vraiment très compliqué. Hmm on se retrouve avec une difficulté qui est de faire partir les gens. Donc pour répondre à votre question initiale parce que je suis partie un peu sur l'accueil, mais c'est quand même intéressant de revenir à votre question spécifique. D'abord, on est pas agréé pour avoir une place en urgence 24h/24, c'est l'article 97 je crois du code réglementaire. Mais c'est aussi parce qu'on a toujours des personnes qui sont résidentes et dès qu'il y a un mouvement, il est très vite remplacé.

Il y a quelques années, on a changé notre manière de faire. Enfin je pense que les maisons d'accueil fluctuent sur comment faire. Il y a pas un modèle type ou idéal. Avant, il y avait des listes d'attente avec un entretien préalable, mais quand vous attendez 3-4 ou 6 mois et puis que vous sonnez, la situation a changé. Ça ne sert plus à grand-chose. Donc

maintenant, on a décidé, ça s'est mis en place pendant le Covid, de ne plus faire d'entretiens préalables. On attend qu'une place se libère et quand une place se libère, on décide en équipe d'ouvrir les candidatures et la première personne qui sonne et dont la composition familiale correspond, on va la recevoir en entretien. »

Interviewer : « Peu importe son profil ? »

Directeur : « Si elle correspond à la composition familiale parce que ce que je n'ai pas dit...En fait, on a tout type de population donc 3 chambres personnes seules, 3 chambres petite famille donc 2-3 personnes et on a 5 chambres plus grandes. Donc effectivement, si on a des chambres plus grandes où on peut mettre 5-6 personnes, on va pas faire un entretien avec une personne seule. Parce que je ne doute pas que [REDACTED], le directeur des [REDACTED], vous a bien expliqué. On a cette obligation de remplissage et donc si vous prenez une personne seule dans un logement pour 5 personnes, vous risquez de perdre vos subsides. Par rapport à la composition de la chambre, c'est notre fonctionnement maintenant. »

Interviewer : « Mais il y a quand même un entretien ? »

Directeur : « Il y a quand même un entretien préalable, il y a plus de listes d'attente. Là maintenant, c'est la place est libre, on reçoit la personne. Après, pendant l'entretien on va voir aussi si les choses se passent bien aussi. L'entretien a ce rôle aussi. Je le disais tantôt, mais on a plus de 50% d'enfants donc on tourne toujours entre 50 et 55% d'enfants, ça c'est notre public. Donc c'est clair, je vais prendre un exemple très trash, on a Marc Dutroux qui sollicite une demande, on va pas le prendre. On va dire « Allez voir une maison d'accueil pour hommes seuls ». On peut se permettre de refuser des candidatures pour des bonnes raisons ou s'il y a des trop grosses problématiques. Alors aussi une raison de refuser une candidature, c'est si la personne n'est pas en ordre sur le territoire. Parce que nous ne sommes pas compétents, c'est Fedasil, etc. Pour les réfugiés, ce n'est pas dans le secteur de l'hébergement que vous devez aller, mais dans celui des réfugiés. Et si vous êtes pas en ordre sur le territoire, on ne vous hébergera pas. Parce que l'idée, c'est que les personnes participent en partie aux frais d'hébergement. Donc nous on offre que le gîte pas le gîte et le couvert. Donc dans ce cadre-là, c'est 4/10 des ressources et donc pour payer ce 4/10, il faut avoir des ressources. Et pour avoir des ressources, faut être en ordre sur le territoire. Après, s'ils n'ont pas de ressource parce qu'ils doivent faire une demande au CPAS, il n'y a pas de souci.

Alors comme je le disais tantôt, on est la maison d'accueil du CPAS de [REDACTED] donc deux cas de figure. Soit les personnes sont domiciliées sur une autre commune alors les AS prennent contact avec le CPAS compétent ou soit les personnes sont domiciliées sur [REDACTED] ou sont radiées. Si elles sont radiées, c'est [REDACTED] alors c'est encore plus simple parce qu'à ce moment-là les AS ont la double casquette, elles sont AS aussi du CPAS de [REDACTED] donc c'est elles qui vont octroyer le RIS et les différentes aides. L'avantage qu'on a nous dans notre fonctionnement comme je dis souvent c'est qu'ils ont le CPAS à domicile. C'est pour ça que j'ai 3 AS pour 6 éducateurs alors que c'est un ratio...enfin dans les autres maisons d'accueil, je pense que c'est plus d'éducateurs que d'AS. »

Interviewer : « Et quand vous disiez que vous pouviez refuser un accompagnement pour des grosses problématiques, j'imagine que c'est de l'ordre de la santé mentale ? »

Directeur : « S'il y a vraiment des gros problèmes de santé mentale, ça va être compliqué. Hmm ou alors aussi, on a pas mal de personnes...c'est évidemment interdit d'introduire ou consommer de l'alcool ou drogue dans la maison. Mais voilà, moi je suis pas la gestapo et je ne fais pas le tour de toutes les chambres parce que sinon la moitié des familles sont dehors. Parce que la moitié des gens ont des problèmes de santé mentale, d'assuétudes. Donc ce qu'on peut aussi faire si on se dit qu'on a trop de personnes avec un problème de consommation, si on a deux candidats pour une chambre, on va se dire « Tiens elle, elle a un problème d'assuétudes l'autre pas...vaut peut-être mieux prendre celle qui n'en a pas. ». Parce que si vous regroupez trop de personnes qui ont les mêmes difficultés, ça risque de créer une dynamique négative donc c'est pas évident et c'est des débats en équipe. Et alors le décret prévoit qu'on doit tenir un registre des refus. On a un registre des demandes où on dit qu'on a refusé parce qu'il y avait pas de place. On peut pas justifier autrement, on va pas mettre une famille dehors pour une autre. Mais aussi si à la suite de l'entretien, si la personne n'était pas adéquate ou a fait preuve de violences envers l'équipe. Si elle s'énervait déjà à l'entretien...c'est compliqué. Moi j'ai aussi l'obligation de veiller à ce que mes collègues, mais aussi les personnes hébergées soient un minimum en sécurité. Donc pour les personnes qui ont des comportements violents...

Alors, il faut savoir aussi que le type de personnes hébergées, moi j'ai vu une évolution parce que ça fait 17 ans que je suis [REDACTED] donc je commence à avoir une expertise en la matière. Hmm c'est qu'avant j'avais deux types de population [REDACTED]. J'avais le quart-monde, belge ou étranger, et on avait un deuxième type de population qui était étrangère dans le cadre...des réfugiés. C'est-à-dire que, je sais pas moi, vous seriez un homme seul qui quitte le pays et qui arrive en Belgique avec le statut de réfugié et qui prend un studio puis fait revenir Madame avec les enfants dans le cadre d'un regroupement familial. Donc ils se retrouvent à 5 dans un logement studio, ils sont en surpeuplement. Donc ça, c'est le deuxième type de population qu'on avait et c'était souvent celle qui s'en sortait le mieux. Parce qu'il faut savoir que la grande majorité des réfugiés, contrairement à ce que l'extrême droite peut dire dans toute l'Europe, souvent s'ils ont eu les moyens de quitter leurs pays, c'est qu'ils avaient des compétences et des moyens. Donc eux, une fois que leur situation est remise en ordre, ils rebondissent derrière. Je me souviens une des premières familles que j'ai suivies, où Monsieur travaillait à l'Université de Namur. Donc c'est des qui rebondissent parfois plus que le quart-monde. On est dans une situation, là c'est le travailleur social qui parle, où il y a des reconductions continuelles et on se retrouve avec la quatrième génération d'assistés et qui n'ont plus aucun modèle. Donc là c'est compliqué, ce sont les deux types de population qu'on a. Et depuis quelques années, on a un troisième type de population maintenant qui sollicite de plus en plus les maisons d'accueil. J'ai un mauvais jeu de mots, mais j'en ai pas trouvé d'autres pour exprimer l'idée. C'est ou la classe moyenne qui se casse la gueule ou qui s'est cassée la gueule. Parce qu'on a aussi énormément de personnes victimes de violences dont je parlais tantôt. Faut savoir que, les derniers chiffres que j'avais lu, en Belgique, 1 femme sur 3 est victime de violences conjugales, mais vous savez ça peut être l'homme aussi. Vous devez le savoir en tant que criminologue enfin future criminologue. (Rires). Moi je le suis, mais j'ai jamais travaillé comme criminologue. (Rires). J'ai fait aussi à Louvain-la-Neuve fin soit. Mais euh...ça peut être physique, financière, sexuelle. Ce n'est pas que les coups, mais ça fait tout aussi mal. Donc on est à peu près 1 femme sur 3 et dans la population quart-monde, plus en

difficulté, c'est 1 sur 2. Si vous regardez [REDACTED], il y a 12 femmes...bah probablement que 6 sur 12 ont été ou seront victimes de violence. Ce sont des chiffres hallucinants. Ça, c'est le nouveau pôle, soit ça, soit la classe moyenne avec une situation de plus en plus compliquée avec deux-trois accidents de la vie puis se retrouve à perdre leur logement. Comme je disais, il y a aussi les séparations. Et on sait qu'aujourd'hui les séparations amènent d'autant plus de précarité chez les femmes parce que même si la société évolue, c'est dans 99% les femmes qui ont la charge, un moindre salaire. Et je me souviens d'une famille, par exemple, c'était un Monsieur avec ses trois enfants. Il était indépendant avec une société de construction. Il a eu coup sur coup deux clients qui ne l'ont pas payé. Il a fait faillite, mais a rebondi et a trouvé un emploi chez un patron. Il a été licencié pour faute grave donc il s'est retrouvé sans même le chômage. Bon après, entre temps, ma collègue assistante sociale a pu faire les démarches pour prouver que c'était un licenciement abusif, mais en attendant Monsieur s'est retrouvé au revenu d'intégration. Donc leur maison a été vendue au rabais dans ce cas-là, 350 000 euros. Mais je vous parle de ça, il y a 10 ans. Mais 350 000 à ce moment, c'était déjà une belle maison. Mais après faut expliquer à la gamine que les parents n'ont plus les moyens de payer les cours d'équitation. C'est quand même des situations où on avait pas l'habitude. On a l'habitude des situations CPAS et là on se retrouve où c'est difficile en tant que travailleur parce qu'on fait aussi partie de cette classe moyenne et il y a un écho. Et aussi les personnes victimes de violences, ça touche toutes les tranches de la population. Vous pouvez être femme de notaire ou femme de chômeur, vous pouvez être frappée de la même manière. Il y a pas de... »

Interviewer : « De caractéristiques... »

Directeur : « Oui voilà. Il y a pas plus de caractéristiques dans le quart-monde que dans la classe aisée. Ça touche tout le monde de la même manière et toute tranche de la population. »

Interviewer : « Par rapport à ça, on peut avoir l'impression qu'il y a des profils, par les maisons d'accueil, qui seraient décrits comme plus capables ou adéquats à la réinsertion. Qu'est-ce que vous en pensez ? »

Directeur : « Alors, je pense et je parle avec mes 17 [REDACTED] et 20 ans au CPAS, les situations aujourd'hui sont de plus en plus compliquées. J'ai envie de dire, c'est peut-être un peu caricatural, quand j'ai commencé aux Trieux il y avait des personnes avec des dettes, des problèmes d'assuétudes ou de santé mentale. Mais c'était souvent une problématique donc on pouvait plus facilement mettre en place des choses. Par exemple, la famille dont je parlais, on a pu mettre un service de médiation de dettes et ils ont pu mettre un règlement collectif de dettes. Ça permet de résoudre un moment ce problème, parce qu'il était harcelé par les huissiers. Mais maintenant, je trouve que les gens ont presque toutes les problématiques en même temps. Ils vont arriver avec des problèmes de dépendances, souvent les assuétudes entraînent des difficultés de santé mentale. Si vous êtes dans les assuétudes, vous avez tendance à dépenser de l'argent pour pouvoir combler et ça coûte pas deux euros donc vous vous retrouvez avec des dettes. On se retrouve avec des situations qui sont beaucoup plus complexes qu'avant et ça c'est une réalité. Donc, je me perds un peu dans ce que je disais...

Euh oui. Au niveau des candidatures, on se dit « Mais qu'est-ce qu'on peut mettre en place ? ». Il y a tellement de choses qu'on ne voit pas comment les personnes pourraient plus facilement rebondir. Alors ça ne veut pas dire qu'on ne va pas tout mettre en place pour essayer d'arriver. Mais alors, il faut aussi dire qu'au vue de la situation de la personne, il faut viser des objectifs qui sont plus réalistes, vous voyez ? Et ça c'est compliqué et comme je disais tantôt ce quart-monde où maintenant on est à la troisième ou quatrième génération d'assistés sociaux, moi je m'approche de la cinquantaine, je vois qu'on est sollicité par des personnes jeunes adultes qui ont été hébergées jeunes enfants. On se demande comment le prendre. On peut le prendre de manière négative en se disant que malgré ce qu'on a fait avec les parents, les enfants se cassent la gueule. On peut le prendre de manière positive en se disant que malgré toutes les difficultés qu'il connaît, il se rend compte qu'il y a quand même eu de la stabilité en maison d'accueil et donc ils viennent solliciter de l'aide. Donc c'est entre les deux, mais c'est pas évident.

Donc effectivement, comme je disais tantôt, il y a des profils qui sont plus compliqués. Je pense aussi que quand on travaille avec des personnes réfugiées parce qu'il y a un regroupement familial, c'est souvent ceux qui rebondissent le mieux. Parce que ces personnes, quand elles étaient au pays, elles travaillaient. Il faut garder à l'esprit que pour être immigré, il faut avoir les moyens. Il faut pouvoir payer. Quand vous entendez le prix des traversées avec des risques phénoménaux. Les gens ont les moyens. C'est comme les conflits armés, il y a plein d'ukrainiens qui sont venus s'abriter en Europe, mais c'était des gens qui avaient des voitures ou des véhicules. Si vous n'aviez pas de voiture, vous êtes restés en Ukraine. Donc c'est vrai que c'est pas évident et même décourageant pour l'équipe, mais en même temps l'important c'est de faire équipe, se soutenir et réfléchir. Il faut donc essayer de continuer de voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide et donc quand une personne arrive, mais qu'on arrive à mettre sa situation administrative en ordre, rien que ça. C'est des petites victoires qui sont positives et qui permettent à la personne, petit à petit, de positiver.

Après l'échec fait partie du jeu. Il y a aussi les personnes victimes de violences qui vont retourner avec leur conjoint. Ça fait partie de la réalité et faut savoir aussi que vue la spécificité de notre maison qui travaille notamment avec des enfants, on a rarement des gens qui viennent de la rue. Ça arrive hein, mais c'est souvent le dernier palier avant la rue. Moi je le vois souvent comme la sécurité sociale comme premier filet puis le deuxième filet, le CPAS. Moi je me vois un peu comme le deuxième filet par rapport à la sécu, c'est le dernier filet par rapport à la rue. Donc on a plus de gens qui arrivent chez nous sans logement, mais sans avoir dormi une seule nuit à la rue, tant mieux, que de gens qui viennent de la rue, mais on en a. On a un Monsieur de 51 ans avec sa fille de 21 ans qui dormaient dans la voiture depuis des mois. On a eu un autre Monsieur qui a eu des opportunités parce que je pense que la volonté est souvent là, mais les difficultés de la rue font que c'est compliqué. Donc c'est souvent des gens qui arrivent ici avant de se retrouver à la rue. »

Interviewer : « Et, est-ce dans ce cas-là on peut quand même dire qu'on vise la réinsertion de ces personnes-là ? »

Directeur : « Boh j'ai envie de répondre à la question par une autre question. Qu'est-ce qu'on appelle être inséré en société ? Avant de se dire qu'on vise la réinsertion, qu'est-ce

que c'est être inséré ? C'est ça le grand débat. En tout cas, si c'est essayer de permettre aux personnes de faire valoir leurs droits de base donc avoir un toit, pouvoir manger, avoir de quoi vivre et une sécurité sociale alors oui on vise la réinsertion. Mais je ne sais pas si ça s'applique de la même manière. Dernièrement, je lisais un article sur les générations et leur rapport au travail. Il y a eu plusieurs générations, maintenant c'est les Z. On se rend compte que les aspirations des travailleurs plus jeunes maintenant ne sont plus les mêmes qu'avant. Moi je vous disais, ça fait 20 ans que je suis au CPAS. J'ai bossé 4 mois en sortant de crimino et puis je suis arrivé au CPAS, et je me vois bien dans cette optique de terminer ma carrière ici. C'est plus du tout la réalité des jeunes maintenant. Donc qu'est-ce que c'est la réinsertion socioprofessionnelle ? La réalité n'est pas la même pour les gens de 50 ans que ceux de 20 ans. Nous on essaye de se baser sur notre projet d'établissement qui dit que c'est le même type d'accompagnement pour toutes les familles et permettre aux personnes de sortir la tête de l'eau, peut-être avoir un rôle éducatif. Donc il y a une guidance budgétaire qui est obligatoire donc on travaille à ce que la personne se réapproprie cette gestion. On est pas naïfs, si il y en a un sur 10 qui sort et refait le même processus qu'avec son AS...bah tant mieux. Mais c'est ça, qu'est-ce qu'être inséré en société ? »

Interviewer : « Et par rapport à ça, quelle vision de l'avenir ces personnes arrivent à présenter ? Quels sont les projets d'avenir ? Ou est-ce qu'ils n'ont pas cette possibilité de se prononcer sur ce qui va se passer avec cette incertitude constante ? »

Directeur : « Alors j'ai envie de dire qu'il y a deux choses. L'incertitude constante est pour tout le monde. Je connais pas votre vie, je ne connais pas votre conjoint, mais j'entends bien que vous êtes en deuxième master en crimino. Probablement que l'année prochaine, votre objectif est de travailler. Est-ce qu'aujourd'hui vous savez avec certitude où vous allez travailler ? Non. L'incertitude est toujours là. Vous êtes peut-être en couple ou pas. Peut-être que l'objectif, c'est de vous installer avec votre conjoint. Mais on sait jamais, la vie est faite d'incertitudes. Qu'importe d'où vous venez. Vous vivez à Villers-la-Ville avec votre famille ou à la rue à 18 ans, on sait jamais. La deuxième chose, j'avais lu un article, il y a quelques années, qui était volontairement choquant au niveau du titre. C'était « Pourquoi les pauvres prennent-ils toujours les mauvaises décisions ? ». C'était une volonté de l'auteur qui disait que la difficulté était quand on est dans la précarité comme les personnes en maison d'accueil, on est dans un mode survie. Quand vous êtes dans le mode survie, vous ne voyez plus à long terme. Vous ne voyez plus qu'à court terme. Et c'est pour ça que vous avez votre salaire, chômage, RIS ou mutuelle qui arrive et vous ne voyez plus qu'un mois en sachant ce que vous avez à payer. Vous voyez votre budget à un mois, deux mois et les économies que vous pouvez faire. Mais là, les personnes ne sont plus à ça. C'est un peu comme un blocus catastrophique. Il y a plus que droit pénal spécial avec 1500 pages de procédures et on ne pense plus aux semaines suivantes avec les autres cours à étudier. On y pense pas parce qu'on est...donc voilà eux ils sont tout le temps en blocus catastrophique. Ça veut dire qu'ils reçoivent 1200 balles de chômage et le 10 du mois, ils n'ont plus rien. Parce que tant qu'ils avaient l'argent, ils ont dépensé parce qu'ils ne voyaient que l'argent qu'ils avaient et ils dépensaient sans penser qu'il faut tenir jusqu'au 30 avec ces 1200 balles. Cet article expliquait beaucoup mieux que moi pourquoi il y a ces difficultés.

Donc pour revenir sur comment voir les choses avec l'insertion à long terme, c'est compliqué. Souvent, c'est le rôle de l'équipe d'essayer de sensibiliser et nous on sait qu'on peut garder les personnes maximum 18 mois, donc si on arrive à 15 mois on se dit c'est chaud...mais les familles pas parce qu'il reste encore trois mois. L'inquiétude est à la limite plus sur les épaules du travailleur que chez les hébergés. Et alors, par expérience aussi, parfois les gens ont des capacités de résilience et rebondissent...Moi je me souviens d'un couple qui a été hébergé avec des problèmes de salubrité catastrophiques dans la chambre. Mes collègues passaient du temps à essayer de...on passait toutes les semaines. Madame avait un enfant en bas-âge et l'éducatrice demande pourquoi il y a des céréales dans le parc. La mère répond « Bah comme ça s'il a faim, il peut manger. » On s'est dit qu'on n'arriverait jamais à vider et récupérer le logement donc on avait déjà pris nos renseignements sur une société de nettoyage extrême. Et en fait, le jour de la sortie, le logement était vide. Et on a pas compris comment elle avait fait, mais ils l'ont fait. Donc parfois, il faut trouver un équilibre entre les inquiétudes pour les gens. Et parfois quand on arrive en fin de séjour, on doit rediriger vers une autre maison d'accueil. Sauf que la réalité, sans doute qu'aux [REDACTED] c'est pareil, les séjours s'allongent et c'est de plus en plus facile de trouver une solution. C'est vraiment quelque chose qui touche le secteur et donc vraiment problématique parce que comme je le disais le taux de population reste le même, mais le nombre de personnes hébergées diminue et ça c'est problématique. »

Interviewer : « Et donc vous avez pas l'impression que des hébergements plus longs va prémunir de certaines rechutes dans les problématiques ? Parce qu'il y a aussi le principe que plus longtemps on est hébergé, plus on peut créer des habitudes dans un nouvel espace. Et comment se positionner ? Est-ce que c'est quelque chose de facilitant ou de plus compliqué à quitter ces habitudes ? »

Directeur : « C'est vrai que le rôle premier d'une maison d'accueil c'est de permettre aux personnes de réacquérir de l'autonomie. On pourrait dire que si les gens restent moins longtemps, ils auraient moins de temps pour réacquérir de l'autonomie. En même temps quand les séjours sont trop longs, il y a des moments plus compliqués. Les séjours quand ils sont trop longs, bah il y a beaucoup de choses à faire donc ça occupe. Donc au départ, on est fort mobilisé parce qu'il faut tout faire et puis on se retrouve dans une période creuse où toutes les démarches sont faites donc il n'y a rien d'autre à faire que d'attendre. Et c'est là que les personnes développent des comportements qu'ils n'avaient pas avant parce qu'ils ne font qu'attendre. Donc je ne sais pas, je pense que ça dépend des personnes. Il y a des personnes qui vont rebondir et d'autres qui vont rester 18 mois puis vont repartir et revenir. Et puis, je vais prendre un exemple d'une personne, la société n'est pas une évidente. C'est une dame qui essaye de s'en sortir et qui bossait en titre service, elle essayait de s'en sortir, elle avait des sous. Elle gagnait pas assez donc elle avait un complément chômage. Et donc cette dame, elle allait se décarcasser pour gagner moins que le RIS ou le RIS tout juste. Et il devait arriver ce qui y est arrivé, elle est seule avec trois enfants, elle est tombée en dépression. Elle touche maintenant la mutuelle, mais elle gagne mieux maintenant en ne travaillant pas. Et ça c'est quelque chose qui est problématique dans notre société. Alors je ne dis pas que les allocataires sociaux gagnent trop. Je dis que la différence entre les allocataires sociaux et les travailleurs...Le travail ne gagne pas assez. Après, c'est un cercle vicieux parce que si vous augmentez le salaire des travailleurs, ça va augmenter la capacité financière des travailleurs, mais ça va

accentuer les difficultés de ceux qui ne travaillent pas. Donc notre société à tendance à créer de la précarité. Je crois qu'il y a un livre, *La société en sablier*, qui disait que durant les Trente Glorieuses il y avait pas beaucoup de riches, pas beaucoup de pauvres et une grande classe moyenne. Et puis dans les années 80 avec les crises pétrolières, l'Etat Providence est devenu l'Etat social actif. C'était plus le moyen minimum d'existence, mais c'est devenu le revenu d'intégration. C'est plus le centre d'aide sociale, mais d'action sociale. Il faut mobiliser les gens qui sont responsables de leurs situations. Mais avec ça, on a de plus en plus de riches et de pauvres et la classe moyenne qui s'effondre. Et c'est ce que je disais tantôt, c'est un type de population qui nous sollicite de plus en plus donc la classe moyenne qui n'y arrive plus. Donc c'est vraiment très problématique. Je ne sais plus la question initiale...je sais je parle beaucoup. C'est pas évident de permettre aux personnes d'acquérir de l'autonomie. La société, la problématique des gens, leurs personnalités a un rôle à jouer. Je pense que c'est plus facile de sortir de l'assuétude si vous êtes consommatrice depuis 6 mois que si vous l'êtes depuis 6 ans.

Voyez, c'est comme la logique anglosaxonne qui existe depuis quelques années en Belgique avec le Housing First. C'est qu'un moment, ils se disent qu'il faut prendre les gens...enfin c'est pas le Housing First précisément. C'est le...ohlala...maintenant, ils ont un truc en place pour les gens qui sont à la rue depuis moins de 6 mois. Le terme m'échappe. En fait, ils se sont dit, le Housing First c'est deux ans à la rue minimum et ils se sont dit qu'il faut peut-être mieux aider les gens qui sont à la rue depuis 3 semaines que ceux qui sont à la rue depuis 3 ans parce que ça serait plus facile que s'ils ont pas choppé toutes les mauvaises habitudes. Les mauvaises habitudes, ce sont les habitudes de survie. Personne se dit maintenant qu'il va se lever en devenant SDF et consommer de la drogue. C'est juste que quand vous vous trouvez à la rue, si vous voulez survivre, vous consommez alcool ou drogue parce que c'est plus possible l'acceptation de l'image de soi. Regardez hier, il faisait dégueulasse, il pleuvait tout le temps. C'est les pires moments dans la rue. Vous êtes tout le temps dans la rue et il vous pleuvine dessus. Bah déjà moi je viens en train, et de la gare jusqu'ici je râle en me disant que j'en ai marre de cette flotte. Je me dis qu'heureusement je passe pas 24h/24 dans la rue. Je ne le supporterais pas ou alors si, je me saoulerais la gueule et je me rendrais plus compte qu'il pleut. Tout ça fait que entre la société, les capacités des gens, les moyens, les possibilités des gens fait que...Donc c'est difficile, une personne n'est pas l'autre et que le suivi éducatif de chaque famille est différent et doit s'adapter. Certains vont rebondir et parfois on a des nouvelles en disant « Oh génial tout va bien. » Parfois, on a des nouvelles ou pas du tout et les gens reviennent quelques années après. Et puis il y a aussi cette possibilité de garder un lien puisque vous le savez sans doute si vous avez fait votre stage cette année... »

Interviewer : « Non j'ai fait mon stage en troisième année en bac 3 d'AS. »

Directeur : « Ha ok. Ha c'était pas en crimino ? »

Interviewer : « Non non j'ai fait autre chose. »

Directeur : « Ha je suis curieux. Vous avez fait quoi ? »

Interviewer : « J'ai fait dans une AMO. »

Directeur : « Ha ok donc ça date un peu, mais avant l'article 98-99 c'était le post-hébergement. Il y avait qu'une maison qui pouvait l'avoir par arrondissement et avoir le subventionnement. Et en fait, l'année dernière, ils ont dit que c'est devenu une mission de base. On a conscience que les gens sont hébergés 6 mois-1 an puis ils quittent et il y a pas forcément de suivi et donc garder un lien et que la durée de séjour ne suffit pas encore à permettre aux personnes de garder leur autonomie. D'autant que c'est peut-être plus facile de mieux tenir la route quand vous avez un cadre avec des gens à qui vous devez rendre des comptes ou en cas de problèmes pouvoir venir que du jour au lendemain se retrouver seule avec trois gosses. Et donc un soir où c'est la merde, vous reconsommez, etc. Donc le post-hébergement n'est pas obligatoire donc ils choisissent s'ils veulent ou pas. Donc l'accompagnement peut être avec des gens qui au bout de 3 mois ne donnent plus de nouvelles ou qui après un an et demi sont toujours là pour faire des démarches. Donc il y a quand même cette sensibilisation de la Région Wallonne qui se dit qu'il faut essayer de garder un lien un peu plus long pour que les gens puissent continuer à garder leur autonomie. »

Interviewer : « Du coup, il y a un côté plus prévention ? »

Directeur : « Évidemment, éviter que les gens dans 6 mois se retrouvent de nouveau expulsés. »

Interviewer : « Finalement, est-ce que c'est une mission plus curative du sans-abrisme ou est-ce que c'est plus préventif ? »

Directeur : « C'est ce que je disais tantôt. On est un peu entre les deux. On a parfois des gens qui viennent directement de la rue donc là c'est du curatif et on a des personnes qui se cassent la gueule qui viennent chez nous et là c'est le dernier filet avant la rue. Là c'est du préventif, ça évite que les personnes deviennent sans abri, SDF de la rue parce que sans-abri ils le sont administrativement. Donc effectivement, et comme on est une maison essentiellement familiale, soyons clairs si vous avez 3 gosses et que vous vous retrouvez à la rue, il y a 99% de chances que vos enfants soient placés. Que si vous arrivez en maison d'accueil, vous gardez vos gosses. Ça change fondamentalement votre vie et celle de vos enfants. Donc on a ce double rôle. Parfois, on permet aux personnes, le papa de 51 ans et sa fille, de se retrouver avec un toit et on les ressort de la rue parce que dormir dans une voiture, c'est la rue. Et on empêche de tomber dans la rue aussi. On est ce double rôle, à la fois curatif et préventif. Maintenant, dans un monde idéal, la prévention c'est éviter que les personnes se retrouvent en maison d'accueil, mais ça, on a aucun levier là-dessus. On est le dernier filet. »

Interviewer : « J'avais lu dans certains articles qu'il y avait un côté qui disait que les maisons d'accueil pourraient-être des institutions qui, avec des méthodes sociales, prennent un contrôle sur un public qui est invisible, marginalisé, etc. La question est du coup de savoir ce que cette idée évoque. Parce que dans certains cas, on pourrait y voir un pouvoir décisionnaire sur ce que les personnes vont devenir après. Enfin c'est relatif, mais vous voyez ce que je veux dire. »

Directeur : « Moi je pense que dans ce que vous dites, il y a plusieurs choses. Alors là, c'est plus ma licence de criminologue qui parle, mais le côté contrôle social. Vous avez dû voir l'histoire de la folie, etc. Les sans-abri avant on les mettait en taule. Il y a pas si

longtemps que ça, c'était un délit en Belgique. Donc effectivement se dire que les personnes sont dans des maisons d'accueil ou abris de nuit plutôt que de traîner dans la rue à consommer à 4h du matin, il y aussi cette notion de sécurité de la société. Donc ça c'est une réalité et c'est plus la partie criminologique qui parle avec la répression et veiller au bien-être social de la société. Après oui, quand...pour devenir chef de bureau spécifique, il fallait passer des examens en interne. Je parle de moi évidemment, désolé, mais je trouve que c'est intéressant. On avait trois examens. Un théorique sur la matière du CPAS, on avait un oral enfin genre entretien d'embauche et le deuxième, c'était un questionnement où il fallait répondre. Et le questionnement, c'était...je sais plus la question exacte, mais c'était comment faire pour que les gens n'aient pas conscience de la fonction contrôle des CPAS.

On est là pour aider, mais aussi contrôler. Et moi, j'étais parti à l'inverse. J'avais dit qu'il ne fallait pas tout mettre en œuvre pour cacher ce contrôle, il faut le mettre en avant et expliquer aux gens. Parce que si on vous dit « On est là pour t'aider. » mais en même temps, on vérifie que tous les soirs vous n'allez pas guindailler. C'est un peu hypocrite, mais si, dès le début, on dit qu'on est là pour aider dans les cours, mais que ça passe par vérifier que tu guindailles pas tous les soirs, bah ça passe mieux. Si je le dis dès le départ, je sais le rôle et la fonction. Le travailleur social fait les deux, il fait de l'aide à la personne, mais aussi du contrôle social par rapport à la société, mais aussi par rapport aux conditions d'accès. Si vous travaillez, effectivement vous n'avez pas droit au revenu d'intégration ou au chômage puisque vous travaillez. Ça s'appelle une fraude si vous allez chercher des allocations là où vous n'avez pas le droit. Après le débat qu'on peut avoir, c'est si le montant est suffisant, si les statuts cohabitants...m'enfin voilà. Moi je pense que permettre aux personnes une réinsertion, c'est aussi globalement garantir un meilleur fonctionnement de la société. C'est aussi un peu du contrôle social. Quand on instaure...je sais plus comment c'était avant le MINIMEX...et avant les CPAS, il y avait les commissions d'assistances publiques. Avant l'aide aux pauvres, aux indigents, c'était beaucoup les nobles, la... »

Interviewer : « La charité ? »

Directeur : « La charité. Et puis, c'est devenu un droit. Vos parents vous ont eu et ils ont eu droit à des allocations familiales, tout le monde participe à ça même ceux qui n'ont pas d'enfant. Et encore une fois, je connais pas votre situation, mais vous cotisez aussi pour ceux qui ont des problèmes de santé. C'est la solidarité. Et on a professionnalisé le secteur. Les plus vieilles maisons d'accueil, c'est celles aussi avec les bonnes sœurs, tout ça. Donc il y a un ensemble de choses qui ont été mises en place pour garantir des droits, mais soyons clairs aussi, il y a un drôle de contrôle. Demain on va dire ; « On va faire des économies et arrêter de payer le chômage aux chômeurs et le RIS aux allocataires sociaux ». Bah pour survivre, vous allez faire quoi ? Devenir délinquant et vous retrouver dans une situation genre Germinal, au 19^e siècle.

Donc je pense que la solidarité rime aussi avec contrôle de la société. Les endroits où il y a une révolution...Pourquoi il y a eu une révolution en 1789 en France ? Bah parce que les gens crevaient de faim. Si les gens avaient eu une vie prospère et de quoi bouffer, ils n'auraient pas râlé sur les nobles. C'est justement parce que la société était de plus en plus en plus injuste qu'il y a une rébellion en se disant que c'était soit mourir en se battant

soit mourir de faim. Donc autant y aller. Et donc ça a eu un impact sur l'Europe avec tout ce qui a eu après et l'évolution des sociétés. Donc pour moi, le contrôle fait partie. Par contre, je n'utiliserai pas le mot contrôle pour le travail éducatif. Si on apprend à une personne à mieux gérer son budget, est-ce que c'est du contrôle ou est-ce que c'est juste permettre aux personnes de mieux s'en sortir. Là c'est peut-être mon côté AS qui vient en avant en disant que c'est pas du contrôle.

Après, c'est vrai que, historiquement, l'assistant social des [REDACTED] avait cette double casquette. Bah c'est ce que je disais, en maison d'accueil on a une gestion budgétaire assez stricte parce que quelque part s'ils font n'importe quoi et que le 20 du mois, ils n'ont plus de sous, ils vont devoir solliciter le CPAS pour des aides sociales. Donc un moment, on a ce rôle de vérifier qu'on ne va pas trop solliciter les aides parce qu'on vise, avec une expression un peu obsolète, mais qui marche, une gestion en bon père de famille. Donc les AS vont s'assurer qu'on ait une gestion en bon père de famille ou en bonne mère de famille surtout qu'historiquement c'est plutôt les mères qui géraient le budget. Mais voilà, oui il y a un peu de ça parce que si on gère bien avec les familles, ça évite de solliciter les aides du CPAS, le nôtre ou un extérieur. Donc je pense que le travailleur social doit être à l'aise qui fait un peu des deux. On aide les gens à pouvoir rentrer dans les normes de la société après il faut faire avec. Mais si ça nous pose problème, on peut s'engager autrement en politique ou quoi. On reparlait ici du droit à l'avortement qui vient de s'inscrire dans la Constitution française. Il y avait des lois qui l'autorisaient, mais...et il y a des gens qui sont pas d'accord, les intégristes religieux catholiques parce qu'on tape souvent sur les musulmans, mais les catholiques sont pas mal intégristes. Donc voilà, si un moment les choses ne vont pas, on se met en œuvre pour changer la société dans laquelle on est. S'inscrire en politique, en associatif ou faire du lobbying enfin il y a moyen de faire bouger les lignes parce la société évolue continuellement. Je pense qu'on a une responsabilité en tant que citoyen. »

Interviewer : « Et là, je pense à peut-être une dernière question. Vous disiez d'en parler avec les personnes justement de ce positionnement de contrôle. Mais quelles représentations, elles dégagent de la maison d'accueil avec ce sentiment de contrôle de maternage ? Est-ce que c'est quelque chose qui ressort de discussions informelles ou pas ? »

Directeur : « Oui oui, je pense que chacun vit les choses de manières différentes. En vrai, maintenant c'est plus le cas, mais quand j'ai commencé à travailler [REDACTED], je louais un appartement un peu plus loin dans la rue. Et je suis déjà passé devant les [REDACTED] à 22h30, je revenais d'un souper, une soirée, et je me disais que si j'étais aux [REDACTED] je pourrais pas parce qu'à 22h faut être rentré parce qu'on ferme les portes à 22h du dimanche soir au jeudi soir. Et je me suis déjà dit que je pourrais pas, donc forcément il y a un contrôle. Et les gens, ça les pèse. C'est pour ça qu'il faut être le plus clair possible sur l'objectif de ce contrôle. « Je vérifie pas tous les jours ce que tu fais de ton salaire pour vérifier ton salaire, je vérifie ton salaire parce que je sais que dans deux semaines tu vas devoir payer tes cotisations de mutuelle. » D'où le fait que le budget, on doit le coconstruire avec la famille. On doit les sensibiliser. On a la possibilité d'avoir un mandat de gestion donc si vous touchez du CPAS, le revenu d'intégration est directement payé sur le compte de la maison d'accueil. Donc il y a pas de risques que l'argent disparaisse. Les caisses d'allocations familiales refusent, ils estiment que seule la mère, ou le père

quand il y a plus de mères, doit recevoir l'argent. Donc si vous êtes hébergés aux [REDACTED] avec trois gosses et que vous avez 600 euros d'allocations familiales, vous faites le 7 du mois un versement sur notre compte, mais en fait vous le faites pas...bah ça va poser problème parce qu'alors on a plus assez. Vous avez claqué l'argent, mais comment on fait pour payer le voyage scolaire du gamin ? Donc c'est aussi responsabiliser les gens. Donc l'idéal c'est que le contrôle ne vienne plus de nous, mais d'eux, voilà. Et je connais pas votre vie, mais vous vivez probablement chez vos parents, vos parents travaillent et ils claquent pas leur salaire le 2 du mois parce qu'ils savent que tout le mois, ils doivent vivre. Un moment le contrôle est intégré parce que c'est pas pour faire chier, mais c'est parce que si demain vous êtes dans un logement, mais que vous payez pas votre loyer, vous allez vous retrouver à la rue. Mais effectivement, certaines personnes ressentent ça comme une prison. Après c'est pas le but, mais voilà. Encore une fois, vous sortez comme vous voulez, mais vous ne rentrez pas comme vous voulez parce qu'on contrôle par sécurité. Mais on explique tout ça. Et alors, ce qu'il faut savoir et que je vous ai pas expliqué, je ne sais pas si vous connaissez [REDACTED] ? »

Interviewer : « Très vite fait. (Rires) »

Directeur : « Bon très vite fait alors. (Rires). Vous connaissez d'office la place [REDACTED]. »

Interviewer : « Euh non. »

Directeur : « Vous ne connaissez pas ? Vous n'avez jamais été sur la place [REDACTED] ? »

Interviewer : « Ah si si. (Rires) »

Directeur : « (Rires.) Et bah un peu plus loin, on a un bâtiment qui est notre extension où il y a un logement personne seule, un logement petite famille, un logement grande famille. Et là, les gens sont plus en semi-autonomie. Ça reste la durée de séjour, ils passent d'abord par ici, et puis si une place se libère et que ça les intéresse. On les transfère. Il y a de temps en temps des visites, mais on interdit plus d'être en état d'ébriété parce que pour pouvoir interdire, il faut pouvoir vérifier. Ça renvoie à la crimino avec les normes et règles. Bah ne mettez pas des règles que vous ne savez pas vérifier. Si vous ne savez pas les vérifier, ça ne sert à rien de mettre des règles parce que d'office les gens ne les respecteront pas. Si on vous dit que pour conduire, il faut le permis, mais vous n'êtes jamais contrôlée par un policier. Bah vous ne passez pas le permis, c'est pas grave. Donc les règles sont plus souples, les gens sont plus en autonomie. Donc il y a quand même cette possibilité pour les familles d'avoir une étape intermédiaire entre l'encadrement avec une équipe qui est là tout le temps et une étape où le concierge n'est plus là, c'est juste la famille. Alors, ils peuvent toujours téléphoner au concierge, s'il y a un problème parce qu'il y a un système de garde avec des techniciens du CPAS. Mais c'est vrai que c'est pas évident, ça dépend de votre parcours de vie.

La dernière famille qu'on a hébergée, c'était un couple avec deux enfants avec un Monsieur qui vient d'avoir 24 ans et qui disait que c'était la première fois de sa vie qu'il allait en institution et pour qui c'était pas évident. Et puis il y avait Madame qui a passé toute sa jeunesse en institution et qui dit avoir l'habitude avec les AS et éduc. Et pour répondre à votre question. Monsieur, je suis pas certain, mais je soupçonne des difficultés au niveau de la lecture alors que Madame gère vraiment bien parce qu'elle a toujours été en institutions et donc encadrée par des travailleurs qui lui expliquaient tout, donc elle

sait et gère tout. Donc quand on disait « est-ce que ça a un impact ? », oui parfois positif. Après quand tout va bien en Belgique, on est élevé par ses parents, mais c'est vrai que les parents... quand vous êtes malades... enfin si vous allez voir votre maman, elle vous fait un bisou sur le front, mais sinon quand vous êtes vraiment malade, vous allez voir un médecin. Sauf si votre papa ou maman est médecin, c'est pas votre papa ou maman qui va vous opérer de l'appendicite. Donc c'est vrai qu'on est dans une société où quand ça va bien, on a pas tendance à aller voir et puis quand ça va mal... donc c'est trouver un équilibre dans ce qu'on peut apprendre aux gens. Dans cette situation-là, on peut dire qu'une dame qui a été plus en institution est plus autonome, mais en même temps, elle a vécu toute sa vie en institution. Mais quand elle était mineure, elle n'avait pas le choix. Ici, elle a 20 ans et elle est en maison d'accueil. Est-ce que dans 20 ans, elle sera encore en maison d'accueil ou est-ce que ces enfants se retrouveront pas en maison d'accueil ? Ça, on sait pas. »

Interviewer : « Quand j'ai fait d'autres entretiens pour mémoire, j'ai rencontré une autre travailleuse sociale qui disait qu'elle avait vu plusieurs fois, les enfants de... »

Directeur : « Oui oui bien sûr. »

Interviewer : « Et elle disait justement que c'était alors un travail de conscientisation. »

Directeur : « C'est presque rassurant que globalement les travailleurs qui sont dans le même secteur disent la même chose. Ça veut dire qu'on est pas complètement à côté de la plaque, mais c'est un constat dépitant, se retrouver dans la maison d'accueil pour femmes et enfants à [REDACTED] qui a plus de 50 ans, bah retrouver les petits-enfants. Et c'est problématique parce qu'il faut avoir conscience que, sans jugement aucun, les générations sont plus rapides dans populations défavorisées. Fin je veux dire, c'est pas rare à 16-17 ans être maman donc ça veut dire être grand-mère à 34 ans. Donc je connais pas votre vie, encore une fois, probablement que si vous n'avez pas d'enfant aujourd'hui vous en voudrez dans 3, 4, 5, 6 ans et vous serez grand-mère à 60 ans. Alors que quand vous êtes mères à 16 ans, à 60 ans vous êtes arrière-grand-mère. Vous voyez la différence ? Les générations vont plus vite donc les maisons d'accueil comme ici ne sont peut-être pas très loin d'avoir des gens qui disent que la mère ou la grand-mère était hébergée ou le grand-père peu importe. Et ça c'est questionnant, parce que ça veut dire que tout ce qui est mis en œuvre en Belgique ne suffit pas à sortir de la précarité. Donc on est de plus en plus dans un contrôle. Et faut savoir quand même, c'est plus les bons chiffres parce que j'ai oublié d'imprimer les derniers, le revenu d'intégration reste encore en dessous du seuil de pauvreté en Belgique. Donc en fait, on aide pas les gens à vivre, mais à survivre. Et ça, c'est compliqué. Mais donc que faire ? Surtout en Wallonie où c'est encore plus compliqué qu'à Bruxelles ou en Flandres. Comment faire pour que les gens s'en sortent mieux sans dériver dans des situations comment on voit en France ? Où on prend un moment des mesures un peu plus strictes et où on laisse les gens un peu plus dans la merde. Même si en Belgique, on a aussi laissé aussi avec la réforme du chômage, il y a quoi 4-5 ans ? Pendant 2-3 ans le taux de chômeurs diminuait en Belgique, génial ! Bah non pas génial parce que le taux de bénéficiaires du revenu d'intégration augmentait. Ou la pauvreté augmentait.

J'invente pour un cas fictif, vous êtes en couple avec un compagnon et vous avez tous les deux des ressources. Alors le chômage, vous pouvez l'ouvrir sur un travail ou pas avec

des allocations d'attente. Quand vous allez finir votre mémoire, vous allez vous inscrire comme demandeurs d'emploi et ce sont des allocations d'attente et pas de chômage parce que vous avez travaillé pendant 5 ans. Parce qu'imaginons, vous êtes en couple et vous perdez tous les deux votre boulot parce que pas de bol, vous travaillez dans la même société qui fait faillite. Bam, vous tombez au chômage et puis vous perdez votre droit au chômage parce que vous retrouvez pas de boulot, vous tombez au revenu d'intégration avec un seul revenu au taux chef de famille. Un autre exemple, votre compagnon travaille et vous perdez votre boulot, vous tombez au chômage, mais vous avez pas droit au revenu d'intégration parce que votre compagnon gagne plus que le revenu d'intégration-chef de famille donc vous passez à charge de votre compagnon. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que votre couple s'appauvrit, mais vous n'avez droit à rien d'autre. C'est pour ça que certains politiciens se réjouissaient du taux de chômage qui a baissé pendant trois ans. Réjouissons-nous d'un taux de chômage qui diminue si on a un taux d'emploi qui augmente, mais si le taux d'emploi n'augmente pas, mais que le chômage diminue, c'est que les gens tombent au CPAS ou dans rien du tout. Et donc on appauvrit encore un peu plus la société. C'est questionnant, mais c'est tout le jeu des politiques avec les partis de droite, de gauche et il faut faire un gouvernement avec ça.

Interviewer : « Je vous remercie de votre témoignage. Merci de m'avoir accordé de votre temps. »

Directeur : « Avec plaisir. C'était très intéressant. »

Les maisons d'accueil en tant qu'institutions d'assujettissement

Promotrice : Professeure Fabienne Brion

Le sans-abrisme est une problématique traversant les époques. La prise en charge de celle-ci a oscillé, à travers le temps, entre compassion, culpabilisation, punition ou encore responsabilisation. De nos jours, les maisons d'accueil sont des institutions clés dans la prise en charge de l'errance. Elles aspireraient à rétablir l'individu de sorte à l'autonomiser. L'objet de ce mémoire est donc de s'interroger sur l'accompagnement proposé et, plus particulièrement, sur la visée de celui-ci. L'exercice d'une forme de pouvoir sur l'existence de l'individu et son avenir, par ces institutions sociales, ferait de ces dernières des institutions d'assujettissement. Émerge l'idée que l'individu sans-abri est assujetti au regard de besoins sociétaux qui viseraient le maintien d'une culture dominante avec des normes sociales légitimées. D'une certaine façon, les maisons d'accueil, en tant qu'institutions d'assujettissement, chercheraient à se saisir d'une problématique pouvant mettre à mal un équilibre social établi. Les maisons d'accueil aspireraient à normaliser les conduites permettant ainsi aux individus d'espérer une insertion sociale qu'ils auraient pour ambition de maintenir.